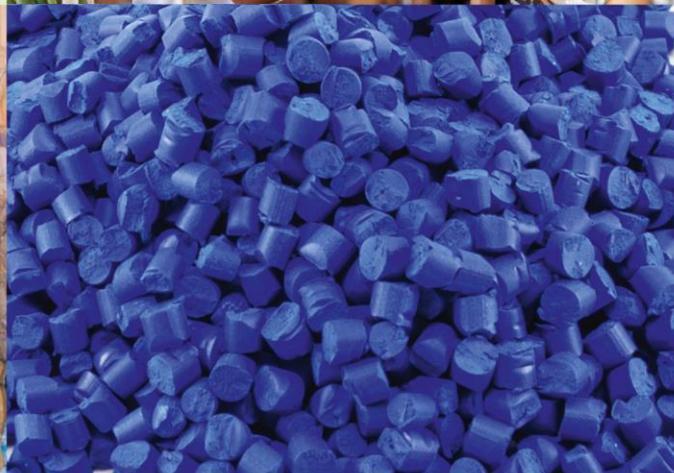


RAPPORT D'ACTIVITÉ

CITEO & ADELPHE

2023



adelphe
Vos emballages
ont un avenir

CITEO

Sommaire

01 CITEO & ADELPHÉ	7
A Chiffres clés consolidés 2023	8
B Les faits marquants 2023	9
Contexte général	9
I. Réduire les emballages	9
II. Poursuivre l'écoconception des emballages	9
III. Déployer le Réemploi	10
IV. Poursuivre et accélérer le Recyclage	11
1. Favoriser le geste de tri	11
2. Améliorer les performances de collecte et de tri.....	11
3. Augmenter les capacités de recyclage grâce au surtri et au développement de nouvelles filières	12
V. Démultiplier l'impact	13
1. Apporter des solutions à des clients de plus en plus nombreux	13
2. Communiquer à grande échelle pour mobiliser les parties prenantes de Citeo sur les leviers à actionner pour atteindre les objectifs collectifs 2030.....	13
3. Lutter contre les déchets abandonnés	14
4. Participer aux négociations du Traité Plastiques international, afin de contribuer à l'effort global de réduction de la pollution	14
C Le groupe : l'activité de Citeo & Adelphe	15
I. Les équipes Citeo et Adelphe	15
II. Les activités	16
D La gouvernance de l'entreprise	18
I. Citeo, entreprise à mission depuis le 17 novembre 2020	18
1. Citeo, un acteur engagé.....	18
2. Le comité de mission de Citeo.....	19
3. Un organisme tiers indépendant contrôle la bonne exécution des objectifs	19
II. Capital et actionariat	19
III. Gouvernance d'entreprise	20
1. Le Conseil d'Administration	20
2. Les comités spécialisés du Conseil d'Administration.....	20
3. Direction Générale.....	21
IV. Adelphe, filiale de Citeo	22
1. Capital et Actionariat.....	22
2. Gouvernance d'entreprise.....	22
3. Direction Générale.....	22
E Perspectives 2024	23

02 EMBALLAGES MENAGERS.....	25
Notes préliminaires.....	26
A Résultats consolidés 2023.....	27
I. Compte de résultat analytique consolidé	27
II. Analyse des résultats consolidés.....	27
B Les principales actions de Citeo et d'Adelphe	28
I. Relations avec les metteurs en marché.....	28
1. Évolution du nombre de contrats.....	28
2. Le gisement contribuant.....	28
3. Les contributions.....	29
4. Sécurisation des contributions.....	31
II. L'Écoconception : de la réduction à l'amélioration de la recyclabilité	33
1. Réduction.....	33
2. Recyclabilité.....	33
3. Accompagnement : offres et services écoconception	34
III. Développement du Réemploi.....	37
1. Développer et diffuser la connaissance.....	37
2. Accompagner les entreprises.....	39
3. Coconstruire des filières performantes	40
IV. Relation avec les collectivités locales	42
1. Typologie des contrats avec les collectivités locales.....	42
2. Les tonnages recyclés.....	42
3. Les soutiens.....	44
4. Performance de tri et de recyclage	46
V. Relations avec l'Outre-mer	47
1. Actions déployées en Outre-mer	47
2. Pourvoi : principes et résultats.....	47
VI. Dispositifs de collecte et de tri	48
1. Les mesures d'accompagnement auprès des collectivités.....	48
2. Les actions supplémentaires pour le Hors Foyer.....	50
3. Poursuite du « flux développement ».....	52
4. Innovations dans les centres de tri.....	53
VII. Soutien à la reprise des matériaux	54
1. Le cadre contractuel de la reprise et du recyclage	54
2. Aide aux transports.....	55
3. Financement des prestations assurées par les filières et les fédérations.....	55
4. Conditions économiques de la reprise des matériaux.....	56
5. Reprise des matériaux dans les départements ultramarins.....	56
VIII. Audits de traçabilité et contrôle qualité	57
1. Contrôles de la qualité des matériaux triés	57
2. Conditions de traçabilité des matériaux repris.....	59
IX. Le recyclage	61
1. Nouvelles filières de recyclage.....	61
2. L'optimisation des process.....	62
3. Utilisation des matériaux recyclés issus des filières emballages ménagers.....	63
X. Les actions de lutte contre les déchets abandonnés	64
XI. Communication, Information, Sensibilisation.....	65
1. Les campagnes d'information et de sensibilisation	65
2. Focus Jeunesse : changement d'échelle en 2023	67
3. L'accompagnement des clients pour l'information et la mobilisation des consommateurs.....	68
4. L'accompagnement des collectivités locales vers plus d'impact.....	69
XII. Recherche et Développement.....	69
XIII. Coexistence entre les sociétés agréées.....	71

03 PAPIERS GRAPHIQUES.....	73
Notes préliminaires.....	74
A Analyse des résultats	75
I. Compte de résultat analytique.....	75
II. Analyse des résultats	75
III. Relations avec les metteurs en marché.....	76
1. Evolution du nombre de clients.....	76
2. Le gisement contribuant.....	76
3. Les contributions.....	77
4. Sécurisation des contributions.....	77
IV. L'écoconception	79
V. Relations avec les collectivités locales	79
1. Typologie des contrats avec les collectivités locales.....	79
2. Les tonnages recyclés.....	79
3. Les soutiens au titre de l'année 2023.....	80
4. Performance par région	80
VI. Relations avec l'Outre-mer.....	81
VII. Dispositifs de collecte et de tri	81
VIII. Audit de traçabilité et contrôle qualité	81
1. Contrôle de la qualité des matériaux triés.....	81
2. Conditions de traçabilité des matériaux repris.....	82
IX. Communication, Information, Sensibilisation.....	83
1. Campagnes nationales de sensibilisation sur le tri et le recyclage des papiers.....	83
2. Focus jeunesse.....	83
04 ANNEXES.....	85
A Composition du Conseil d'Administration de Citeo au 25 avril 2024.....	86
B Composition des comités spécialisés du Conseil d'Administration de Citeo au 25 avril 2024.....	87
C Composition du comité de mission de Citeo au 25 avril 2024.....	89
D Composition du Conseil d'Administration d'Adelphe au 26 avril 2024.....	90
E Bilan et compte de résultat Citeo agréments emballages ménagers et papiers graphiques.....	91
F Bilan et compte de résultat d'Adelphe	93
G Attestation de non-lucrativité Citeo.....	95
H Attestation de non-lucrativité Adelphe.....	99

CITEO & ADELPHE

01



A Chiffres clés consolidés 2023

Les chiffres présentés ci-dessous concernent le périmètre de Citeo et Adelphe uniquement, sans tenir compte des autres titulaires de l'agrément des emballages ménagers. Ainsi, le taux de recyclage présenté ci-dessous est une estimation de Citeo qui devra être confirmée par une vision consolidée au niveau de la filière par l'ADEME.

EMBALLAGES	REEL 2022	ESTIMATION 2023 (CLOTURE DES COMPTES)
CHARGES A COUVRIR HORS ÉQUILIBRAGE	851 M€	1 041 M€
CONTRIBUTIONS VERSEES AU TITRE DE L'ANNEE*	906 M€	960 M€
GISEMENT CONTRIBUANT AU TITRE DE L'ANNEE*	5,5 Mt	5,4 Mt
NOMBRE DE CLIENTS	41 700	73 685
COLLECTIVITES SOUS CONTRAT	674	665
POPULATION COUVERTE**	100 %	100 %
SOUTIENS VERSES AU TITRE DE L'ANNEE*	746 M€	855 M€
TONNES RECYCLEES*	4 Mt	4,1 Mt
PERFORMANCE DE TRI PAR HABITANT*	56,3 kg/hab	57,9 kg/hab
TAUX DE RECYCLAGE ESTIME FILIERE	73 %	75 %
TAUX DE RECYCLAGE ESTIME FILIERE NOUVELLE NORME EUROPÉENNE	66 %	67 %

* Ces chiffres correspondent aux contributions et aux soutiens au titre de l'année 2023. Ils n'intègrent pas les régularisations au titre des années antérieures.

** Y compris la population en pourvoi.

À noter : le tableau ci-contre comporte des arrondis.

Rappel concernant la filière Papiers Graphiques : il y a une année de décalage entre l'année opérationnelle et l'année de déclaration. Ainsi, ce sont les tonnes mises en marché et recyclées en 2022 qui sous-tendent les montants des contributions et des soutiens comptabilisés en 2023.

PAPIERS GRAPHIQUES	REEL 2022	ESTIMATION 2023 (CLOTURE DES COMPTES)
CHARGES A COUVRIR	76 M€	86 M€
CONTRIBUTIONS VERSEES AU TITRE DE L'ANNEE*	57 M€	68 M€
GISEMENT CONTRIBUANT AU TITRE DE L'ANNEE* ET **	1,2 Mt	1,2 Mt
NOMBRE DE CLIENTS	4 722	8 296
COLLECTIVITES SOUS CONTRAT	678	669
POPULATION COUVERTE***	100 %	100 %
SOUTIENS VERSES AU TITRE DE L'ANNEE*	60 M€	71 M€
TONNES RECYCLEES*	1 Mt	1 Mt
PERFORMANCE DE TRI PAR HABITANT*	15,5 kg/hab	14,3 kg/hab
TAUX DE RECYCLAGE****	60 %	63 %

* Ces chiffres correspondent aux contributions et aux soutiens au titre de l'année 2023. Ils n'intègrent pas les régularisations au titre des années antérieures.

** Le gisement contribuant est affecté par l'élargissement du périmètre aux publications de presse à hauteur de 0,2 Mt à la clôture des comptes 2023.

*** Y compris la population en pourvoi.

**** dans un contexte de maintien des performances en termes de tonnes recyclées, la progression du taux de recyclage tient à la diminution du gisement mis en marché (-11%, au dénominateur du taux de recyclage).

À noter : le tableau ci-contre comporte des arrondis.

B Les faits marquants 2023

Contexte général

En 2023, le taux de collecte et tri des emballages ménagers a atteint 75 %, correspondant à l'objectif historique porté par la filière. Cette performance a été rendue possible grâce à un dispositif toujours plus complet et ambitieux, dont les nouveaux objectifs de performance durable conduisent à une augmentation des charges à couvrir de plus de 20 % en un an pour franchir la barre du milliard d'euros.

Cette recherche de performance durable se traduit dans la stratégie 3R ambitieuse que le groupe Citeo a structuré cette année, dans le but de maximiser son impact environnemental et économique, à destination des acteurs de la filière et de la planète.

I. Réduire les emballages

Pour répondre aux fortes attentes du marché et de la réglementation, **Citeo a engagé en 2023 des travaux sur la Réduction, et a ainsi accompagné 7 entreprises dans le cadre de son appel à projets (« AAP »)** dédié à la réduction des emballages.

Ces projets ont vocation à entraîner plusieurs marchés vers **des solutions d'emballages plus sobres**. Les enjeux sont variés : conserver les codes premium tout en réduisant la quantité de matière utilisée pour les secteurs des spiritueux et de l'épicerie fine, réduire les emballages de la vente à distance, supprimer les faux fonds des pots et réduire les épaisseurs sur des produits de consommation courante comme la charcuterie ou les boissons.

Ils conduiront à supprimer 4 500 tonnes d'emballages dès 2024 et serviront ensuite de retour d'expérience pour les entreprises des secteurs concernés.

Ces projets constituent de premières réalisations qui seront amenées à se multiplier, pour infléchir rapidement la courbe du poids du gisement mis en marché.

En 2021, Citeo avait publié le guide *LESS*, un guide méthodologique doté de ressources explicatives et d'illustrations pour accompagner marques et distributeurs dans la réduction de leurs emballages.

II. Poursuivre l'écoconception des emballages

Plans de prévention

L'année 2023 a été marquée par la **mise en place du dispositif Plans de prévention**, conformément à l'article 72 de la loi AGECE.

En prenant le parti de l'ambition et de la personnalisation, Citeo et Adelphe sont allées au-delà de la proposition réglementaire de réaliser un plan commun pour la filière. En plus d'un plan emballages pour tous les secteurs, 15 plans sectoriels faisant état des objectifs et des actions 3R à mener pour une très large gamme de produits emballés et un plan dédié aux papiers graphiques sont à disposition des entreprises. Celles qui ont souhaité réaliser un plan individuel ont également été accompagnées.

Au total, plus de 19 000 entreprises pour les filières emballages et papiers étaient en conformité à fin 2023.

Tendre vers 100 % d'emballages recyclables

En 2023, Citeo a accéléré ses actions avec ses clients et l'ensemble des entreprises de la chaîne de valeur des emballages pour tendre vers 100 % d'emballages recyclables et améliorer le score de recyclabilité des emballages déjà recyclables.

À date, 90 % des emballages sont recyclables selon la méthodologie proposée par Citeo, et des actions sont menées sur l'ensemble des matériaux, emballages à usage unique comme emballages réemployables. Une attention particulière est portée aux emballages en plastique (65 % d'emballages recyclables). Pour tendre vers 100 %, Citeo porte des projets à quatre niveaux :

- **définir une méthodologie commune et créer des connaissances sur le comportement des emballages au tri et au recyclage** : pilotage d'un groupe de travail européen au CEN, sous mandat de la Commission européenne pour harmoniser la méthodologie, structuration des comités de parties prenantes sur la recyclabilité, tableaux Cotrep* sur les 3 nouvelles filières, nouveaux avis du Cocet**, du Cotrep et du Cerec*** avec les partenaires de Citeo... ;
- **rechercher les technologies de demain** : des emballages barrières en carton pour remplacer, à termes, des complexes carton/plastique et des plastiques non recyclables ;
- **développer les technologies proches de l'industrialisation** via des appels à projets avec les fabricants et les clients. Parmi les succès de 2023, Citeo peut retenir le pot de yaourt de demain, développés avec Olga et 4 acteurs de l'emballage, qui a obtenu un prix international ;
- **accompagner les clients de Citeo vers des solutions recyclables existantes en contribuant à lever leurs freins** : appel à projets sur les opercules et les étiquettes, guides...

*Cotrep : Comité Technique pour le Recyclage des Emballages Plastique | **Cocet : Comité Technique sur le Comportement des Emballages en centre de tri | ***Cerec : Comité d'Évaluation du Recyclage des Emballages papiers Cartons

III. Déployer le Réemploi

Pour assurer un développement pérenne et rapide du réemploi, Citeo est intervenue sur :

- **les emballages réemployables standardisés** : en développant 5 références (bière 75 cl, pot 450 ml, pot 720 ml, bouteille 1 l goulot large, bouteille 1 l goulot étroit), Citeo travaille aux tests sur ligne des prototypes produits par ses partenaires verriers O-I et Verallia. D'autres projets sont en cours : bouteille bière petit format, bouteilles de vin, bouteilles PET ou encore des travaux de R&D pour identifier des emballages pour les barquettes pour les produits frais (acier inoxydable, divers résines plastiques) ;
- **la démarche ReUse** : lancée le 9 mai 2023 en présence de la secrétaire d'État, Bérengère Couillard, la démarche rassemble 14 « pionniers » de la démarche dans un comité de pilotage restreint, plus de 60 entreprises autour de thématiques opérationnelles de la boucle de réemploi d'emballages alimentaires réemployés dans la grande distribution, et plus de 1 000 participants lors de ReUse Day pour partager et coconstruire avec l'ensemble de l'écosystème du réemploi. L'objectif est d'imaginer une vision globale pour accélérer le réemploi en GMS (Grandes et moyennes surfaces) à l'échelle du territoire ;
- **l'appel à projet « Encore Plus de Réemploi »** : Citeo consacre chaque année 5 % des contributions qui lui sont confiées au développement de solution de réemploi, notamment via cet Appel à projets qui permet le financement d'études, d'expérimentations, de passage à l'échelle (transformations industrielles), etc. En 2023, 169 candidatures ont été reçues et 144 projets ont été retenus : 102 projets de clients de Citeo ou de sa filiale Adelphe, dont 12 consortiums, 31 projets d'apporteurs de solutions (projet de recherche et développement), 11 projets de collectivités (portage à domicile et restauration livrée ou à emporter). 100 % de segments de marché sont concernés, avec 100 % de typologies de réemploi : préemballé, vrac, recharge (études, expérimentations, passage à l'échelle...).

IV. Poursuivre et accélérer le Recyclage

1. FAVORISER LE GESTE DE TRI



En France, la population n'a jamais autant trié ses papiers et emballages ménagers. En 30 ans, c'est même devenu le 1^{er} éco-geste, dont chacun connaît désormais l'utilité et l'importance.

Si les bonnes habitudes gagnent du terrain, il reste néanmoins du chemin à parcourir pour en faire un réflexe au quotidien : **88 % de Français déclarent trier leurs emballages, mais seulement 49 % le font systématiquement**. Citeo a donc lancé, le 5 novembre 2023, une nouvelle campagne sous le signe de l'encouragement via un discours énergique et positif : « On ne lâche rien ! », pour que chacun trie partout et tout le temps.

Dotée d'un plan média ambitieux, cette campagne a touché plus de 86 % de la population française (télé, radio, digital, cinéma, réseaux sociaux et presse).

Fort de son succès, et dans la continuité du principe créatif de l'encouragement, la campagne a été déclinée avec 2 nouveaux spots diffusés en un mois, respectivement en février et mars 2024. En allant un peu plus loin dans les réflexes et les gestes à avoir, cette saison permettra de continuer la mission de la campagne : inciter les consommateurs à trier systématiquement leurs emballages et leurs papiers.

2. AMELIORER LES PERFORMANCES DE COLLECTE ET DE TRI

En 2023, Citeo a poursuivi la mise en œuvre des actions nécessaires pour contribuer à l'amélioration des performances de recyclage et la finalisation du déploiement de la simplification du geste de tri (ex-ECT, Extension des Consignes de Tri). Cinq appels à projets ont ainsi été proposés aux Collectivités locales et aux centres de tri afin de renforcer et compléter les financements usuellement en place et répondre à leurs problématiques.

À l'issue des phases de sélection, les 145 projets suivants ont été retenus en 2023 pour une enveloppe de près de 40 M€ :

- **69 projets** d'amélioration de la collecte ;
- **13 projets** de déploiement du tri Hors Foyer ;
- **40 projets** pour accompagner les centres de tri à produire un flux développement ;
- **16 projets** de centres de tri pour améliorer la qualité et le captage des fibreux ;
- **7 projets** novateurs afin de consolider et d'approfondir les connaissances et moyens d'action de demain pour améliorer le geste de tri.

Collecte : Citeo a poursuivi en 2023 le pilotage des 386 appels à projets Collecte lancés depuis 2018. Un bilan intermédiaire a été réalisé sur 132 projets terminés représentant 6 millions d'habitants. Il démontre la pertinence des leviers mis en œuvre avec une progression des performances supérieure à celle constatée au niveau national, pour tous les flux : + 34 % pour les légers et + 10 % pour le verre observé sur les projets d'appels à projets, versus + 7,7 % pour les légers et + 5,2 % pour le verre au niveau national, sur la même période. Les analyses économiques mettent en évidence une meilleure maîtrise des coûts au regard des évolutions nationales : pour les emballages légers et papiers, les coûts totaux en €/tonne triée ont augmenté de 10,6 % entre 2018 et 2021 sur l'échantillon d'appels à projets, contre 14 % de croissance à l'échelle nationale.



Cela indique que les collectivités en appel à projets ont su mieux maîtriser leurs coûts, en particulier grâce aux leviers d'adaptation de fréquence et au renfort de dotations sur les circuits de collecte existants (ajout de bacs, ajouts de points d'apport volontaire (PAV)). Pour le verre, les coûts en €/tonne ont même baissé, de 5,8 % sur l'échantillon d'appel à projets, contre une progression de 4,4 % à l'échelle nationale.

La simplification du geste de tri, généralisée depuis le début de l'année 2023, a été consolidée cette même année. **26 collectivités, représentant 10,7 millions d'habitants, ont mené des plans spécifiques de renforcement de leur dispositif par une communication de proximité** (information systématique des foyers, signalétique adaptée sur tous les points d'apport volontaire et stickage généralisé du parc de bacs).

Dans le cadre de son nouvel agrément, Citeo a également lancé un nouvel appel à projets Collecte avec un cadre d'actions élargi à de nouveaux leviers d'amélioration de la collecte, comme la baisse du taux de refus avant le tri dans les centres de tri. 69 projets ont été sélectionnés entre juillet et décembre 2023.

Hors Foyer : Citeo a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour développer la continuité du geste de tri des emballages issus de la consommation nomade en 2021. 49 projets variés dans toute la France ont été accompagnés pour expérimenter la collecte hors foyer dans l'espace public, et dans les lieux de mobilité, de loisirs et d'enseignement.

L'AMI s'est terminé à la fin de l'année 2023 avec plus de 8 500 équipements installés. **Forte de ces expérimentations, Citeo a lancé en mai 2023 un appel à projet Hors Foyer à destination des collectivités pour accompagner la généralisation du tri dans l'espace public.**

D'autre part, Citeo a été en collaboration avec les organisateurs de la Coupe du monde de rugby France 2023 afin d'harmoniser les gestes de tri dans les stades de la compétition et de mobiliser le public via une communication engageante spécifique.

Centres de tri : en 2023, Citeo a accompagné les centres de tri, en extension des consignes depuis plusieurs années, dans la modification de leur process pour produire le modèle de tri flux développement (souples et rigides), au plus tard pour 2026.



Un appel à projets a été lancé, et 40 centres ont été sélectionnés pour un financement des travaux par Citeo. Sept centres ont déjà réalisé ces travaux en 2023 et produisent d'ores et déjà le flux développement films.

En complément, et afin d'obtenir de meilleures performances de tri des fibreux, un appel à projets auprès des centres de tri a été également lancé. Ce sont 16 centres de tri qui ont été sélectionnés pour recevoir une aide financière à la réalisation des travaux prévus à partir de 2024.

Au total, en 2023, Citeo s'est engagée à financer des travaux à hauteur de 15 M€ dans 46 centres de tri (certains centres bénéficient des deux dispositifs ci-dessus décrits).

3. AUGMENTER LES CAPACITES DE RECYCLAGE GRACE AU SURTRI ET AU DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES FILIERES

L'AMI sur le surtri, lancé en 2021, avait pour but de disposer des capacités de surtri du flux développement de plastiques rigides. Il a abouti, dans le respect du planning initial, à la sélection de 3 projets. **L'ouverture de 2 centres de surtri en 2023** offre des capacités de surtri du flux développement de 30 000 t/an pour le site de Bourgogne Recyclage situé à Ruffey-lès-Beaune (21) et de 25 000 t/an pour le site de Suez situé à Épinal (88). **Le troisième centre** sélectionné, EMC à Mende (48), **a débuté les travaux de construction au milieu d'année 2023 et devrait être opérationnel en 2024.** Ce projet et ce calendrier rendus possibles par l'investissement direct de Citeo dans ces centres. Ils sont la concrétisation de l'installation d'une activité moderne et performante de surtri des emballages plastique en France, qui sert l'objectif de maximisation du recyclage.

L'appel d'offres Recyclage, lancé en 2022, avait pour objectif l'attribution à des recycleurs des tonnes issues du standard flux développement (flux de plastiques rigides issus du surtri et flux de plastiques souples) dès le début de l'année 2023 et pour une durée maximale de 9 ans. Les projets de recyclage, sélectionnés à l'issue du process, contribuent à l'émergence de nouvelles solutions de recyclage qui favorisent la circularité et des débouchés à forte valeur ajoutée.

Ainsi, dès 2023, les solutions de recyclage ont été mises en place pour l'ensemble des flux. Ensuite, en fonction des projets sélectionnés, ces solutions évolueront vers une circularité plus importante avec l'ouverture des futures usines de recyclage (entre 2024 et 2026).

V. Démultiplier l'impact

1. APPORTER DES SOLUTIONS A DES CLIENTS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

Depuis l'entrée en vigueur de trois nouvelles obligations issues de la loi AGEC :

- 1) l'obligation aux plateformes de ventes en ligne, marketplaces ou autres interfaces électroniques de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets de leurs vendeurs, sauf s'ils ont déjà rempli leur obligation ;
- 2) l'obligation d'un identifiant unique pour tout producteur soumis au principe de REP ;
- 3) la mise en place obligatoire de la signalétique de tri.

le nombre de nouvelles adhésions croît très sensiblement. **Ainsi, plus de 35 000 nouvelles adhésions ont été comptabilisées en 2023.**

Pour la deuxième année consécutive, Citeo a doublé son nombre de clients à fin d'année. Il est à noter que cette évolution importante se fait sans incidence sur la qualité de service délivrée par les équipes. Ainsi, la note de satisfaction des clients s'élève à 8,94 (sur 10) en 2023, soit en augmentation si l'on compare avec 2022 (8,23). Cette note mesure la satisfaction pour l'ensemble des interactions Citeo-Clients.

2. COMMUNIQUER A GRANDE ECHELLE POUR MOBILISER LES PARTIES PRENANTES DE CITEO SUR LES LEVIERS A ACTIONNER POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS COLLECTIFS 2030

En mai 2023, Citeo a publié sa vision et sa stratégie pour accélérer l'économie circulaire et atteindre les objectifs européens de recyclage dans un document intitulé « Quels leviers pour atteindre les objectifs collectifs d'ici 2030 ? ». Après plus de 30 ans d'action au service de l'écoconception, de la collecte sélective et du recyclage, un constat s'impose : il est indispensable de faire appel à tous les acteurs et d'activer tous les leviers pour faire progresser l'ensemble des matériaux.

Dans ce document, Citeo expose sa contribution étayée et chiffrée au service de l'action collective. Elle y décrit 19 leviers d'action autour des 3R (réduire, réemployer et recycler) qui, activés de manière complémentaire, répondent aux objectifs européens.

Avec cet état des lieux et ces propositions, **l'objectif de Citeo est de mettre en lumière la qualité et l'efficacité des solutions déployées jusqu'à ce jour pour réduire, réemployer et recycler les emballages et papiers.** Il s'agit également de sensibiliser l'ensemble de son écosystème sur les marges de progrès qu'il reste à réaliser.

3. LUTTER CONTRE LES DECHETS ABANDONNES

L'année 2023 est marquée par la signature des premières conventions de lutte contre les déchets abandonnés. Les villes de Paris, Marseille et Lyon ont déjà signé la convention déchets abandonnés, et au-delà des grandes agglomérations, **ce sont 473 conventions qui ont été signées au titre de l'année 2023**. Au total, ces conventions couvrent 14 millions d'habitants (territoires ultramarins compris) et représentent un accompagnement financier de Citeo de 53 millions d'euros en 2023. Ces financements supplémentaires permettent aux collectivités d'initier un travail de planification d'actions de diagnostic, de prévention et de nettoyage. Les premiers échanges avec les collectivités sont très qualitatifs et les plans de prévention contre les déchets abandonnés sont prometteurs avec, par exemple, des actions de recensement des lieux d'abandon parfois à la maille des quartiers, la mise en place de brigades vertes pour sensibiliser et contrôler, et la mobilisation de relais associatifs ou d'entreprises locales.



L'année 2023 est également une année d'acquisition de connaissances sur les gisements et la composition des déchets abandonnés dans l'espace urbain et les milieux naturels, et également aux abords des routes. Les partenariats noués avec des associations ainsi que des parcs naturels (Calanques, Salagou, Guadeloupe...) complètent l'action globale de Citeo en 2023 sur cette activité.

4. PARTICIPER AUX NEGOCIATIONS DU TRAITE PLASTIQUES INTERNATIONAL, AFIN DE CONTRIBUER A L'EFFORT GLOBAL DE REDUCTION DE LA POLLUTION

Dans le cadre des négociations pour un Traité international sur la pollution plastique, Citeo a poursuivi toute l'année son travail de plaidoyer pour inclure la Responsabilité Élargie du Producteur dans le futur instrument contraignant. À cette fin, Citeo a obtenu son accréditation comme observateur auprès du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) et a participé activement aux échanges.

Ce travail s'est illustré par la publication d'une position de recommandations sur les modalités d'inclusion de la REP dans le futur Traité, cosignée par une coalition internationale d'une quarantaine d'éco-organismes réunis à l'initiative de Citeo. Il a été complété par des réponses aux appels à contribution du PNUE structurant la rédaction de l'avant-projet de texte du Traité, ainsi que par une participation active aux deux cycles de négociations de l'année 2023 : l'INC-2, à Paris du 29 mai au 1^{er} juin, et l'INC-3, à Nairobi (Kenya) du 13 au 19 novembre. Cette implication s'est concrétisée par des échanges et des interventions auprès des différents acteurs des négociations, durant un événement de haut niveau qui rassemblait de nombreux ministres de l'Environnement à Paris et devant les délégations d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) au Kenya.

Le groupe : l'activité de Citeo & Adelphe

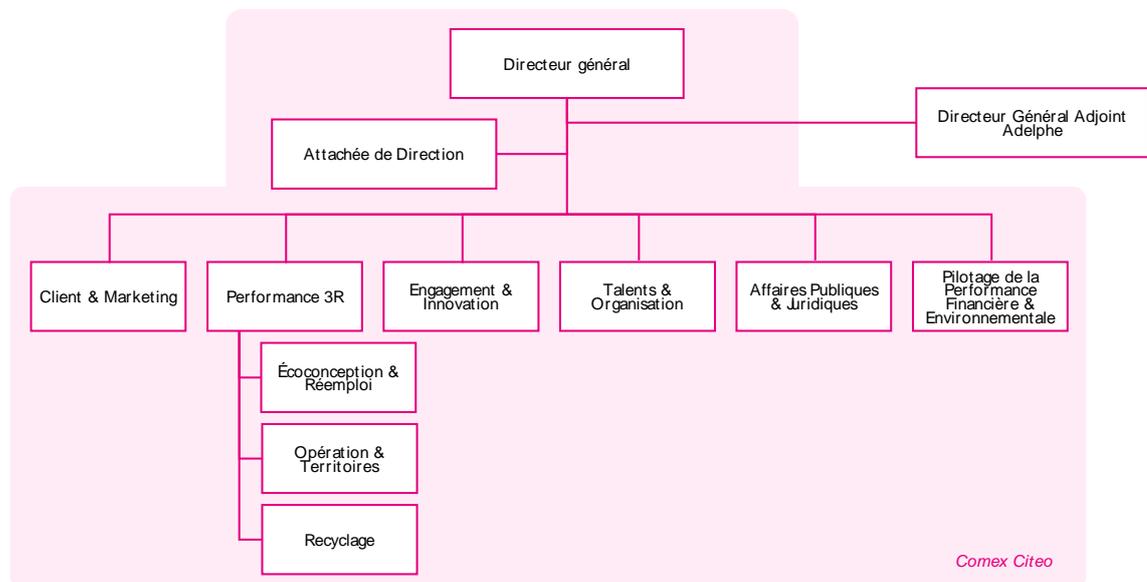
I. Les équipes Citeo et Adelphe

Le groupe Citeo accompagne plus de 80 000 entreprises clientes dans leur responsabilité environnementale.

La société pilote des projets visant à rendre le dispositif de collecte, de tri et de recyclage plus performant au meilleur coût, en particulier grâce à un partenariat avec les 700 communautés de communes et d'agglomération en Métropole et dans les DOM-COM. Citeo mobilise également les citoyens pour que le geste de tri devienne un réflexe au quotidien.

Pour mener à bien ces missions, **l'engagement et la capacité d'entreprendre des 398 collaborateurs à Paris et en région sont indispensables.**

Citeo s'est réorganisée autour d'un Comex qui valorise et responsabilise les principaux managers autour d'un fonctionnement direct, collectif et proactif, au service de l'action, de la performance et de l'impact.



II. Les activités

⇒ Clients & Marketing

Cette équipe met en œuvre la stratégie clients via une analyse stratégique de l'environnement de marché de Citeo et son positionnement. Elle anticipe les nouveaux enjeux à adresser, pilote l'évolution du gisement et définit le pricing. Elle assure une relation de qualité avec l'ensemble des clients et déploie avec eux les accompagnements proposés par Citeo, notamment sur l'écoconception et le réemploi. Elle assure également une gestion administrative simple et fluide auprès des clients sur l'ensemble des filières REP.

⇒ Performance 3R (Réduire, Réemployer, Recycler)

Cette équipe articule, coordonne et garantit la cohérence des activités opérationnelles au cœur de l'offre de Citeo.

- **Écoconception & Réemploi** : anticipe et définit la stratégie pour réduire l'impact environnemental des emballages et papiers des clients de Citeo. L'équipe développe les accompagnements et grâce auxquels les entreprises mettent en œuvre et pilotent leurs projets d'écoconception. Elle participe à créer les conditions pour que les entreprises réduisent leurs impacts.
- **Opérations & Territoires** : met en œuvre la stratégie de Citeo dans le cadre des opérations territoriales (collecte, tri, hors foyer, lutte contre les déchets abandonnés, flux développement, et autres dispositifs). C'est dans cet objectif que cette équipe pilote le déploiement des projets et déploie la stratégie dans les territoires auprès d'un réseau d'acteurs.
- **Recyclage** : met en œuvre la stratégie opérationnelle des services recyclage, et sécurise et développe les filières de recyclage pour maximiser le recyclage et diminuer les impacts environnementaux. Elle suit la mise en œuvre de l'agrément sur la reprise et le recyclage, et pilote les évolutions des standards matériaux.
- **Digital Factory** : l'offre de Citeo intègre de multiples solutions digitales au service de l'ensemble de ses parties prenantes. La Digital Factory facilite et déploie l'ensemble des activités des systèmes d'information et de développement de solutions digitales, en coconstruction avec les métiers.
- **Product Management** : en forte coordination avec les métiers et la Digital Factory, le Product Management veille à l'alignement stratégique des projets IT, coordonne les projets transverses, et accompagne l'évolution des process et les phases projets IT pour en assurer la maîtrise, en garantissant l'impact et anticiper les risques.

⇒ Engagement & innovation

L'équipe structure et soutient les activités d'innovation, de veille stratégique et d'engagement des parties prenantes. Elle développe, puis diffuse la connaissance des évolutions sociétales et des comportements des consommateurs-citoyens. Cette équipe conçoit et met en œuvre des actions de communication et de mobilisation visant à engager les différents publics et relais d'opinion. Elle accompagne les projets de transformation, anime Citeo dans sa vie d'entreprise à mission et dans son engagement en matière de RSE en interne comme en externe.

⇒ Talents & Organisation

L'équipe Talents & Organisation accompagne la croissance et crée les conditions de réalisation des objectifs de Citeo. Elle monitorise le climat social et assure le dialogue social, elle développe les compétences, elle cherche à assurer le juste dimensionnement des ressources, elle développe la culture et accompagne les managers et leurs équipes, et adapte l'environnement et les modes de travail.

⇒ Affaires publiques & juridiques

Cette équipe favorise un cadre réglementaire et politique adapté aux enjeux de l'entreprise. Elle assure une veille réglementaire, et fait évoluer la gestion des parties prenantes institutionnelles de Citeo. Elle pilote l'activité juridique, sécurise l'activité, garantit la conformité au sein de Citeo, et orchestre la gouvernance et la concertation.

↪ Pilotage de la performance financière & environnementale

L'équipe accompagne les différentes directions de Citeo et Adelphe dans leurs projets et réalisations en sécurisant les engagements de l'entreprise et sa trajectoire financière. Elle recouvre les pôles comptabilité, achats, contrôle de gestion, contrôle interne et gestion des opérations. Elle coordonne le pilotage des indicateurs de performance environnementale et économique visant à rendre compte de l'impact des actions de la société.

↪ Adelphe

Adelphe, filiale de Citeo, a pour mission de réduire l'impact environnemental des emballages, en particulier sur les filières des vins et spiritueux, des métiers de bouche et de la santé. Elle conseille les entreprises pour que leurs emballages soient mieux recyclés-réemployés-réduits, finance les collectivités locales pour collecter et trier ces emballages, et sensibilise ses publics sur les bonnes pratiques et les bons gestes à adopter.



D La gouvernance de l'entreprise

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). En 2023, Citeo dispose de 2 agréments distincts, délivrés par l'État : « emballages ménagers » et « papiers graphiques ». En 2023, puis en 2024, année où ces 2 REP ont été fusionnées dans le cahier des charges d'agrément ; chacune dispose de son propre barème, et de son propre compte de résultats analytique avec la mise en place de règles d'allocation des charges, validées par un contrôleur externe et présentées au censeur d'État.

Le statut d'entreprise à mission – adopté en 2020 – est à la fois un mouvement naturel pour Citeo, pionnière de l'économie circulaire depuis près de 30 ans et la marque de sa détermination et de son engagement renouvelé pour ses clients, la société et l'environnement.



Être une entreprise à mission

- C'est **affirmer** le sens de l'action quotidienne de Citeo
- C'est aller au-delà des contraintes réglementaires qui régissent les activités de Citeo, en fixant une ambition à court, moyen et long termes propre à Citeo
- C'est **inscrire** Citeo dans une démarche constante de progrès et d'impact
- C'est **adopter** un statut qui contribue à la lisibilité du modèle complexe de Citeo et qui renforce la transparence de son action, nécessaire pour mobiliser ses clients, les consommateurs et ses parties prenantes
- C'est **contribuer** à l'essor d'un monde plus durable, soucieux de préserver les ressources planétaires, la biodiversité et le climat

I. Citeo, entreprise à mission depuis le 17 novembre 2020

1. CITEO, UN ACTEUR ENGAGÉ

Citeo, pionnière du développement durable dès le début des années 1990, en France, a construit son savoir-faire en imaginant une nouvelle vie pour les emballages ménagers et, ensuite, pour les papiers. La société a développé des services d'écoconception, de collecte, de tri et de recyclage dans le cadre de la REP, grâce à une action mutualisée de ses entreprises clientes qui sont à l'initiative de sa création, et en partenariat avec les collectivités locales et les professionnels du tri et du recyclage.

Engagée pour la planète et sa préservation depuis 2020, Citeo a inscrit sa raison d'être dans ses statuts pour devenir Entreprise à mission.

« Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer les transformations qui s'imposent, Citeo veut engager et accompagner les acteurs économiques à produire, distribuer et consommer en préservant notre planète, ses ressources, la biodiversité et le climat. C'est sa raison d'être. »



La raison d'être est complétée de 5 objectifs (dits « statutaires ») également inscrits dans les statuts de Citeo :

- 1) **réduire** l'impact environnemental des produits des clients de Citeo, en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ;
- 2) **créer** les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementales et économiques ;
- 3) **donner** les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ;
- 4) **coconstruire** et **promouvoir** les solutions et les positions de Citeo, de l'échelle locale à l'international ;
- 5) **cultiver** l'engagement des équipes de Citeo dans le cadre de sa mission.

2. LE COMITE DE MISSION DE CITEO

Le Comité de mission réunit des parties prenantes qui s'engagent à accompagner Citeo dans la mise en œuvre de sa mission et le suivi de l'atteinte de ses objectifs. Il associe des représentants des clients, opérateurs, associations environnementales, collectivités locales, personnalités qualifiées et un salarié (cf. sa composition en annexe 4.C.III).

Présidé par Madame Patricia Ricard, le Comité de mission a remis son deuxième rapport aux actionnaires en juin 2023.

3. UN ORGANISME TIERS INDEPENDANT CONTROLE LA BONNE EXECUTION DES OBJECTIFS



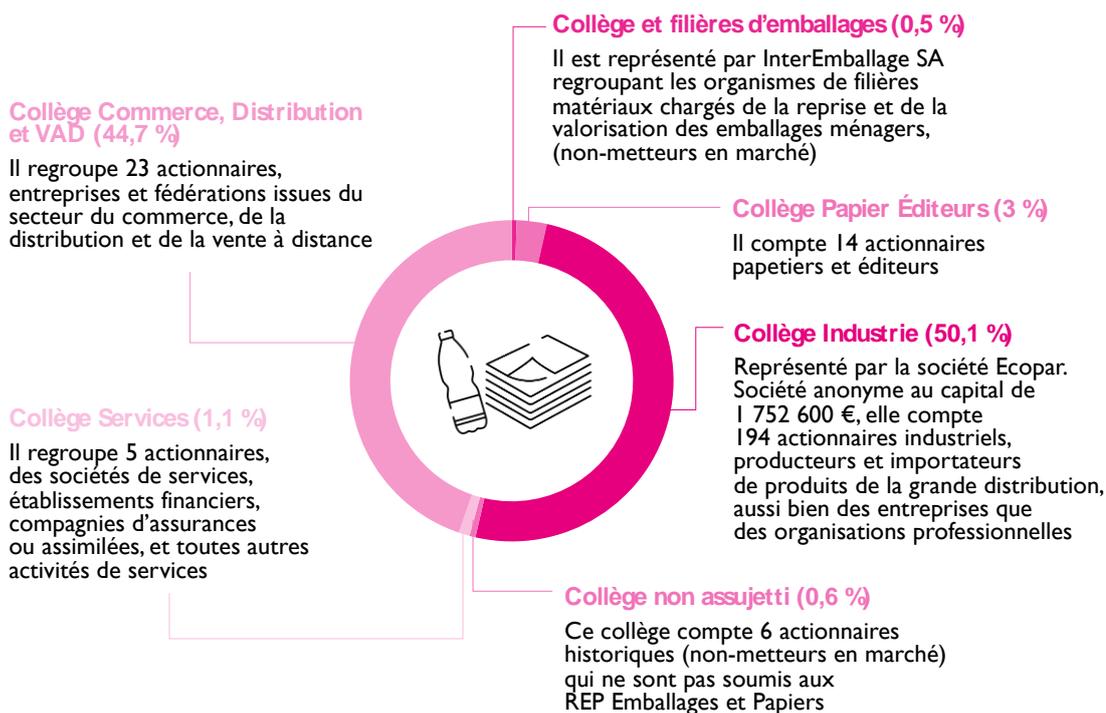
La loi « PACTE » prévoit la vérification par un OTI, tous les deux ans, de l'adéquation entre les objectifs statutaires et les moyens et actions mis en œuvre pour les atteindre. Pour cela, l'OTI s'entretient avec les parties prenantes et étudie les éléments de preuves fournis concernant la trajectoire visée pour émettre un avis motivé.

En 2023, en vue de la préparation de l'audit réglementaire de 2024 – dont les conclusions seront rendues en avril 2024 – **un audit « à blanc » a été réalisé à la demande de Citeo**. Cet audit a ainsi montré **le bon alignement entre la mission et l'activité**. L'OTI a par ailleurs salué la bonne adéquation des moyens et actions mis en place. Il a par ailleurs demandé, de façon générale, d'accorder une attention particulière à la précision des termes de manière à pouvoir évaluer les engagements pris.

II. Capital et actionariat

L'actionariat de Citeo est réparti en six collèges établis en fonction du poids économique des contributions acquittées au titre des REP emballages ménagers et papiers graphiques, l'appartenance à l'un des collèges étant basée sur l'activité principale des metteurs en marché.

Le capital social de Citeo est de 499 444,50 euros, entièrement libéré et divisé en 134 985 actions de préférence d'une valeur nominale de 3,70 euros. À la date d'arrêtés des comptes de l'exercice 2023, son actionariat se composait de la façon suivante :



III. Gouvernance d'entreprise

1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'Administration est révisée tous les 4 ans afin de garantir la meilleure représentativité des metteurs en marché soumis aux REP emballages ménagers et papiers graphiques.

Ainsi, le Conseil d'Administration de Citeo, renouvelé pour la dernière fois en juin 2021, compte **17 administrateurs et une censeuse d'État** (la composition au 25 avril 2024 est annexée au rapport).

Antoine Fiévet préside le Conseil d'Administration depuis le 30 juin 2021. Son mandat arrive à échéance en juin 2025.

2. LES COMITES SPECIALISES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2023

- **Le comité stratégique et du barème** examine et formule des recommandations ou propositions au Conseil d'Administration sur les sujets suivants :
 - les axes stratégiques ;
 - le positionnement de Citeo sur de nouvelles filières REP et, le cas échéant, la création de filiales ;
 - les projets d'acquisition ou de cession d'actifs significatifs ;
 - les projets ayant une importance significative.

Le comité supervise les deux comités barème amont emballages ménagers et barème amont papiers graphiques.

- **Le comité barème amont emballages ménagers** élabore un barème pour la filière « Emballages Ménagers » et formule des propositions au Comité stratégique et du Barème et au Conseil d'Administration, à sa demande.
- **Le comité barème amont papiers graphiques** élabore un barème pour la filière « Papiers graphiques » et formule des propositions au Comité stratégique et du Barème et au Conseil d'Administration à sa demande.
- **Le comité d'audit et de gestion des risques** est un comité spécialisé qui a pour rôle d'éclairer le Conseil d'Administration sur les sujets suivants :
 - l'élaboration des états financiers produits par la société et de l'information financière ;
 - les relations avec les commissaires aux comptes ;
 - le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que l'organisation de l'audit interne ;
 - le suivi du respect des agréments.
- **Le comité matériaux et R&D** est chargé de préparer des analyses, des bilans et des propositions pour le Conseil sur les sujets suivants :
 - les évolutions techniques et technologiques des matériaux, des emballages, des papiers graphiques et de leurs procédés de transformation ;
 - les évolutions de l'écoconception et des technologies de recyclage ;
 - les conséquences de ces évolutions sur le dispositif, en termes d'éco-modulations ;
 - le bilan de la reprise, du recyclage et du suivi de la qualité ;
 - la fixation des objectifs annuels et pluriannuels du programme de recherche et développement ;
 - la définition et le suivi de la feuille de route R&D de Citeo et sa conformité avec les agréments.

Dans ses travaux, le Comité veille à intégrer la dimension européenne et internationale des thématiques traitées et à mener ses travaux dans la perspective d'une gestion plus durable et plus efficace des ressources et des matières.

- **Le comité des nominations et des rémunérations** formule des recommandations au Conseil d'Administration en matière de nomination, de rémunération ainsi qu'en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts et d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités. Le Comité est informé annuellement et émet un avis sur la politique globale de rémunération et de management appliquée.

3. DIRECTION GENERALE

La Direction générale de Citeo est assurée par Jean Hornain. Le Conseil d'Administration du 3 février 2021 lui a renouvelé son mandat pour une durée de 4 ans, expirant en septembre 2025.

IV. Adelphe, filiale de Citeo

1. CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Au 25 avril 2024, le capital social d'Adelphe est de 40 000 euros, entièrement libéré et divisé en 400 actions, toutes de même catégorie, dont la valeur nominale est de 100 euros.



Le capital social est détenu par quatre actionnaires de la manière suivante :

- 85 % par Citeo ;
- 15 % répartis à parts égales entre deux associations représentant le secteur des vins et spiritueux.

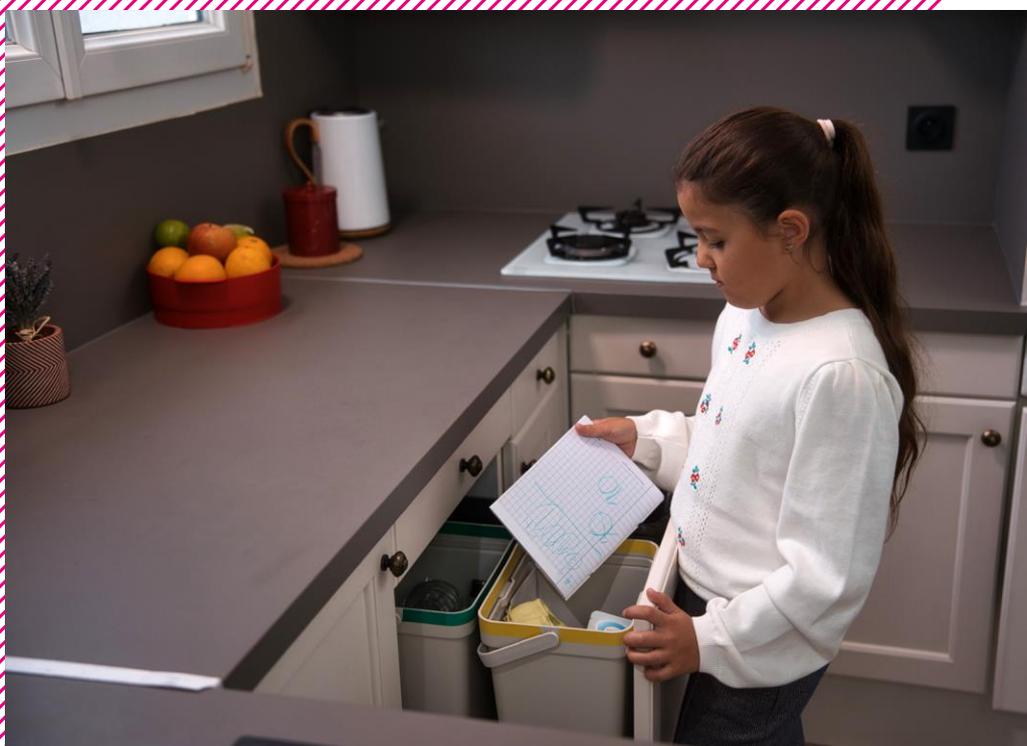
2. GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Au 25 avril 2024, le Conseil d'Administration est actuellement composé de **13 administrateurs**, **5 censeurs** (qui prennent part aux délibérations avec voix consultative), et une censeuse d'État. La composition du Conseil d'Administration d'Adelphe est annexée au présent rapport.

Patrick Deschamps préside le Conseil d'Administration d'Adelphe depuis le 15 décembre 2022. Son mandat prend fin en juin 2026.

3. DIRECTION GENERALE

Jean Hornain assure la Direction générale d'Adelphe depuis le 2 février 2018. Son mandat a été renouvelé par anticipation par le Conseil d'Administration du 18 avril 2023 pour une durée de 3 ans, arrivant à échéance en juin 2026.



Perspectives 2024

La stratégie mise en place par Citeo vise à une plus grande maîtrise du dispositif, à proposer plus de services et plus d'impact au service de la responsabilité environnementale de ses clients, et à préparer l'avenir en s'engageant sur de nouveaux périmètres.

Réduire, réemployer, recycler : en 2024, Citeo démultiplie ses efforts pour activer l'ensemble des solutions circulaires pour réduire l'empreinte environnementale des produits de ses clients.

Sur ses segments de marché historiques que sont les emballages et les papiers, Citeo accentue son action sur deux sujets majeurs : la réduction à la source des emballages et le réemploi. Sur le volet recyclage, et d'autant plus que l'extension des consignes de tri est finalisée et que de nouvelles filières de recyclage ont vu le jour, Citeo prévoit une mobilisation intense du citoyen, afin qu'il trie partout et tout le temps.

L'entreprise se positionne aussi sur de nouveaux segments de marché : les emballages de la restauration (la société Citeo Pro a d'ailleurs obtenu son agrément en mars 2024), les textiles sanitaires à usage unique et les emballages industriels et commerciaux grâce à son expérience de plus de 30 ans sur laquelle elle peut capitaliser.



Ces perspectives se retranscrivent sur la feuille de route suivante pour l'année 2024 :

• Clients :

- redéfinir les tarifs, fondés sur l'équité et la solidarité et reposer les bases des éco-modulations ;
- mener des plans d'actions spécifiques par secteur d'activité.

• 3R :

- réduction : mettre en œuvre un plan d'action par typologie de produits/emballages (taux de vide, emballages « inutiles », formats familiaux, produits concentrés, etc.) ;
- réemploi : créer les conditions pour que des produits soient mis en rayon dans des emballages réemployables standards ;
- recyclage : rendre opérationnels les centres de surtri de Citeo et les usines de recyclage pour le PS, le PET et les souples en PE et PP ; et activer les leviers de la collecte : contrat à la performance, apport volontaire cartons et hors foyer (objectif : 25 millions d'habitants).

• Engagement : lancer un plan d'action d'éducation et de mobilisation à l'écocitoyenneté.

• Développement : lancer les activités Citeo Pro et Soins & hygiène.

• International : créer une dynamique de coopération avec les homologues européens de Citeo et œuvrer au déploiement de la REP à l'international.

EMBALLAGES MENAGERS

02



Notes préliminaires

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, sont audités et certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes. Ils ont été arrêtés par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés en date du 25 avril 2024. Ils sont présentés en annexe du rapport d'activité.

Les informations issues de la comptabilité analytique pour l'année 2023 des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, sont revues par les commissaires aux comptes à l'aune du référentiel méthodologique « Comptabilité analytique de Citeo » disponible au siège des deux sociétés, et rapprochées de la comptabilité générale de chacune des sociétés. L'attestation correspondante des commissaires aux comptes sur les comptes analytiques est présentée en annexe.

L'information financière consolidée correspond à l'agrégation des comptabilités analytiques de la filière emballages de deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe.

I. Compte de résultat analytique consolidé

P&L 2023	ARC 2022	ARC 2023	DONT CITEO	DONT ADELPHÉ	VARIATION
CHIFFRE D'AFFAIRES	960,5 M€	937,9 M€	863,3 M€	74,6 M€	- 2 %
ÉQUILIBRAGE	10,6 M€	13,6 M€	24,4 M€	- 10,8 M€	29 %
COUT DES CONTRATS COLLECTE ET TRI	- 695,2 M€	- 832,2 M€	- 772,8 M€	- 59,4 M€	20 %
AUTRES ACTIONS POUR LA FILIERE	- 118,2 M€	- 169,4 M€	- 162,7 M€	- 6,7 M€	43 %
DONT AIDE A L'INVESTISSEMENT	- 50,2 M€	- 33,7 M€	- 33,7 M€	0,0 M€	- 33 %
DONT SOUTIENS A LA REPRISE DES MATERIAUX	- 29,4 M€	- 34,4 M€	- 32,7 M€	- 1,7 M€	17 %
DONT R&D	- 6,0 M€	- 6,6 M€	- 6,1 M€	- 0,6 M€	11 %
DONT ACCOMPAGNEMENT A L'ECOCONCEPTION	- 6,8 M€	- 7,5 M€	- 7,0 M€	- 0,5 M€	10 %
DONT ACTIONS DE SENSIBILISATION	- 8,8 M€	- 10,5 M€	- 9,4 M€	- 1,1 M€	19 %
DONT RELATIONS COLLECTIVITES LOCALES	- 8,7 M€	- 10,2 M€	- 9,2 M€	- 1,0 M€	17 %
DONT DECHETS ABANDONNES	- 2,2 M€	- 57,6 M€	- 56,4 M€	- 1,2 M€	2557 %
AUTRES ACTIONS	- 6,1 M€	- 8,9 M€	- 8,2 M€	- 0,7 M€	46 %
RELATIONS CLIENTS ET MARKETING	- 12,1 M€	- 12,5 M€	- 10,8 M€	- 1,7 M€	4 %
PILOTAGE ET GESTION	- 25,6 M€	- 27,0 M€	- 24,6 M€	- 2,3 M€	5 %
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	- 851,1 M€	- 1 041,1 M€	- 970,9 M€	- 70,1 M€	22 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	120,0 M€	- 89,5 M€	- 83,2 M€	- 6,3 M€	- 175 %
RESULTAT FINANCIER	0,9 M€	7,4 M€	6,7 M€	0,7 M€	709 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL, NON RECURRENT, RISQUE CLIENT	- 1,6 M€	- 6,9 M€	- 6,8 M€	- 0,1 M€	323 %
IMPOT SUR LES BENEFICES	0,7 M€	0,5 M€	0,6 M€	- 0,1 M€	- 27 %
VARIATION DE LA PROVISION POUR CHARGES FUTURES	- 120,0 M€	88,4 M€	82,6 M€	5,8 M€	- 174 %
RESULTAT NET	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	

II. Analyse des résultats consolidés

- Le chiffre d'affaires 2023 est impacté par les régularisations sur les années antérieures.
- Le coût des contrats collecte et tri augmente, résultant de l'augmentation des soutiens aux collectivités (+ 106 M€ dont + 58 M€ d'effet barème et + 43 % d'effet tonnes) et de la nouvelle activité Flux Développement pour 31 M€.
- Le montant des autres actions de la filière augmente notamment du fait des conventions déchets abandonnés rétroactives au 1^{er} janvier (+ 55 % €).
- Le résultat financier progresse dans un contexte de remontée des taux (+ 6,5 M €).
- La reprise de provisions pour charges futures permet d'amortir la progression des tarifs.

B Les principales actions de Citeo et d'Adelphe

I. Relations avec les metteurs en marché

1. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS

En 2023, 37 183 nouveaux contrats et 5 198 résiliations de contrat sont comptabilisés.

Pour Citeo, le nombre de contrats a plus que doublé en 2023. Les actions de prospection ciblées ainsi que les dispositions prévues par la loi AGECE – mise en place d'un identifiant unique pour les metteurs en marché concernés par la REP, responsabilité des plateformes de vente en ligne pour leurs vendeurs sans identifiant unique, et nouvelle Info-Tri – expliquent cette forte croissance. Citeo a par ailleurs engagé des résiliations pour non-respect de certaines clauses contractuelles (défaut de paiement et déclaration).

Pour Adelphe, après une augmentation de 26 % entre 2022 et 2021, l'année 2023 présente une hausse plus modérée (+ 11 %). La majorité des adhésions font suite à des actions de prospection sur les secteurs boissons et santé, ou à l'arrivée d'entreprises étrangères (en particulier 450 entreprises chinoises).

ÉVOLUTION NOMBRE DE CLIENTS	CITEO	ADELPHÉ	TOTAL
NOMBRE DE CLIENTS AU 31/12/2022	28 720	12 980	41 700
NOUVELLES ADHESIONS	35 257	1 926	37 183
RESILIATIONS	4 718	480	5 198
CLIENTS AU 31/12/2023	59 259	14 426	73 685

2. LE GISEMENT CONTRIBUANT

Le gisement 2022 et 2023 par matériau et par société agréée est le suivant :

GISEMENT CONTRIBUANT (EN KT)	CITEO 2022*	ADELPHÉ 2022*	TOTAL 2022*	CITEO 2023**	ADELPHÉ 2023**	TOTAL 2023**	VARIATION EN %
ACIER	235	8	243	233	8	241	- 1,0 %
ALUMINIUM	87	10	97	87	10	97	- 0,1 %
PAPIER CARTON	1 230	113	1 344	1 258	119	1 376	2,4 %
DONT PAPIER CARTON AUTRE QUE BRIQUES	1 163	113	1 276	1 192	118	1 311	2,7 %
DONT BRIQUES	67	0	68	65	0	66	- 2,9 %
PLASTIQUES	1 140	51	1 191	1 138	51	1 190	- 0,1 %
VERRE	1 523	1 031	2 554	1 479	995	2 474	- 3,1 %
AUTRES MATERIAUX	18	9	27	18	9	27	- 1,8 %
TOTAL GISEMENT CONTRIBUANT	4 234	1 222	5 456	4 213	1 192	5 405	- 0,9 %

* Données révisées lors de l'arrêté des comptes 2023.

** Données de l'arrêté des comptes 2023.

À noter : le tableau ci-contre comporte des arrondis.

Le gisement contribuant est en baisse (– 0,9 % par rapport à 2022). Il s'agit d'une estimation à l'arrêté des comptes 2023 qui restera à affiner après réception de l'ensemble des déclarations 2023.

3. LES CONTRIBUTIONS

↳ Contributions au titre de 2022 et 2023 par matériau et par société agréée :

CONTRIBUTIONS AU TITRE DE 2022 ET 2023 PAR MATERIAU ET PAR SOCIETE (EN M€)	CITEO 2022*	ADELPHÉ 2022*	TOTAL 2022*	CITEO 2023**	ADELPHÉ 2023**	TOTAL 2023**	VARIATION
CONTRIBUTIONS AU POIDS	677,4	57,9	735,3	719,9	61,7	779,5	6,0%
ACIER	10,8	0,3	11	11,4	0,4	12	5,9 %
ALUMINIUM	10,9	1,3	12	11,3	1,3	13	2,9 %
PAPIERS CARTONS	195,7	18,4	214	221,8	20,8	243	13,3 %
<i>DONT PAPIERS CARTONS AUTRES QUE BRIQUES</i>	<i>179,0</i>	<i>18,3</i>	<i>197</i>	<i>205,0</i>	<i>20,7</i>	<i>226</i>	<i>14,4 %</i>
<i>DONT BRIQUES</i>	<i>16,7</i>	<i>0,1</i>	<i>17</i>	<i>16,8</i>	<i>0,1</i>	<i>17</i>	<i>0,6 %</i>
PLASTIQUES	432,7	23,2	456	447,0	23,2	470	3,1 %
VERRE	19,9	12,1	32	18,6	12,6	31	– 2,4 %
AUTRES MATERIAUX	7,3	2,5	10	7,8	3,4	11	13,9 %
CONTRIBUTIONS UNITAIRES	156,9	14,2	171	166,6	14,3	181	5,7 %
TOTAL CONTRIBUTIONS	834	72	906	884	76	960	6,0 %

* Données révisées lors de l'arrêté des comptes 2023.

** Données de l'arrêté des comptes 2023.

À noter : le tableau ci-contre comporte des arrondis.

La hausse des contributions entre 2022 et 2023 (+ 6 %) s'explique principalement par la hausse globale du tarif entre 2022 et 2023, et par la hausse de la contribution unitaire du fait de l'augmentation du tarif à l'UVC (+ 8,2 % en 2023).

↳ Focus sur l'écomodulation :

ÉCOMODULATION (HORS PRIMES MPR) (EN €)	REEL 2022	ARC 2023	ÉVOLUTION 2023/2022
BONUS – RÉDUCTION DES EMBALLAGES	– 1,7 M€	– 3,7 M€	125,4 %
BONUS – SENSIBILISATION AU GESTE DE TRI	– 2,4 M€	– 3,0 M€	24,8 %
TOTAL BONUS	– 4,1 M€	– 6,7 M€	65,5 %
MALUS 10 %	0,2 M€	0,3 M€	22,2 %
MALUS 50 %	6,5 M€	8,5 M€	31,0 %
MALUS 100 %	2,7 M€	3,3 M€	22,9 %
TOTAL MALUS	9,4 M€	12,0 M€	28,5 %
IMPACT TOTAL	5,3 M€	5,3 M€	0,0 %

À noter : le tableau ci-contre comporte des arrondis.

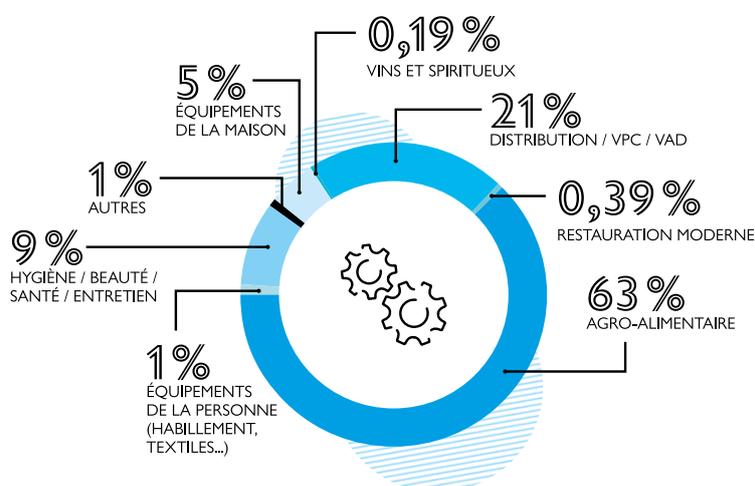
⇒ Cadrage entre les contributions au titre des années opérationnelles et le chiffre d'affaires comptable

CITEO ET ADELPHÉ EN M€	2022	2023	TOTAL CA AU TITRE DE L'ANNEE
REGULARISATION AU TITRE DES ANNEES ANTERIEURES	34	- 2	
CA AU TITRE DE 2022	927	- 21	906
CA AU TITRE DE 2023		960	960
TOTAL CA COMPTABLE	960	938	

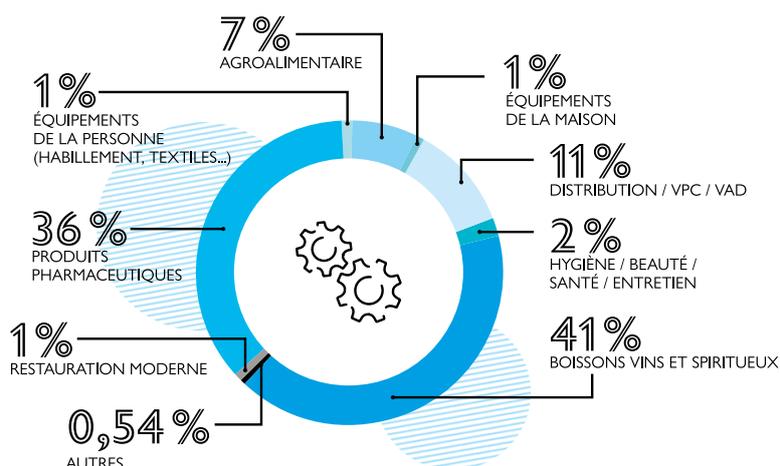
À noter : le tableau ci-contre comporte des arrondis.

⇒ Répartition des contributions par secteur d'activité (sur la base des fiches déclaratives 2022) :

Répartition des contributions par secteur d'activité - Citeo



Répartition des contributions par secteur d'activité – Adelphe



4. SECURISATION DES CONTRIBUTIONS

A. Respect des obligations contractuelles

En 2023, les nouvelles obligations réglementaires de 2022 continuent d'impacter de manière significative le portefeuille clients.

Une prospection adaptée ainsi qu'un accompagnement sur mesure des nouveaux clients ont été mis en place.

Citeo a ciblé ses actions de prospection sur certains secteurs :

- Les plates-formes de vente en ligne.
- Les entreprises de la restauration.
- Les metteurs en marché de cartouches de gaz et protoxyde d'azote.
- L'e-commerce.

Citeo a continué d'adapter ses moyens et ses méthodes pour prospecter et intégrer ces clients.

- **De nombreux rendez-vous** ont été réalisés pour concrétiser la contractualisation et assurer un embarquement fiable des nouveaux clients sur les REP Emballages et papiers graphiques.
- Organisation de **webinars** conjointement avec les fédérations, plates-formes ou réseaux retails.
- **Campagnes téléphoniques** et mails.
- **Adaptation des ressources et outils informatiques.**

B. Conformité des déclarations

L'équité entre les clients est assurée par plusieurs types de contrôles des déclarations :

- les contrôles réglementaires inscrits dans le cahier des charges d'agrément ;
- les contrôles internes à l'initiative de Citeo et d'Adelphe.

↪ **Contrôles des déclarations, inscrits dans le cahier des charges d'agrément**

Contrôles externes des déclarations

Ces contrôles externes sont diligentés par des tiers indépendants accrédités Cofrac pour garantir la parfaite conformité des déclarations emballages au regard de la REP Emballages.

- **Le nombre de clients contrôlés :**
 - **118 contrôles réglementaires réalisés**, soit 22 % du chiffre d'affaires consolidé Citeo et Adelphe (sur la base des mises en marché 2022). À noter que 80 % des clients tirés au sort n'avaient eu aucun contrôle réglementaire sur l'agrément.
 - **43 contrôles** ont entraîné une demande de régularisation simple sur 3 mois (soit 36 %)
 - **21 contrôles** ont donné lieu à une demande de mise en conformité sur 12 mois (soit 18 %).
- **Les enjeux financiers identifiés sur les clients contrôlés :** l'impact financier net de ces 64 régularisations est de 1 360 K€ de sous-déclaration :
 - **régularisation de sous-déclaration à effectuer** : 2 593 K€ (44 clients concernés) ;
 - **régularisation de surdéclaration à effectuer** : – 1 233 K€ (20 clients concernés).

- **Les erreurs déclaratives les plus récurrentes** – pour l'ensemble des clients audités, les erreurs déclaratives identifiées ont révélé
 - **Des anomalies de compréhension du périmètre ou de la méthodologie déclarative** :
 - erreurs d'exclusion/inclusion des nombre d'UVC déclarés ;
 - inexactitudes des caractéristiques d'emballages déclarés ;
 - inexactitudes du nombre d'unités d'emballages.
 - **Les contrôles ont révélé des erreurs d'extraction de données déclaratives**, conséquence de l'inadéquation de plusieurs ERP des clients qui fournissent une base de données inappropriée pour le remplissage des déclarations.
 - Comme les campagnes précédentes, **des thématiques d'erreurs liées aux divers critères d'écomodulation sont détectées** (mauvaise application des bonus et des malus, décotes pour papiers recyclés, primes et malus supplémentaires...).



Conclusion

La campagne d'audits 2023 sur les mises en marché 2022 est dans la continuité en termes de corrections à effectuer, ce qui démontre l'importance de maintenir un niveau d'exigence dans la politique de revue des déclarations clients.

Le taux de demandes de mises en conformité sur 12 mois reste important, autour de 20 %, leurs régularisations sont toujours en cours chez les clients.

Contrôles des modalités d'élaboration des déclarations

Conformément au cahier des charges d'agrément, **Citeo et Adelphe ont mis en place une méthode de contrôle ad hoc**, consistant en la remise d'un document établi par un Commissaire aux comptes ou un Expert-comptable visant les modalités d'élaboration des déclarations afin de s'assurer de la correcte déclaration des emballages mis en marché : le rapport de procédures Convenues (RPC).

Le RPC est à remettre au moins une fois tous les trois ans, pour tous les clients dont le niveau de contribution est supérieur ou égal à 60 000 € sur au moins une des années concernées. Un nouveau cycle a démarré avec la déclaration 2020. Le cycle actuel de 3 ans correspond aux déclarations 2020, 2021 et 2022.

À fin décembre 2023, sur les déclarations 2020, 2021 et 2022, **Citeo et Adelphe ont réceptionné 129 rapports de procédures convenues pour la REP Emballages ménagers.**

↳ Contrôles des déclarations à l'initiative de Citeo et Adelphe

Citeo et Adelphe ont également poursuivi les contrôles de déclarations en interne : réalisation d'analyses approfondies des déclarations présentant des variations N / N-1 importantes. 307 clients ont fait l'objet d'une étude détaillée de leurs déclarations.

Au total, 18 % des contributions de Citeo et Adelphe ont été contrôlées en 2023.

II. L'Écoconception : de la réduction à l'amélioration de la recyclabilité

1. REDUCTION

Début 2023, 7 projets ont été sélectionnés dans le cadre de l'Appel à Projet Réduction afin d'entraîner plusieurs marchés vers des solutions d'emballages plus sobres. Les enjeux sont variés : conserver les codes de marché premium tout en réduisant la quantité de matière utilisée pour les secteurs des spiritueux et de l'épicerie fine, réduire les emballages de la vente à distance et supprimer des faux fonds et/ou réduire les épaisseurs sur des produits de consommation courante comme la charcuterie ou les boissons.

Grâce à ces projets, 4 500 tonnes d'emballages seront supprimées dès 2024. Ils serviront également de retours d'expérience pour généraliser les pratiques dans les secteurs concernés.

De nouvelles études et de nouveaux outils sur la Réduction des emballages ont également vu le jour :

↪ Outil de benchmark

Un outil permettant de comparer le poids d'un emballage au reste de son marché a été mis à disposition sur le portail client au 2^e semestre 2023. Grâce à celui-ci, les entreprises peuvent identifier leur marge de progrès et cibler les emballages sur lesquels il est nécessaire d'agir en priorité.

Développé pour 5 marchés dans un premier temps, l'outil sera élargi à de nouveaux en 2024.

↪ Dispositif SEE

Prévu dans le cadre du décret 3R, le dispositif de Signalement des Emballages Excessifs permet aux consommateurs de faire remonter les emballages jugés superflus. L'ensemble de ces signalements est transmis aux entreprises et étudié par l'équipe Écoconception afin de documenter les cas d'emballages effectivement considérés excessifs. La thématique la plus redondante concernait le taux de vide jugé trop important (50 % des cas identifiés par les consommateurs).

↪ Étude taux de vide

Pour faire suite aux signalements du dispositif SEE, Citeo a lancé une étude pour faire un état des lieux des raisons pour lesquelles il existe du vide dans les emballages. 3 types de vide se dégagent : de l'espace « technique », lié aux propriétés du produit emballé dont il n'est pas possible de se passer, du vide lié au processus de conditionnement et, enfin, du vide lié à des fonctions marketing et commerciales, à supprimer en priorité.

L'année s'est terminée par la structuration de 5 nouveaux leviers, complémentaires aux actions d'optimisation des emballages (allègements des épaisseurs et réduction du vide), autour desquels s'articuleront les travaux de Réduction des prochaines années : la réduction des emballages de regroupement, la sobriété des emballages à usage unique, la mise en place de grands formats, le recours à des formats souples et une réflexion autour des produits concentrés, solides et/ou à diluer pour réduire les emballages.

2. RECYCLABILITE

Les actions menées en 2023 ont porté sur :

- **la consolidation** de la méthodologie « recyclabilité » et son portage au niveau européen,
- **la disponibilité** de solutions d'emballages et de papiers recyclables pour tous les clients de Citeo,
- **l'accompagnement** des entreprises vers ces solutions recyclables.

Concernant la méthodologie, l'année a été marquée par la création du COTREV en France sur la recyclabilité des emballages en verre, la finalisation des Avis COCET portant sur la métallisation et les décors métallisés des emballages en papier-carton et en plastique, la construction de l'outil TREE à destination des fabricants d'emballage et le pilotage au niveau européen, au CEN, de 15 normes sur la recyclabilité des emballages plastique à la demande de la Commission européenne en lien avec la PPWR (Proposal Packaging and Packaging Waste Regulation) ainsi que la participation à deux normes sur la méthodologie et les cartons.

Pour ce qui est de la recherche de solutions recyclables, se sont ajoutés aux travaux des Comités chargés de la recyclabilité des projets propres à Citeo (ACV beurre, métaux dans PE et PP, carton barrière sans plastique...) et des appels à projets (cosmétique, opercule sur PP, pot de yaourt tout PS...). Avec l'avancement des filières « Rigides PET hors bouteille », « PS » et « souples PP », le COTREP a pu développer et diffuser ses recommandations de design pour ces trois types d'emballage en vue de la recyclabilité. Basés sur ces tableaux, plusieurs projets de R&D avec les fabricants et les clients ont pu démarrer, comme l'écoconception des blisters de médicaments ou encore les alternatives aux barquettes PET clair avec buvard.

Quant à l'accompagnement des clients vers les solutions Citeo, un appel à projets a été lancé sur les étiquettes sur PET, et divers projets sont en cours avec le CTP sur le passage de plastique vers le carton. Tout au long de l'année, des communications écrites et orales ont été réalisées vers les fabricants d'emballages et les clients pour expliquer les recommandations de Citeo.

Ces progrès sur la recyclabilité aident aussi à monter en qualité au niveau des matériaux recyclés. Un événement a été réalisé en juin avec plus de 800 inscrits sur l'intégration de plastiques recyclés.

3. ACCOMPAGNEMENT : OFFRES ET SERVICES **ECOCONCEPTION**

A. L'offre et les services d'accompagnement à l'écoconception

Chaque entreprise doit pouvoir mener des actions concrètes d'écoconception et peut disposer d'un accompagnement personnalisé. L'offre combine, en fonction des entreprises, une approche pédagogique, l'expertise technique de Citeo et des moyens financiers ciblés. Les fabricants d'emballages sont également une cible prioritaire d'accompagnement pour engager toute la chaîne dans la transformation.

Citeo poursuit son approche sectorielle dans l'accompagnement en proposant des recommandations toujours plus personnalisées en fonction des produits mis en marché. Les entreprises seront sollicitées fin 2025 pour rendre compte de cette première période de planification.

Au quotidien, les entreprises continuent d'être accompagnées sur plusieurs modalités complémentaires :

- des rendez-vous de suivi avec des conseillers personnalisés et des experts écoconception ;
- une réponse à chaque demande et une disponibilité constante des experts pour vulgariser les grands principes de l'écoconception ou aborder des sujets plus techniques de composition, fonctionnalité et fin de vie ;
- des propositions d'échanges plus approfondis au fil de l'eau pour comprendre les enjeux et freins rencontrés par les entreprises et adapter l'offre d'accompagnement, les projets et les outils en conséquence.

B. Les plans de prévention

En 2023, le dispositif Plans de prévention a été déployé pour les deux filières.

La mise en œuvre de l'écoconception passe par la planification stratégique : c'est le sens donné par l'obligation légale pour les entreprises d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de prévention et d'écoconception (art.72 loi AGECE). Pour accompagner les entreprises dans ce pilotage, Citeo a mis en place pour les REP Emballages ménagers et Papiers un dispositif important :

- une trame de plan aux entreprises qui souhaitent se lancer individuellement, basée sur les 3R avec des indicateurs de pilotage. Des rendez-vous étaient proposés aux entreprises qui souhaitent échanger sur la formalisation de leur stratégie ;
- un plan commun à tous les metteurs en marché permettant aux plus novices de s'associer à une trajectoire de travail 3R et d'en être inspirés pour mener des actions propres et 15 plans sectoriels pour entrer spécifiquement dans les problématiques d'une large gamme de produits emballés.

Les entreprises se sont réellement saisies de cette nouvelle obligation puisque près de 19 000 entreprises étaient en conformité au 17 octobre 2023 représentant 75 % du gisement déclaré pour Citeo, 55 % du gisement déclaré pour Adelphe et 60 % pour les papiers graphiques.

C. Parcours digital

L'espace en ligne dédié à l'écoconception a pour vocation d'apporter tous les éléments pédagogiques et le pilotage au quotidien de l'évolution du gisement pour tous les collaborateurs concernés de l'entreprise, au lancement d'un produit comme en amélioration continue.

En 2023, tous les nouveaux éléments de pédagogie et d'acculturation sur les sujets de réduction et de réemploi ont été mis en ligne.

Nouveaux modules campus circulaire

- **2 nouveaux cours mis en ligne** : « Écoconcevoir vos papiers graphiques » et « Nouvelles filières de recyclages des emballages plastique et nouvelles recommandations EC ».
- **Mises à jour des modules** « Introduction à l'écoconception des emballages » et « Écoconcevoir vos emballages ».

En 2023, plusieurs évolutions importantes ont aidé à de renforcer l'ambition du parcours.

- **Mise en ligne de l'outil de benchmark** sur le poids des emballages (cf section réduction),
- **Évolution depuis l'outil TREE** dédié à l'évaluation de la recyclabilité des emballages,
- **Intégration d'un schéma pédagogique** pour mieux comprendre la méthodologie recyclabilité et les notions telles que « sans filière » ou « perturbateurs »,
- **Intégration des mentions conformes** au décret sur les Qualités et Caractéristiques Environnementales (QCE) dans un premier temps, puis conception d'un outil simplifié pour obtenir les mentions QCE rapidement pour un public non expert,
- **Création d'une plateforme** mettant à disposition l'outil TREE pour les fabricants et autres utilisateurs non-metteurs en marché (centres techniques, étudiants, etc.).

L'année 2023 est également marquée par l'apparition des premières recommandations au fil de l'eau dans le parcours écoconception. Par exemple, à l'issue d'une modélisation dans TREE, en corrélation avec l'outil de priorisation ou de benchmark, des recommandations personnalisées apparaissent : elles proposent pour l'instant de se renseigner sur des études, des documents de pédagogie ou un passage en action à partir de l'identification d'une problématique emballages (par exemple : agir sur la réduction en supprimant un film de regroupement).

D. Spécificités Adelphe

En plus de s'appuyer sur les outils Citeo, Adelphe a mené des actions individuelles et collectives d'accompagnement à l'écoconception sur ses secteurs privilégiés, la filière vins et spiritueux, les métiers de la santé, et les commerces de bouche.

Comme chaque année, de nombreuses interventions via les organisations professionnelles, prises de parole lors de salons ciblés, participation à des concours, avec un axe écoconception ont rythmé 2023.

Dans le cadre du dispositif Plans de prévention, 3 plans sectoriels communs ont été rédigés pour répondre aux types d'emballages et problématiques spécifiques des secteurs historiques d'Adelphe :

- filière Vins et Spiritueux ;
- filière Champagne ;
- emballages des produits de Santé.

Les clients de Citeo ont pu, en s'associant à l'un de ces plans, répondre à leur obligation et commencer à bâtir leur feuille de route 3R avec des exemples concrets.

⇒ Secteur Vins et Spiritueux :

Une campagne de diagnostics sur site a été réalisée auprès de 5 entreprises viticoles bordelaises, axée sur la réduction des emballages. Les recommandations ont été partagées aux entreprises de la filière et de la région, via une restitution collective qui a rassemblé environ 80 personnes.

Le projet Objectif Climat, outil conçu pour évaluer l'empreinte carbone du secteur viti-vinicole et guider les professionnels du secteur dans la réduction de leur impact environnemental notamment via des actions de réduction, de réemploi et de recyclage des emballages, s'est poursuivi en 2023 pour préparer un lancement officiel dans la région Bourgogne début 2024.

⇒ Secteur de la Santé

La restitution du groupe de travail sur l'amélioration de la recyclabilité du blister a été publiée, elle offre une première évaluation des comportements du blister dans les centres de tri, une identification de choix possibles, et une première analyse d'impacts de celles-ci. 2024 permettra de donner des premiers arbitrages entre les choix possibles.

Une étude de perception des emballages spécifiques au secteur de la santé a été lancée, auprès des consommateurs en circuit pharmacie et auprès de professionnels pharmaciens, pour identifier les attentes, les leviers et les recommandations de passage à l'action à partager à la filière.

⇒ Secteur des métiers de bouche

Une convention de partenariat a été signée avec 2 fédérations nationales : dans un premier temps, les crémiers-fromagers et les bouchers-traiteurs. Celles-ci contiennent une feuille de route écoconception bâtie en fonction des typologies métiers, et à dérouler sur les 3 prochaines années, pour accompagner ces professionnels engagés, mais novices, sur les sujets de Citeo.

III. Développement du Réemploi

L'objectif affirmé de Citeo est d'apporter à ses clients 100 % de solutions pour 100 % des emballages. Le réemploi, en incluant le vrac, fait partie de ces solutions. Recyclage et réemploi ne s'opposent pas, ils se complètent.

Alors que le cadre réglementaire français a défini des échéances bien précises (10 % d'emballages réemployés en 2027) et que le contexte européen se précise (refonte en cours de la Directive emballages intégrant des objectifs de réemploi), Citeo et sa filiale Adelphe (désignés ci-après par « Citeo ») deviennent des partenaires clé dans l'écosystème français du réemploi pour assurer un développement d'une offre à l'échelle nationale qui soit viable des points de vue technique, environnemental et économique.

Citeo agit sur 3 grands leviers d'action pour contribuer au déploiement du réemploi à grande échelle :

- **Expérimenter, analyser & capitaliser pour diffuser la connaissance** : en accompagnant et synthétisant l'évolution des connaissances, Citeo identifie les critères de performance du réemploi et les solutions qui y contribuent le plus.
- **Financer et accompagner les projets** : en ciblant les financements en Capex et Opex, Citeo réduit le risque financier pour ses clients, et aide ainsi à étudier et expérimenter de multiples déclinaisons et combinaisons de solutions pour, *in fine*, contribuer au déploiement des solutions qui ont démontré leur performance.
- **Définir une vision cible, préfigurer et coconstruire les dispositifs de demain** : en consolidant les résultats et en mutualisant les énergies, Citeo contribue à définir des trajectoires opérationnelles et industrielles et à coconstruire les dispositifs optimisés et mutualisés de demain avec les acteurs de l'écosystème.

1. DEVELOPPER ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE

Depuis 2018 et ses premiers appels à projets et appels à manifestation d'intérêt, **Citeo suit, accompagne et/ou finance des projets de réemploi** avec les acteurs clés de l'écosystème, dont des études sur les leviers d'une meilleure performance environnementale du réemploi et **capitalise sur la connaissance** issue de ses travaux pour faire avancer l'ensemble des entreprises et opérateurs.

Citeo :

- publie des **guides pédagogiques** : se lancer dans le réemploi + lavage des emballages en verre ;
- anime des **webinars** et diffuse des **fiches « réflexes »** ;
- développe des **gammes d'emballages standardisés**.

A. R&D et expertise technique

Élément clé de l'optimisation et de la mutualisation du/des futurs dispositifs, **le développement de gammes d'emballages réemployables standardisés est au cœur de l'action de Citeo** qui mène les tests nécessaires pour valider et développer ces futures gammes : production des moules pour les 3 premières références développées, études sur la robustesse des emballages en verre, études sur l'alimentarité de certains plastiques (PET, copolyester, PP...) et études sur la résistance aux boucles de réemploi avec lavage industriel de ces solutions ainsi que de solutions en inox.

B. Les travaux menés sur les standards sur 2023

- Préparation et animation de **18 ateliers**
- **4 visites de lignes industrielles** (2 vigneronnes et 2 produits laitiers frais)



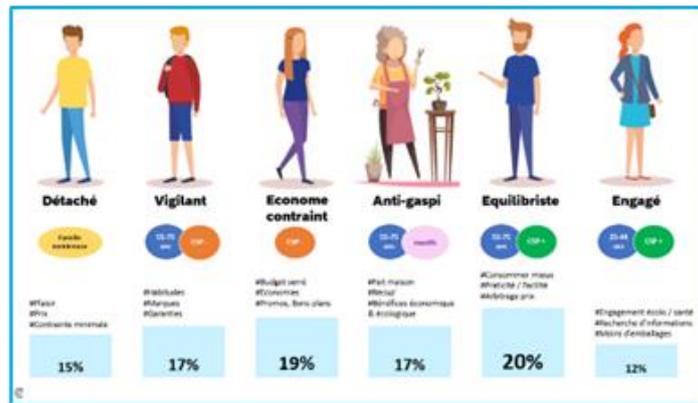
- **Étude benchmark** sur les systèmes de fermeture avec le cabinet Searious Business
- **Production des premiers prototypes** pour la bière 75 cl



C. Études

Un programme d'études focalisé sur le volet consommateur, défini en 2022 et poursuivi en 2023 vise plusieurs objectifs :

- **Établir un SWOT** sociétal pour mieux comprendre le potentiel d'adhésion au réemploi – finalisé en mars 2023 – Livrable : cartographie des différents profils de consommateurs et les leviers spécifiques de chaque profil pour une adhésion au réemploi.



- **Développer un référentiel** pour qualifier l'offre et maximiser la portée des actions – finalisé en septembre 2023 – Livrable : recommandations de cadrage pour des communications sur une offre en réemploi

Une étude pour creuser la sémantique du réemploi



- **Identifier les leviers et les freins** sur l'ensemble du parcours consommateur, pour la GMS (grande et moyenne surface) et la restauration à emporter / livrée – en cours.

2. ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

A. Lancement de l'appel à projets Réemploi

L'appel à projets « EncoRE plus de réemploi » lancé en 2023 vise à faire du réemploi une réalité à l'échelle nationale via un engagement financier inédit et un accompagnement technique.

Pour sa première édition, cet appel à projets a rencontré un succès notable. Sur les 50 millions d'euros prévus en 2023, 35 millions d'euros ont été alloués (le reste de l'enveloppe étant reporté sur 2024). Les 150 projets lauréats sont une bonne représentation de la diversité du réemploi en France :

- toutes les solutions de réemploi sont concernées (préemballé par le professionnel, vrac, recharge, etc.) ;
- les projets retenus sont presque équitablement répartis entre soutien du réemploi au niveau régional (46 %) et développement à l'échelle nationale (54 %) ;
- tous les acteurs sont représentés : metteurs en marché, collectivités, apporteurs de solutions (traçabilité, design, tests, nouveaux matériaux, etc.), mais aussi des groupements constitués de plusieurs de ces acteurs ;
- si la majorité des projets proviennent des boissons et de l'alimentaire (respectivement 57 et 56 projets), le non-alimentaire est bien présent (avec 17 projets mixtes alimentaires & non alimentaires et 5 projets exclusivement non alimentaires).

Outre le financement, 67 projets bénéficient également d'un accompagnement spécifique de la part des experts Citeo en raison de leur potentiel de standardisation, d'innovation et/ou de mutualisation. Une équipe de 4 personnes a été créée au sein de l'équipe Réemploi dédiée à l'Accompagnement des projets des clients de Citeo (répartition par segment de marché) et au suivi de ces 67 porteurs de projets. Cet accompagnement se traduit par un suivi et soutien techniques lors de réunions de suivi de projets ou comité de pilotage, ainsi que tout au long du projet en réponse à des interpellations ponctuelles des porteurs de projet. Tous les porteurs de projet bénéficient donc d'un partage d'expertises Citeo (réemploi, emballages, engagement conso, écoconception, etc.)

Cet accompagnement permet de capitaliser et partager des connaissances et apprentissages des projets avec l'ensemble des parties prenantes. Par exemple, au travers de guides, de recommandations sectorielles, etc.

B. Reporting réemploi

En parallèle, Citeo accompagne ses clients dans la mise en place d'un reporting annuel des quantités d'emballages réemployés pour obtenir un **pilotage de la performance globale et le calcul d'un taux national de réemploi** : mise en place de procédures et d'outils de reporting pour les metteurs en marché et leurs partenaires, à partir des travaux de l'ADEME sur les modalités de comptabilisation. L'objectif est de pouvoir produire, en 2024, la toute première donnée consolidée de réemploi des emballages en France.

C. Démarches de sensibilisation et d'accompagnement

Enfin, pour mieux sensibiliser les metteurs en marché aux enjeux des emballages réemployables, Citeo continue de multiplier les prises de parole et le partage d'expérience avec par exemple :

Les interventions externes : auprès de fédérations et salons professionnels, dans le cadre de conférences sur l'emballage pour présenter les travaux en cours et l'avancée des résultats.

Exemples d'événements 2023 : participation aux réunions des GT CNE (Conseil national de l'emballage), participation au GT SPICE (Sustainable Packaging Initiative for CosmÉtics) pour le secteur de la cosmétique, salon du Vrac et du Réemploi (Mai), table ronde consacrée au réemploi aux Ateliers de l'Emballage à Rennes (oct.), participation au salon Prod&Pack avec la mise en place du village Réemploi (nov.), webinar sur le réemploi pour l'ILEC (Institut de liaisons des entreprises de consommation) (déc.), etc.

3. COCONSTRUIRE DES FILIERES PERFORMANTES

Une coordination et un degré important de mutualisation entre les acteurs sont complexes, mais nécessaires pour proposer une offre réemploi en magasin/restaurant : industriels, distributeurs, opérateurs de solution de réemploi, consommateurs...

A. Démarche « ReUse »

La démarche « ReUse » a pour objectif d'imaginer un dispositif de réemploi national et mutualisé, permettant un changement d'échelle. Pour ce faire, elle a réuni l'ensemble des parties prenantes du réemploi, avec un comité de pilotage composé de Citeo, du Réseau Vrac et Réemploi et de producteurs et distributeurs ainsi que des groupes de travail opérationnels (60 entreprises ont participé aux ateliers, + 200 participants de tout l'écosystème à chaque ReUse Day).

La démarche « ReUse » a conduit à préfigurer un modèle économique et opérationnel pour le déploiement du réemploi à l'échelle nationale, qui aborde **cinq dimensions opérationnelles** :

- **la mise en marché** d'une quantité sans précédent d'emballages réemployables, permise par la mise à disposition des gammes de standards d'emballages, appelées « R-Coeur », et l'embarquement de marques qui représente aujourd'hui de larges volumes ;
- **la récupération des emballages réemployables**, par le biais de points de récupération situés au niveau des magasins (dans un premier temps) et qui peuvent prendre la forme de « RVM » (Reverse Vending Machines) et d'un parcours consommateur homogène et adapté au réemploi ;
- **la collecte des emballages et leur transport**, des points de récupération aux centres de massification ou aux sites de lavage ;
- **le lavage des emballages**, clé de voute du réemploi sur les volets techniques, sanitaires, et de performance économique et environnementale ;
- **la communication autour du système du réemploi** et par les régions, de façon que le consommateur se l'approprié.



- 5 sprints thématiques, soit 18 réunions en atelier.
- 60 entreprises participant aux ateliers.
- 2 ReUse Days (9 mai et 16 octobre) rassemblant environ 250-300 personnes.

Une démarche collective



B. Dispositif de réemploi

L'année 2023 a été marquée par le démarrage des travaux de construction d'un montant de contribution à la prise en charge des coûts de collecte des emballages réemployés. Cette obligation, nouvellement inscrite aux cahiers des charges des REP pour les Emballages Ménagers et les Emballages de la Restauration, implique de créer un barème de prise en charge par unité d'emballages en fonction du format de l'emballage, du type de collecte et/ou du type de détenteur. Les opérateurs de réemploi pourront commencer à déclarer les emballages collectés (et recevoir les versements) à partir de septembre 2024.

IV. Relation avec les collectivités locales

1. TYPOLOGIE DES CONTRATS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

TYPLOGIE DES CONTRATS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES	CITEO 2023	ADELPHÉ 2023	TOTAL 2023
GRANDS COMPTES (POP ≥ 100 KHAB)	159	13	172
COMPTES CLES (POP < 100 KHAB)	193	20	213
COMPTES LOCAUX (POP ≤ 30 KHAB)	242	38	280
TOTAL	594	71	665

Au 31 décembre 2023, **665 collectivités territoriales** (ayant au moins l'une des compétences Collecte et/ou Traitement) étaient en contrat avec Citeo ou Adelphe. Cela représente **9 contrats de moins qu'en 2022** en raison de regroupements de collectivités. Ces contrats couvrent 34 939 communes (hors pourvoi). Sont également couvertes 29 communes en pourvoi.

Population couverte par un dispositif de collecte sélective

POPULATION COUVERTE PAR UN DISPOSITIF DE COLLECTE SELECTIVE (EN MHAB)	CITEO 2023	ADELPHÉ 2023	TOTAL 2023
GRANDS COMPTES (POP ≥ 100 KHAB)	47,2	2,9	50,2
COMPTES CLES (POP < 100 KHAB)	11,1	1,0	12,1
COMPTES LOCAUX (POP ≤ 30 KHAB)	4,0	0,6	4,6
TOTAL POPULATION SOUS CONTRAT	62,3	4,6	66,9
POURVOI A MAYOTTE / GUYANE	0,4	–	0,4
TOTAL POPULATION COUVERTE PAR UN DISPOSITIF DE COLLECTE	62,7	4,6	67,3

À noter : le tableau ci-contre comporte des arrondis.

Les contrats CAP couvrent **66,9 millions d'habitants**. À cette population s'ajoutent les habitants sous pourvoi à Mayotte et sur 4 territoires en Guyane (nouvelle population desservie) ayant accès à un dispositif de collecte sélective, soit **358 302 habitants**.

2. LES TONNAGES RECYCLES

En date de l'Arrêté des comptes, les tonnages sont estimés sur la base de trois trimestres de déclaration des collectivités et des données collectées par les équipes opérationnelles.

Afin d'améliorer la comparabilité des données 2022 et 2023, les tonnages 2022 indiqués dans ce paragraphe correspondent aux tonnes réellement soutenues par Citeo et Adelphe une fois que l'intégralité des justificatifs des collectivités ont été reçus et validés.

L'écart avec les chiffres communiqués dans le rapport d'activité 2022 correspond donc à la mise à jour des données entre les estimations de l'arrêté des comptes fin 2022 et le réel constaté.

TONNAGES RECYCLES (EN KT)	REEL 2022*	ARC 2023**	VARIATION EN %
ACIER	112	114	2 %
ALUMINIUM	22	26	18 %
PAPIER-CARTON COMPLEXE ISSU DE LA CS (PCC)	41	42	2 %
PAPIER-CARTON NON COMPLEXE ISSU DE CS OU DE DECHETERIE (PCNC)	839	950	13 %
PAPIER-CARTON EN MELANGE	88	90	1 %
PLASTIQUES	375	431	15 %
VERRE	2 274	2 220	- 2 %
TONNES DE COLLECTE SELECTIVE	3 752	3 872	3 %
ACIER DE MACHEFERS	192	192	0 %
ACIER OMR	16	17	5 %
ALUMINIUM DE MACHEFERS	35	34	- 5 %
ALUMINIUM OMR	2	2	2 %
TONNES RECYCLEES HORS COLLECTE SELECTIVE	245	244	0 %
TOTAL TONNAGES RECYCLES	3 997	4 116	3 %

* Données révisées lors de l'arrêté des comptes 2023.

** Données de l'arrêté des comptes 2023.

À noter : le tableau ci-contre comporte des arrondis.

L'augmentation des tonnages recyclés est de + 119,2 kt soit + 3,0 % entre 2022 et 2023.

Cette augmentation s'explique par l'amélioration des performances, la modification de règles de plafonnement sur les cartons et sur le flux développement, ainsi que la création d'un nouveau standard plastique venu compenser la baisse du verre :

- **plastique (+ 55,7 kt, soit + 14,8 %)** : augmentation portée par la simplification du geste de tri qui permet aujourd'hui à 63,9 millions d'habitants (+ 15 millions d'habitants par rapport à 2022) de trier les pots, les barquettes et les films plastique. Cette augmentation est particulièrement forte sur les films (+ 45 %) où un nouveau standard (Films PP) a été créé pour augmenter les performances. Enfin, la prise en compte du flux développement sur la base des tonnes entrantes en centre de surtri et non sortantes (disposition du cahier des charges 2023) contribue également à l'augmentation des tonnes recyclées ;
- **papier-carton non complexé (+ 110,5 kt, soit + 13,2 %)** : la règle de plafonnement a été modifiée dans le nouveau Cahier des charges 2023. La baisse tendancielle des papiers faussant le ratio papier/carton ne donnait plus une représentation réelle des emballages de papier-carton non complexé d'origine ménagère.

La nouvelle règle basée sur des analyses établit désormais un plafonnement du carton à hauteur de 78 % du tonnage PCNC.

Cette modification a pour conséquence une importante augmentation des tonnes soutenues reflétant ainsi la performance réelle des emballages ménagers de ce matériau.

- **verre (- 53,8 kt, soit - 2,4 %)** : cette baisse s'explique par la dégradation de la consommation (gisement estimée à - 2,6 % entre 2022 et 2023).

3. LES SOUTIENS

Les soutiens aux collectivités sont composés de soutien :

- à la collecte sélective et au tri ;
- à d'autres formes de valorisation (valorisation énergétique...) ;
- à l'action de sensibilisation auprès des citoyens ;
- à la connaissance des coûts.

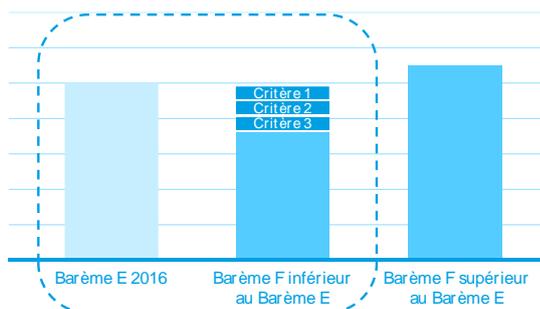
Spécificité du soutien de transition : un soutien de transition a été mis en place jusqu'en 2023 pour inciter les collectivités dans la transformation du dispositif au travers de 3 objectifs ou critères (barres bleues dans le schéma ci-dessous) :

- en maintenant les performances de recyclage ;
- en recherchant les moyens d'améliorer les performances environnementales et technico-économiques via des plans d'action ;
- en les engageant dans la mise en place de la simplification du geste de tri plastiques via un échéancier prévisionnel.

Le soutien de transition est calculé par comparaison des soutiens contractuels 2016 avec les soutiens de chaque année.

Principaux enseignements des actions mises en place via les soutiens de transition :

Le soutien de transition via le contrat d'objectifs qui lui est rattaché s'est révélé être un bon outil de mobilisation des collectivités territoriales. En moyenne, sur l'ensemble des exercices et tous critères/objectifs confondus, le taux de déclaration des collectivités éligibles au soutien de transition dépasse les 90 %.



Dans le cadre du second objectif/critère, les collectivités étaient invitées à proposer un ou plusieurs plans d'action visant à améliorer leurs performances technico-économiques. Sur plusieurs années d'exercices les collectivités déclarantes se sont majoritairement engagées sur des actions de communication/sensibilisation ainsi que de modernisation et de déploiement de la collecte sélective de proximité en lien avec les leviers de performance identifiés dans le cadre des appels à projet collecte.

Les actions réalisées dans le cadre du soutien à la transition étaient étroitement liées au déploiement de la simplification du geste de tri à l'échelle nationale.

Soutiens au titre de l'année 2022 et 2021 par type de soutien :

SOUTIENS AU TITRE DE L'ANNEE 2022 ET 2023 PAR TYPE DE SOUTIEN (EN €)	REEL 2022*	ARC 2023**	VARIATION
SOUTIEN A LA COLLECTE SELECTIVE ET AU TRI (SCS)	422,9 M€	525,4 M€	24 %
SOUTIEN A LA PERFORMANCE (SPR)	137,1 M€	173,0 M€	26 %
SOUTIEN AU RECYCLAGE DES METAUX RECUPERES HORS COLLECTE SELECTIVE (SRM)	6,7 M€	6,7 M€	- 1 %
SOUTIEN SPECIFIQUE A LA VALORISATION ORGANIQUE DES PAPIERS CARTONS POUR LES SEULES COLLECTIVITES TERRITORIALES ULTRAMARINES (SVP)	0,3 M€	0,3 M€	- 10 %
SOUTIENS FINANCIERS A LA VALORISATION ENERGETIQUE DES EMBALLAGES DANS LES REFUS ISSUS DES CENTRES DE TRI (SVE REFUS)	8,7 M€	10,3 M€	18 %
SOUTIEN A LA VALORISATION ENERGETIQUE DES EMBALLAGES RESTANT DANS LES OMR (SVE OMR)	24,9 M€	19,9 M€	- 20 %
SOUTIEN A LA COMMUNICATION (SCOM)	9,9 M€	10,0 M€	1 %
SOUTIEN A L'AMBASSEUR DE TRI (SADT)	12,5 M€	12,6 M€	0 %
SOUTIEN A LA CONNAISSANCE DES COUTS	11,0 M€	12,9 M€	18 %
SOUTIEN A LA TRANSITION	52,2 M€	13,4 M€	- 74 %
TOTAL DES SOUTIENS	686,2 M€	784,4 M€	14 %

* Données révisées lors de l'arrêté des comptes 2023.

** Données de l'arrêté des comptes 2023.

À noter : le tableau ci-contre comporte des arrondis.



L'augmentation de 14 % des soutiens entre 2022 et 2023 est due à l'augmentation du barème de soutiens aux collectivités (découlant du nouveau cahier des charges 2023) et à l'augmentation des tonnes recyclées (notamment cartons et plastiques).

ÉVOLUTION DES SOUTIENS VS TONNES RECYCLÉES



Cadrage entre les soutiens au titre des années opérationnelles et les soutiens comptables :

(EN M€)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL SOUTIENS AU TITRE DE L'ANNEE
SOUTIENS AU TITRE DE 2018	618	- 3	1	0			616
SOUTIENS AU TITRE DE 2019		627	- 3	1	0		624
SOUTIENS AU TITRE DE 2020			627	5	- 0		631
SOUTIENS AU TITRE DE 2021				644	7	- 0	651
SOUTIENS AU TITRE DE 2022					679	7	686
SOUTIENS AU TITRE DE 2023						784	784
TOTAL SOUTIENS COMPTABLES	614	623	624	650	686	791	

Soutien à la connaissance des coûts :

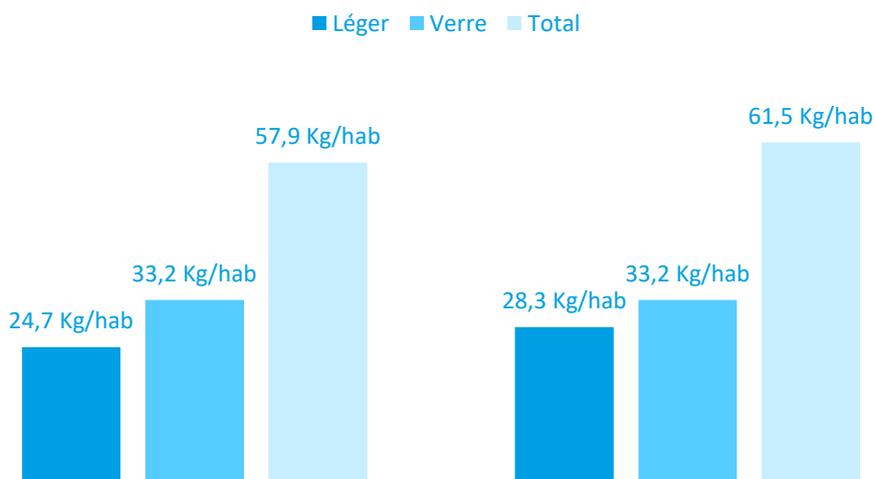
La mise en place d'un dispositif de collecte et de tri efficace et performant ainsi que la maîtrise des coûts sont des enjeux importants pour les collectivités. Pour mieux connaître le dispositif et évaluer les actions à mettre en œuvre dans cette recherche de performance, **Citeo et Adelphe incitent les collectivités à déclarer le Soutien à la Connaissance des Coûts**. En 2023, ce soutien a encore une fois mobilisé le plus grand nombre avec **95 % de collectivités déclarantes, représentant 62 millions d'habitants**.



Avec l'appui des équipes de Citeo et d'Adelphe, ces collectivités disposent ainsi d'indicateurs pour se comparer, identifier leurs marges de progrès et définir les priorités à mettre en œuvre.

4. PERFORMANCE DE TRI ET DE RECYCLAGE

PERFORMANCE DE TRI ET DE RECYCLAGE 2023 EN KG/HABITANT



Performance de tri (collecte sélective uniquement) Performance de recyclage (cs, mâchefers, compost, TMB)

V. Relations avec l'Outre-mer

1. ACTIONS DEPLOYEES EN OUTRE-MER

Pour répondre aux enjeux des territoires d'Outre-mer, **Citeo a continué à soutenir et accompagner les 17 collectivités qui sont en contrat avec elle**. 11.1 M€ de soutiens ont été versés en 2023 (barème G) et des projets d'amélioration des dispositifs de collecte et de mobilisation auprès des citoyens **grâce à 3.9 M€ de soutiens exceptionnels**.

Citeo a renforcé son positionnement auprès des partenaires en proposant des modalités de financement nouvelles, comme d'assurer la maîtrise d'ouvrage sur certains postes de dépenses tels que l'achat de conteneurs.

Sur demande des collectivités et en ayant validé au préalable les caractéristiques techniques (volume, système de préhension, matériaux, etc.), Citeo peut lancer une consultation pour acquérir des conteneurs. Au moment de la pose, ces derniers sont rétrocédés gratuitement à la collectivité. Sur les projets clôturés en 2023, **Citeo a acheté plus de 700 colonnes d'apport volontaire pour le compte des collectivités**.

Citeo a également lancé les études de préfiguration pour la mise en place de la simplification du geste de tri en embarquant l'ensemble des EPCI (Établissements publics de coopération Intercommunale) dans la définition de schéma cible propre à chaque territoire. L'objectif est de mettre en œuvre cette simplification d'ici le 1^{er} janvier 2026.

Dans les Outre-mer, si le geste de tri est connu, de nombreux freins empêchent encore les habitants de trier de manière systématique et sans erreur. C'est en travaillant sur ces freins, et en jouant la carte des spécificités culturelles de chaque territoire, que Citeo a conçu des campagnes de mobilisation au tri pour la Réunion d'une part et les Antilles et la Guyane de l'autre. Ces campagnes mass média (spots télé, radio, affichages, réseaux sociaux...) ont été accompagnées par des activations terrain pour engager les populations lors de manifestations importantes sur les différents territoires comme le Grand Raid à la Réunion, le Tour des Yoles rondes en Martinique, le carnaval de Basse-Terre en Guadeloupe ou encore le carnaval de Kourou en Guyane.

Citeo souhaite également **développer la valorisation locale en Outre-mer**. Actuellement, ces territoires ont majoritairement recours à l'export pour recyclage (**75 % des déchets valorisés en 2023**), et ce, pour des raisons structurelles (faibles tonnages limitant les économies d'échelle à un niveau industriel, insularité et enclavement limitant l'accès aux solutions de recyclage des territoires de leur bassin régional respectif). À la suite d'un Appel à manifestation d'Intérêt, Citeo accompagne 10 projets qui ont été sélectionnés sur la base des résultats de leurs études de faisabilité, au travers de nombreux critères (techniques, économiques et environnementaux, par exemple).

2. POURVOI : PRINCIPES ET RESULTATS

Dans le cadre du dispositif de pourvoi, Citeo assure la mise en œuvre opérationnelle de la collecte des emballages ménagers avec trois collectivités : deux en Guyane pour le compte de la communauté de communes de l'Ouest guyanais (CCOG) et pour la communauté de communes de l'Est guyanais (CCEG), et dans le département de Mayotte avec le Syndicat Intercommunal d'élimination et de valorisation des déchets de Mayotte (SIDEVAM 976).

Guyane

En Guyane, sur le territoire de la CCOG, **les consignes de tri ont été étendues aux fibreux**. Les habitants peuvent désormais trier les emballages en papier-carton ainsi que l'ensemble des papiers dans des bornes spécifiques.

Sur le territoire de la CCEG, **la collecte sélective des emballages en verre a été mise en place** sur le village isolé de Ouanary. La mise en place de ce service va être complétée par **l'installation d'un broyeur à verre** sur la commune afin de pouvoir réutiliser le sable de verre produit pour réaliser des aménagements.

Le département a dû faire face à une pénurie d'eau conduisant à la mise en place de restrictions avec des tours d'eau sur l'ensemble du département et la mise en place d'une distribution généralisée de bouteilles d'eau à la population. La crise de l'eau survenue à Mayotte fin 2023 a demandé une réaction rapide de Citeo avec la mise en œuvre **de solutions complémentaires de collecte des bouteilles plastique distribuées à la population**, en aménageant une zone de transfert en vue d'y installer une presse à balles et en assurant la reprise et le recyclage de ces emballages.

VI. Dispositifs de collecte et de tri

1. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT AUPRES DES COLLECTIVITES

Citeo et Adelphe mettent en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage en proposant des mesures d'accompagnement qui viennent compléter et renforcer les autres dispositifs de soutiens financiers usuellement en place. **Le montant total des aides à l'investissement pour la collecte et le tri attribué au cours de l'année 2023 représente plus de de 43 M€**, répartis ainsi :

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	MONTANT ATTRIBUE
APPEL A PROJET FINALISATION DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI	6,5 M€
APPEL A PROJET HORS FOYER	1,9 M€
APPEL A PROJET COLLECTE	17,7 M€
APPEL A PROJET CONVERSION AU FLUX DEVELOPPEMENT	12,3 M€
APPEL A PROJET FIBREUX	3,7 M€
LEVIER INNOVATION	1,5 M€
TOTAL	43,6 M€



Ces aides, attribuées par campagnes successives d'appels à projets, contribuent à mobiliser les acteurs concernés pour augmenter les performances de collecte, à moderniser les centres de tri et déployer l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastique sur l'ensemble du territoire français métropolitain.

A. Extension des consignes de tri à tous les emballages

En 2023, seule une collectivité n'avait pas complètement finalisé la mise en œuvre de la simplification du geste de tri, si bien qu'au 1^{er} janvier 2023, la population capable de trier de manière effective tous ses emballages était de **63,3 millions d'habitants, soit 98 % de la population nationale**. Actuellement, les collectivités concernées restantes poursuivent le déploiement graduel de la simplification du geste de tri, à mesure que les capacités de tri locales progressent (+ 25 000 habitants concernés en 2023, près de 600 000 habitants supplémentaires attendus en 2024).

B. Appel à projets Hors Foyer SPPGD (Service public de prévention et de gestion des déchets)

En 2023, Citeo a initié **un nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités locales pour la généralisation du tri hors foyer** (rues, parcs, jardins, plages, etc.). L'AAP vise à accompagner financièrement le déploiement des équipements de précollecte pour faire un geste du tri sur les lieux de consommation nomade pris en charge par le Service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) ou les services propreté. L'AAP a été publié en avril 2023 et reste ouvert jusqu'à fin 2024. Près de 14 projets représentant 2 millions d'habitants ont d'ores et déjà été retenus en 2023.

C. Appel à projet Collecte

Les appels à projets pour l'amélioration de la collecte comprennent différents leviers d'amélioration des performances et de maîtrise des coûts. En 2023, Citeo a mis l'accent sur les projets visant l'amélioration des performances plastique, le captage du carton dans les centres urbains et l'amélioration de la qualité du tri. **Dans le cadre de ce dispositif, 69 collectivités lauréates ont été retenues pour des projets concernant 4,5 millions d'habitants.**

D. Accompagnement pour la conversion au Flux Développement

Conformément au cahier des charges d'agrément, Citeo a proposé, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, des financements à destination des centres de tri ménagers pour les accompagner dans la production des flux développement des emballages plastique rigides et/ou souples. **40 centres de tri ayant besoin de réaliser ces investissements ont adressé une demande de financement en 2023 auprès de Citeo.**

E. Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Collecte novatrice et solidaire

En janvier 2019, Citeo (en collaboration avec le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'ADEME) a lancé un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) doté d'un budget de 6 millions d'euros dédié à la collecte novatrice poursuivant un double objectif : mieux capter le gisement d'emballages et de papiers dans les territoires à fort potentiel, et mobiliser activement les citoyens sur le geste de tri en l'associant à une cause solidaire et/ou en le rendant plus ludique et novatrice.

Sur les 42 projets lauréats, 31 ont pu aller au bout de l'expérimentation. Certains projets ont en effet dû être abandonnés à différents stades, en raison notamment de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. En 2023, un bilan de l'ensemble des projets a été réalisé intégrant une évaluation des performances techniques, économiques et environnementales de chaque dispositif ainsi que les impacts sociétaux.

F. Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Hors Foyer SPPGD et hors SPPGD

Le 27 janvier 2021, Citeo a lancé un nouvel AMI dédié à la mise en place de dispositifs visant à capter et recycler les emballages ménagers et papiers graphiques issus de la consommation nomade hors foyer. **Citeo finance et accompagne ainsi des solutions dans l'espace public et dans les lieux recevant du public** (parcs). L'objectif est de consolider les connaissances en vue de déployer des solutions afin d'accélérer la progression du tri et du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques et d'assurer la continuité du geste de tri pour les citoyens-consommateurs.

En 2023, L'AMI Hors foyer a ainsi **accompagné 49 projets de développement du Hors Foyer en France pour un total de près de 7 millions d'euros** (dont 6,5 M€ rattachés aux Mesures d'Accompagnement). Les projets ont permis d'implanter plus de 10 000 équipements de tri sur un territoire d'expérimentation couvrant 5 % de la population nationale. Les enseignements ont fait l'objet d'une première publication en 2023 (les cahiers du Hors Foyer). Citeo estime que près de 4 000 tonnes de collecte sélective Hors Foyer ont pu être collectées dans le cadre de l'AMI.

G. Lancement du Levier Innovation

En 2023, Citeo a retenu 7 projets d'innovation dans le cadre d'un appel à candidatures dédié aux systèmes de collecte sélective (en particulier hors-foyer) et de tri. Ce dispositif, baptisé « Levier Innovation », vise à consolider et approfondir les connaissances et moyens d'action, préfigurer les solutions à déployer, développer des expérimentations et faire émerger des solutions dans des situations de contexte complexes et multi-acteurs. Ce dispositif est ouvert aux collectivités locales, centres de tri ménagers, bailleurs sociaux, grandes entreprises et entrepreneurs/ start-up, en lien avec une collectivité locale, ou un centre de tri ménager.



Ce qu'il faut retenir

- **Mesures d'accompagnement** : plus de 43 millions d'euros (dont 30 M€ pour la filière Emballages)
- **Extension des consignes de Tri** : 63,3 millions d'habitants avec un geste effectif (+ 25 000 habitants vs 2022)
- **Hors Foyer** : 5 % de la population métropolitaine engagés dans un programme de déploiement
- **Appel à projets Collecte** : 69 projets d'optimisation sélectionnés
- **Appel à projets Tri** : 40 centres de tri sélectionnés et 41 solutions transitoires de tri
- **Levier Innovation** : 7 projets expérimentaux retenus

2. LES ACTIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LE HORS FOYER

En plus des mesures d'accompagnement, Citeo et Adelphi déploient des efforts supplémentaires sur le Hors Foyer pour accompagner d'autres acteurs clés non couverts par le service public, dans le but de maximiser les performances et d'apporter de la cohérence pour l'habitant, afin qu'il trie partout et tout le temps.

A. Évolutions de la plate-forme Quitri®

Lancée en 2019, la plate-forme digitale Quitri® vise à accompagner les gestionnaires d'établissements et organisateurs d'événements pour **mettre en place le tri pour les consommateurs nomades**.

En 2023, la plate-forme a continué d'évoluer et **d'améliorer l'expérience des utilisateurs en mettant en ligne de nouveaux outils**, tels que : ajout de l'option des photos sur l'outil qui génère des affiches de tri personnalisées et prêtes à imprimer, ajout de 80 photos à la banque de visuels qui ne proposait jusque-là que des pictogrammes, amélioration du système d'envoi de notifications aux prestataires inscrits pour leur envoyer des demandes de prestation correspondant le mieux à leurs services, refonte de la page « Ils l'ont fait » pour mieux mettre en avant les établissements et événements de plus en plus nombreux à s'engager pour le tri etc.

Plusieurs guides de bonnes pratiques ont été rédigés et mis en ligne : un guide interactif pour le tri dans les bureaux, un guide sur le tri dans les parcs de loisirs et un sur le tri dans les aires d'autoroute.

Au 31 décembre 2023 étaient inscrits sur la plate-forme **603 événements** (+ 83 % par rapport à 2022), **484 établissements** (+ 42 %) et **202 prestataires** (+ 17 %).

B. Collaborations avec le monde sportif et les territoires accueillant les grands événements sportifs internationaux

Depuis plus de cinq ans, Citeo accompagne de nombreuses collectivités et enceintes sportives pour aligner les valeurs du sport (respect, citoyenneté, défi collectif, solidarité...) avec les principes de l'économie circulaire. Des expérimentations, comme pendant la dernière Coupe du monde de rugby France 2023, dont Citeo était membre officiel, ont ainsi contribué à mettre en place le tri au sein de sites sportifs et sur des parcours spectateurs. La collaboration entre Paris 2024 et Citeo s'est consolidée au cours de l'année 2023, avec par exemple l'organisation de points réguliers entre les équipes pour un suivi opérationnel des projets.



Quelques exemples de réalisation 2023

- Coconstruction d'une nouvelle version enrichie du kit de communication engageante et de signalétique hors foyer, mise à disposition des parties prenantes.
- Organisation et animation de groupes de travail thématiques ou territoriaux (groupes de travail avec les acteurs de la mobilité, groupes de travail « parcours spectateurs » à Marseille et dans d'autres agglomérations accueillant des épreuves, etc.).
- Travaux collaboratifs sur le parcours spectateurs et les fan zones (Villeneuve-d'Ascq, Saint-Denis, Marseille, Paris, etc.).
- Prises de paroles conjointes (forums, conférences, etc.) pour mobiliser les parties prenantes autour de la continuité du geste de tri.

C. Citeo partenaire fondateur de l'association Match for Green, devenue l'Institut du sport durable en 2024

En parallèle de la collaboration active avec le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 et la Coupe du monde de rugby France 2023, autour de la continuité du geste de tri sur les parcours spectateurs, Citeo poursuit son partenariat avec Match for Green (devenu l'Institut du sport durable début 2024), afin de développer la circularité au sein des clubs sportifs. Match for Green forme et accompagne déjà plus de 2 500 clubs sportifs, ainsi que de nombreuses fédérations et ligues désireux de développer des actions responsables et durables.



Partenaire du projet Match For Green, Citeo s'adresse directement aux acteurs du monde sportif afin de les mobiliser en faveur de l'amélioration du geste de tri et de la collecte des emballages dans les stades, les salles de sport et aussi lors de pratiques nomades sportives en pleine nature. Le partenariat opérationnel passe par l'accompagnement de clubs sportifs professionnels et amateurs et de collectivités, des événements et le développement d'outils et de contenus pédagogiques axés sur l'économie circulaire et la continuité du geste de tri.

D. 10 ans de partenariat avec Chaque Canette Compte

Citeo est partenaire majeur de Chaque Canette Compte depuis 2014. Le programme a sensibilisé plus de 43 millions de Français à la collecte des canettes hors domicile. Le partenariat s'articule autour d'actions complémentaires très opérationnelles qui ancrent une forte présence sur le terrain.

- **70 partenaires de collecte** de proximité (structures de l'ESS, petites entreprises ou associations) ont généré la collecte et le recyclage de :
- **157 millions** de canettes ;
- **3 440 tonnes** de bouteilles plastiques ;
- **1 102 tonnes** d'emballages en papier-carton ;
- **10 455 sites** participant quotidiennement au programme dans toute la France ;
- Participation à plus de **1 260 événements** ;
- **22 500 box & kits de tri** offerts et diffusés dans toute la France par le programme.

Plusieurs initiatives ont pu être menées avec succès en 2023 et vont continuer en 2024

- **Des fresques PixelCan** pour mobiliser et engager les consommateurs autour du geste de tri de la canette.
- **Le Recycling Tour**, depuis 2021, fait en 2023 dans les grandes métropoles hôtes de la Coupe du monde de rugby.
- **L'Accompagnement des marques** lors de leurs échantillonnages, à l'instar de Coca-Cola, PepsiCo, Tourtel, etc, et l'organisation des Canettes d'Or 2023.

En 2023, les soutiens versés dans le cadre de Chaque Canette Compte ont permis de collecter et trier 300 tonnes d'emballages, soutenues à hauteur de 30 €/tonne. :

	EN TONNES
ACIER HORS FOYER	148
ALUMINIUM HORS FOYER	68
PAPIER-CARTONS AUTRES QUE BRIQUES HORS FOYER	45
PLASTIQUES HORS FOYER	38
VERRE HORS FOYER	0
TOTAL	300

Estimations selon les données disponibles lors de l'arrêté des comptes 2023.

3. POURSUITE DU « FLUX DEVELOPPEMENT »

L'année 2023 a été une étape importante pour la simplification du geste de tri à tous les emballages plastique puisque la quasi-totalité des centres de tri ont été concerné par ce nouveau tri au 1^{er} janvier 2023.

Afin de pouvoir assurer la reprise et le recyclage des matériaux qui lui étaient confiés, à savoir des flux de plastiques rigides en mélange ainsi qu'un flux de plastiques souples, **Citeo a mis en place les dispositifs techniques adéquats suivants** :

- en ce qui concerne les plastiques rigides en mélange, soit **67 000 tonnes de flux développement et de mix plastique pour l'année 2023**, ce qui a demandé un surtri en amont du recyclage des différentes résines, Citeo a, en 2021, lancé un AMI. Celui-ci avait pour but de **disposer des capacités de surtri du flux développement de plastiques rigides**. Cette consultation a abouti, dans le respect du planning initial, à la sélection de 3 projets. **L'ouverture de 2 centres de surtri en 2023** offre, d'ores et déjà, des capacités de surtri du flux développement de 30 000 t/an pour le site de Bourgogne Recyclage, situé à Ruffey-lès-Beaune (21) et de 25 000 t/an pour le site de Suez situé à Épinal (88). Le troisième centre sélectionné : EMC, à Mende (48), après une période de demande d'autorisation d'exploiter plus longue que pour les 2 autres projets, a débuté les travaux de construction en milieu d'année 2023 et devrait être opérationnel en 2024. Un projet et un calendrier rendus possibles par l'investissement direct de Citeo dans ces centres. Ces derniers sont la concrétisation de l'installation d'une activité moderne et performante de surtri des emballages plastique en France, qui sert l'objectif de maximisation du recyclage.
- en ce qui concerne le recyclage de ces flux, **Citeo a lancé, en 2022, l'appel d'offres recyclage**. L'objectif recherché était l'attribution à des recycleurs de ces tonnes dès le début de l'année 2023 et pour une durée qui pouvait s'étendre jusqu'à 9 ans. Les projets de recyclage, sélectionnés à l'issue du process, contribuent à **l'émergence de nouvelles solutions de recyclage** qui favorisent la circularité et des débouchés à forte valeur ajoutée.

4. INNOVATIONS DANS LES CENTRES DE TRI

Les projets de R&D d'expérimentation sur le tri ont pour objectifs d'améliorer les performances liées aux évolutions de gisement, de sécuriser les débouchés existants en produisant des balles de qualité conformes aux attentes de recycleurs et de favoriser un pilotage par la qualité de l'activité des centres de tri.

A. Études sur la qualité des flux

La mise en œuvre de la simplification du geste de tri et la reconfiguration des centres de tri ainsi que la modernisation poursuivie ont rythmé le déploiement de multiples études sur la qualité des flux. **En 2023, une étude sur l'acier a été menée pour identifier les sources de pollution du flux ainsi que les pistes d'amélioration de la qualité des emballages en acier à la sortie des centres de tri pour un recyclage pérenne et qualitatif.**

L'analyse des leviers a été réalisée afin de générer une amélioration nationale de la qualité. Une analyse des coûts par scénario d'optimisation possible et la rédaction du guide *Acier 2023* ont été menées.

B. Une meilleure identification pour recycler autrement

Certains projets de R&D instruisent une meilleure identification dans les centres de tri afin de mieux recycler par la suite. C'est le cas des projets Triscell et Qualixo.

Le projet Triscell, terminé en décembre 2023, vise à améliorer l'identification des papiers et cartons d'emballage d'une part, et des papiers graphiques, d'autres part afin de les orienter vers les filières de recyclage dédiées. Le projet étudie la technologie d'intelligence artificielle avec la mise en place d'algorithme au niveau des machines de tri optique, pour reconnaître les spectres infrarouges remontés par les machines. **Les tests réalisés en tri réel à Pertuis (Vaucluse) ont mis en évidence une augmentation significative de la qualité du tri. L'industrialisation de la technologie a été largement initiée.**

L'un des volets de Qualixo, également clôturé en fin d'année 2023, a pour objectif de déterminer le niveau de qualité des matières triées par les centres de tri grâce à un système de reconnaissance d'images acquises par des caméras et traitées par intelligence artificielle. **Le projet a montré que les solutions d'intelligence artificielle avaient un intérêt à la fois opérationnel et structurel pour toute la chaîne de valeur.**

C. Captage des petits emballages plastique

Un groupe de travail a été créé afin d'aborder la question du captage au centre de tri des petits emballages en plastique (PEP) en vue de leur recyclage effectif. Les objectifs de ce groupe de travail sont les suivants :

- **comprendre** les résultats de tri des PEP au regard du dispositif de collecte et de tri en cours d'évolution ;
- **compléter** les résultats de l'étude précédente en expérimentant des adaptations des modalités de tri ;
- **intégrer** la question des PEP dans un dispositif global d'optimisation de la performance de recyclage ;
- **effectuer** une veille des éléments liés au captage des PEP hors France pour s'inspirer des méthodes en place.

En 2023, une visite du centre de tri à Seruso (Italie) disposant d'une ligne de PEP a été organisée afin d'étudier le développement de leur installation en France.

Des scénarios de déploiement technico-économiques, avec leurs échéanciers de mise en œuvre respectifs, sont à l'étude.

VII.Soutien à la reprise des matériaux

En 2023, l'Europe est marquée par une crise énergétique qui entraîne une poussée d'inflation et menace les dépenses et le pouvoir d'achat des ménages. Dans le même temps, les importations de matières importées de l'étranger viennent concurrencer celles produites au sein de l'UE. Face à cette concurrence et à la baisse de la demande, certaines usines et notamment de recyclage, sont contraintes de diminuer leur activité et leur demande de matières à recycler. Alors que certains prix de reprise parviennent à se maintenir à des niveaux plus élevés qu'avant-Covid (acier, aluminium, et verre), tous connaissent une tendance baissière (à l'exception du verre), jusqu'à atteindre des niveaux historiquement bas pour certains matériaux (papiers-cartons, plastiques et papier). Par endroits, des difficultés d'évacuation sont constatées en fin d'année, entraînant la constitution de stocks déportés, rapidement résorbés au dernier trimestre 2023.

1. LE CADRE CONTRACTUEL DE LA REPRIS ET DU RECYCLAGE

La reprise des matériaux triés s'inscrit dans une logique de choix entre **4 modes de reprise proposés à chaque collectivité** :

- la **reprise Option Filières** apportée par les sociétés agréées et mise en œuvre par les filières Matériaux ;
- la **reprise Option Fédérations** apportée par les fédérations et mise en œuvre par leurs clients ;
- la **reprise Option Individuelle** mise en œuvre par des repreneurs choisis par la collectivité ;
- la **reprise Titulaire** mise en œuvre par Citeo (exclusivement pour les standards éligibles mentionnés par le cahier des charges d'agrément emballages ménagers et papiers graphiques : le standard flux développement, trié en deux flux, souples et rigides, le flux de plastique rigide à trier en modèle de tri simplifié ou en modèle de tri transitoire des plastiques).

Citeo présente chacune de ces options de reprise de manière objective, transparente et non discriminatoire à chaque collectivité. La collectivité choisit librement l'une de ces quatre options de reprise pour chaque standard par matériau.

REPRISE FILIERES	REPRISE FEDERATIONS	REPRISE INDIVIDUELLE	REPRISE TITULAIRE*
GARANTIE D'ENLEVEMENT, DE RECYCLAGE, MISE EN ŒUVRE PAR LES FILIERES MATERIAUX	Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les Adhérents Labellisés des Fédérations	Clauses commerciales propres à chaque contrat, mises en œuvre par le repreneur choisi par la collectivité	Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par Citeo
CRITERES DE QUALITE COMMUNS = STANDARDS PAR MATERIAUX			
+ PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES	+ Qualité repreneur (Prescriptions Techniques Particulières)	+ Qualité repreneur (Prescriptions Techniques Particulières)	+ Prescriptions Techniques Particulières
PRIX DE REPRISE POSITIF OU NUL PROPOSE PAR LES FILIERES ET GARANTIS A ZERO PAR CITEO	Prix garanti à zéro pour chacun des matériaux sous réserve d'un engagement de la collectivité de faire reprendre par un même repreneur la totalité de ses tonnes triées du ou des matériau(x) concerné(s)	Prix négocié librement entre la collectivité et son repreneur et pouvant différer d'une collectivité à l'autre	Preise de reprise nul proposée par Citeo
PRIX IDENTIQUE POUR TOUTES LES COLLECTIVITES, BASE SUR UNE FORMULE DE CALCUL DEFINIE DANS LE CONTRAT TYPE DE REPRISE	Prix négocié librement entre la collectivité et son repreneur et pouvant différer d'une collectivité à l'autre (sauf offre nationale publique conforme au principe de solidarité)		Offre identique pour toutes les collectivités (conforme au principe de solidarité)

* Flux développement, tri en deux flux, souples et rigides et le flux de plastiques rigides à trier issu du modèle de tri des plastiques simplifié ou transitoire.

Quelle que soit l'option choisie, les sociétés agréées versent à la tonne recyclée à toute collectivité pouvant répondre aux conditions suivantes :

- les matériaux sont triés conformément aux standards par matériau ;
- les matériaux triés ont fait l'objet d'un recyclage et les justificatifs relatifs à ce recyclage ont été transmis aux sociétés agréées.

2. AIDE AUX TRANSPORTS

L'aide aux transports (dite « AZE ») est une compensation du surcoût de transport lié à la desserte des zones éloignées (collectivités distantes des usines de recyclage). Elle n'est versée qu'aux repreneurs qui respectent le principe de solidarité, c'est-à-dire qui pratiquent une offre de reprise avec un même prix sur tout le territoire. C'est le cas pour les offres de la reprise option filières pour tous les matériaux et pour deux acteurs de la reprise option fédérations pour un tonnage limité sur le standard Papier Carton Complexé (PCC).

Le montant total de l'aide au transport au titre de 2023 s'élève à 30.4 M€ (à l'arrêté des comptes 2023) et évolue de 20.6 % par rapport à 2022. L'augmentation significative de l'enveloppe d'AZE entre 2022 et 2023 s'explique par une refonte de la méthodologie de calcul de cette aide qui repose désormais sur des grilles calculées chaque trimestre à partir des indices de prix du transport observés sur les 12 derniers mois glissants. Ce changement de méthode a conduit à augmenter l'enveloppe 2023 de la totalité de l'inflation observée dans les indicateurs de transport en 2022.

STANDARD	MONTANT AIDE AU TRANSPORT	CONTRIBUTION AU MONTANT TOTAL (%)
VERRE	24,2 M€	79,5 %
PCNC	2,6 M€	8,6 %
PLASTIQUE	1,7 M€	5,7 %
ACIER CS	0,73 M€	2,4 %
PCC	0,67 M€	2,2 %
ALU CS	0,19 M€	0,6 %
ALU SOUPLE	0,13 M€	0,4 %
ACIER MACHEFERS	0,13 M€	0,4 %
ACIER OMR	0,03 M€	0,1 %
TOTAL	30,4 M€	

3. FINANCEMENT DES PRESTATIONS ASSUREES PAR LES FILIERES ET LES FEDERATIONS

Les sociétés agréées participent au financement de prestations qui sont liées aux obligations de contrôle et d'information spécifiques assurées par les filières matériaux ou par les fédérations dans le cadre de leur mission de relais et d'interface entre les sociétés agréées et l'ensemble des repreneurs et recycleurs concernés. **Ces prestations peuvent être de 5 types :**

- **analyse** complémentaire de la composition des flux triés et repris ;
- **action** de prévention visant à anticiper les problèmes de qualité ;
- **audit** de traçabilité des opérations de reprise et de recyclage ;
- **vérification** de la pertinence et de l'application des procédures qualité des repreneurs et recycleurs ;
- **consolidation et contrôle** des données à transmettre aux sociétés agréées concernant la qualité et la traçabilité.

Le financement de ces prestations s'est traduit par une charge de 1,3 M€ en 2023.

4. CONDITIONS ECONOMIQUES DE LA REPRISE DES MATERIAUX

Chaque année, Citeo partage une synthèse des chiffres clés liés à la reprise à partir des déclarations et des informations transmises par les différentes parties prenantes. Rassemblés au sein de l'Observatoire de la reprise, ces éléments contiennent ainsi :

- le bilan matière des tonnages repris ;
- les destinations du recyclage, au global et par matériaux ;
- les prix de reprise annuels moyens par option de reprise ;
- le détail des parts de marché par options de reprise, par matériau et par destination du recyclage.

Disponible à partir du quatrième trimestre de l'année en cours pour l'année écoulée, L'Observatoire de la reprise 2023 ainsi que les précédentes éditions seront à retrouver sur la page Internet de Citeo « modalités de la reprise des matériaux » ou à l'adresse suivante :

<https://www.citeo.com/le-mag/modalite-de-la-reprise-des-materiaux>.

5. REPRISE DES MATERIAUX DANS LES DEPARTEMENTS ULTRAMARINS

Dans cette option de reprise spécifique, Citeo garantit une reprise en toutes circonstances de l'ensemble des déchets d'emballages ménagers conformes aux standards par matériau, à un prix positif ou nul, au départ du centre de tri ou de l'unité de traitement ou de la plate-forme de regroupement.

Pour mettre en œuvre cette option spécifique de reprise, **Citeo a contractualisé avec 12 prestataires qui ont assuré en 2022 la reprise et le recyclage de plus de 45 000 tonnes d'emballages ménagers, dont 27 000 tonnes d'emballages en verre.**

Pour les matériaux dont les recettes sont supérieures aux coûts de prestations, Citeo reverse les recettes aux collectivités locales concernées. Le montant estimé pour 2023 s'élève à 0,6 M€.

VIII. Audits de traçabilité et contrôle qualité

Quelle que soit l'option de reprise, les repreneurs signataires d'un contrat de reprise avec leurs collectivités déclarent à Citeo les tonnes reprises et effectivement recyclées, conformes au standard et les éléments de traçabilité jusqu'au recycleur-utilisateur final via la plate-forme dématérialisée Oscar, mise à leur disposition.

1. CONTROLES DE LA QUALITE DES MATERIAUX TRIES

Citeo réalise chaque année **une campagne d'analyses de composition des matériaux séparé dans les centres de tri** dont les résultats sont partagés chaque année au sein de l'Observatoire de la Qualité. Ces analyses permettent **d'évaluer la qualité des flux de matériaux produits en France**, en fonction de leur aptitude au recyclage, et de suivre l'application des standards par matériau. Pour leur réalisation, les sociétés agréées font appel à des bureaux d'études spécialisés sélectionnés par appel d'offres.



L'année 2023 marque l'achèvement du déploiement de la simplification du geste de tri sur le territoire avec, pour conséquence, la disparition des standards hors ECT (Extension des consignes de tri – ancienne appellation de la Simplification du geste de tri), au profit des sites en ECT qui basculent en modèle de tri « flux développement » ou « tri simplifié des plastiques ». Cette évolution entraîne donc la disparition des standards plastiques « bouteilles et flacons » dans les centres de tri.

RESULTATS DE LA CAMPAGNE DE CARACTERISATION 2023	STANDARD	2022	2023
ACIER	95 %	90,4 %	91,9 %
ALUMINIUM	65 %	90,6 %	91,6 %
PETITS ALUMINIUMS ET ALUMINIUMS SOUPLES	40 %	61,4 %*	57,7 %*
PAPIER-CARTON NON COMPLEXE	95 %	92,3 %	90,7 %
PAPIER-CARTON COMPLEXE	95 %	90,4 %	92 %
PETC	98 %	95,2 %	96 %
PETF	98 %	92,2 %	96,9 %
PE / PP / PS	98 %	88,2 %	88,1 %
FLUX DEVELOPPEMENT	90 %	92,7 %	92 %
PLASTIQUES RIGIDES A TRIER	95 %		92 %
FILMS PE	95 %		82 %
FILMS PE / PP	90 %		90,2 %

Données issues de l'Observatoire de la Qualité 2023 publié par Citeo.

* Le standard petits aluminiums et aluminiums souples est exprimé en teneur en aluminium (40 %) tandis que les caractérisations mesurent uniquement la teneur en emballages aluminium. La teneur réelle en aluminium ne peut être mesurée qu'en sortie de pyrolyse par les recycleurs finals.

Déchets d'emballages en acier : l'ensemble des centres de tri sont équipés d'overband dont la fonction est d'extraire les métaux ferreux magnétiques (principalement les aciers).

Selon les 109 analyses réalisées à partir d'acier de collecte sélective dans les centres de tri en 2023, **la teneur moyenne en emballages en acier s'élève à 87,9 %**, dans la continuité des baisses observées au cours des années précédentes et s'éloignant du standard (95 % d'emballages en acier pour une teneur minimale en acier magnétique de 88 %).

Déchets d'emballages en aluminium : suivant le niveau de modernisation des centres de tri, les métaux non ferreux sont extraits de deux manières différentes :

- manuellement par un opérateur de tri ;
- mécaniquement par une machine à courant de Foucault (MCF).

En 2023, **74 analyses ont été réalisées** à partir d'aluminium rigide issu de collecte sélective. **Le taux de présence en aluminium rigide observé (91,6 %)** dans les balles satisfait pleinement aux exigences minimales du standard (soit une teneur en emballages en aluminium de 65 % qui correspond à une teneur minimale en aluminium de 45 %).

63 analyses ont également été réalisées à partir de petits emballages et d'emballages souples en aluminium, qui ont mis en évidence **un taux d'emballage en aluminium de 57,7 %**. Toutefois, la conformité au standard (40 % de teneur en aluminium) ne peut être déterminée qu'en sortie de pyrolyse par les recycleurs finals.

Déchets d'emballages en papier-carton non complexé : les emballages en papier-carton sont principalement triés manuellement ou mécaniquement. Les centres de tri modernisés équipés en machines de tri optique pour le tri des papiers-cartons nécessitent encore un contrôle après tri.

En 2023, **350 analyses ont été réalisées** dans les centres de tri et sur les sites de recyclage. **La qualité globale mesurée est relativement stable par rapport aux années précédentes.**

Déchets d'emballages en papier-carton complexé : Les emballages en Papier-Carton Complexés (PCC), composés d'une structure en papier ou en carton à laquelle au moins un autre matériau est étroitement lié ou dont la masse totale des matières autres que fibreux dépasse un seuil significatif, sont intégrés à la campagne annuelle de caractérisation pour la première fois en 2022. Les PCC sont majoritairement composés d'emballages liquides alimentaires (ELA) et sont généralement triés mécaniquement par tri optique ou plus rarement manuellement.

En 2023, **22 analyses ont été réalisées** sur les sites de recyclages. **La teneur moyenne en PCC s'élève à 92 %** soit en deçà du standard de 95 % mais en progression (+ 1,5 pt) depuis l'année dernière.

Déchets d'emballages plastique : en 2023, la finalisation du déploiement de la simplification du geste de tri a conduit à **uniformiser les consignes de tri sur la quasi-totalité du territoire. Ce sont désormais tous les centres de tri qui peuvent trier l'ensemble des emballages plastique, y compris les pots, barquettes et films.** Pour y parvenir, de nombreux centres de tri partout en France ont été modernisés afin de pouvoir accueillir et séparer tous les emballages et résines plastiques là où auparavant ils ne pouvaient trier que les bouteilles et flacons.

Compte tenu de ces évolutions, ce sont désormais **7 standards plastique** qui font l'objet de caractérisations dans les centres de tri **pour un volume de 616 caractérisations en 2023**. Entre ces différents standards et selon les résines, on observe des niveaux de qualité relativement hétérogènes :

Les standards PET clair PET foncé présentent une teneur respective de 96 % et 96,9 %, relativement proche du standard (98 %), contrairement au PE/PP/PS avec une teneur de 88,1 % pour un standard équivalent.

Concernant les flux de plastiques faisant l'objet d'un surtri, les standards flux développement et monoflux plastique, on constate **une teneur moyenne identique de 92 %** pour des niveaux de standards attendus différents (90 % pour le flux développement vs 95 % pour le monoflux).

Enfin, **la teneur moyenne du standard films PE s'élève à 82 %**, donc relativement éloignée du standard (95 %), tandis que les films PE/PP présentent une teneur moyenne de 90,2 %, qui satisfait le niveau de qualité attendu par le standard (90 %).

Déchets d'emballages en verre :

NIVEAU DE QUALITE	2022			2023		
	Bonne	Moyenne	Mauvaise	Bonne	Moyenne	Mauvaise
VERRE	65 %	34 %	2 %	83 %	15 %	2 %

Les emballages ménagers en verre font l'objet d'une collecte séparée. Une fois collectés, ils sont acheminés vers des plateformes de regroupement, puis chez un traiteur qui trie et prépare le verre en calcin. Celui-ci est ensuite directement utilisé dans les fours verriers pour la production de nouvelles bouteilles. Les camions réceptionnés dans les centres de traitement font

quasi systématiquement l'objet d'un contrôle visuel. Les données sont ensuite renseignées dans une interface Web commune aux verriers (Verre Avenir) et aux traiteurs (Cyclem).

Le niveau de qualité des camions réceptionnés reste en majorité bon et stable par rapport à l'année précédente. Les résultats de composition « Très bonne » et « Bonne » sont conformes au standard, avec un point d'attention pour les seconds (densité, présence d'éléments perturbateurs, contamination externe...). **Les résultats « Mauvaise » ne sont pas conformes au standard et font l'objet de plan d'action partagés** entre la Chambre syndicale des verreries mécaniques de France, ses adhérents, Citeo et Adelphe.

2. CONDITIONS DE TRAÇABILITE DES MATERIAUX REPRIS

La traçabilité complète est assurée dès lors que les éléments suivants sont connus : l'identité du repreneur (nom et adresse), la dénomination du produit livré, la date de reprise et de livraison, le poids accepté conforme au standard, le point d'enlèvement et l'identité des recycleurs-utilisateurs finals de la matière (nom et adresse).

Les tonnes (par standard par point d'enlèvement), ainsi déclarées par les repreneurs, sont mises en cohérence avec les éléments saisis par les collectivités sur le « Portail Collectivité ». En cas d'incohérence, la collectivité a jusqu'au 30 juin de l'année N + 1 pour modifier et/ou faire modifier et justifier les données déclarées par leurs repreneurs.

A. Les contrôles

Afin de s'assurer de l'exactitude des déclarations, **Citeo procède, ou fait procéder par des prestataires, aux contrôles externes sur pièces** ou sur place chez les repreneurs, et chez les recycleurs-utilisateurs finals de la matière. Un audit peut impliquer d'intervenir chez chaque acteur du repreneur jusqu'au recycleur final.

Ces contrôles concernent au minimum :

- **la traçabilité des matériaux** afin de vérifier, sur une sélection de lots, que les tonnes déclarées ont bien été reçues et recyclées par le destinataire déclaré (vérifications des preuves de livraison : bons de livraisons, tickets de pesées, etc.) ;
- **la vérification que les tonnages exportés en dehors de l'Union européenne** ne contribuent aux objectifs de recyclage que s'ils sont recyclés dans des conditions équivalentes aux exigences légales applicables au titre de l'article 6 « Valorisation et recyclage » de la directive 94/62/CE modifiée.

La mondialisation du marché des déchets et leur recyclage hors UE, pour une minorité d'entre eux, ont été au cœur de l'actualité depuis 2019.

Dans ce contexte, Citeo a mené une réflexion avec ses parties prenantes pour sécuriser ces opérations de recyclage :

- **la mise à jour de la grille d'audit** avec des indicateurs pour l'essentiel équivalents aux exigences de l'UE en matière d'environnement ;
- **la programmation systématique d'un audit de conformité** aux 3 principes du référentiel à l'export pour tous les recycleurs situés hors UE.

Le référentiel de contrôle mis à jour a été validé par le ministère le 05 septembre 2022 et est applicable à partir des tonnages repris depuis le 1^{er} octobre 2022.

Le référentiel ainsi retenu par Citeo dans le cadre des contrôles effectués auprès de recycleurs situés en dehors de l'Union européenne repose sur la vérification des trois principes limitativement énumérés ci-après :

- **l'entreprise dispose des autorisations pour importer des déchets d'emballages ménagers et exercer son activité ;**

- le procédé de recyclage utilisé fait appel à des techniques industrielles qui traitent les déchets d’emballages ménagers dans des conditions pour l’essentiel équivalentes aux exigences applicables du droit de l’UE en matière d’environnement ;
- l’entreprise a un système de gestion des déchets de son activité qui vise à leur élimination dans des conditions pour l’essentiel équivalentes aux exigences applicables du droit de l’UE en matière d’environnement.

B. Bilan

Depuis 2018, 338 contrôles ont été réalisés, dont 95 hors Union européenne. Les tonnes exportées hors UE représentent moins de 2 % des tonnes recyclées annuellement, alors que les audits de conformité y afférents représentent 28 % des audits commandés.

Bilan des audits 2022 (données finalisées en 2023) : 22 contrôles ont été commandés chez les recycleurs.

• Bilan sur la traçabilité :

- sur les 458 lots contrôlés, soit 11 110 tonnes, **12 % ont fait l’objet d’une procédure de levée de défaut de traçabilité** ;
- les lots non retrouvés lors des contrôles effectués par les bureaux d’études représentent des non-conformités dues à des lots non identifiables et des erreurs de saisie sur OSCAR.

Pour ces lots, les bureaux d’études interrogent les repreneurs et/ou intermédiaires concernés par le ou les lots présentant un défaut de traçabilité pour obtenir les explications adéquates et les preuves de livraison que le site contrôlé n’aurait pas été en mesure de fournir lors de l’audit. **Les preuves réceptionnées et analysées lèvent les non-conformités.**

100 % de ces non-conformités ont été levées suite à la procédure de levée de défaut de traçabilité sans impact sur les soutiens versés aux collectivités.

• Bilan sur la conformité des recycleurs situés hors UE :

- sur les 22 contrôles demandés, aucun ne concernait des recycleurs situés hors UE.

C. Taux de couverture sur la période d’agrément

À la fin de la période d’agrément, le titulaire devra avoir fait contrôler des repreneurs et des recycleurs-utilisateurs finals représentant au moins **95 % des tonnages recyclés par matériau**. Cet objectif à fin 2022 devient l’objectif à fin 2023, 2023 ayant été couverte par un agrément d’un an.

À date, le taux de couverture des tonnages recyclés est de :

- **97 %** pour l’acier ;
- **96 %** pour l’aluminium ;
- **97 %** pour le papier-carton ;
- **95 %** pour le plastique ;
- **100 %** pour le verre.



Ces taux de couverture pourront varier jusqu’à la finalisation de la déclaration des tonnes 2023 qui aura lieu le 30 juin 2024.

IX. Le recyclage

Pour atteindre les objectifs de 100 % des emballages recyclables et les taux de recyclage, dont **l'objectif de 55 % des plastiques recyclés à l'horizon 2030**, Citeo a identifié plusieurs leviers.

Ces leviers incluent non seulement le développement de nouvelles filières de recyclage, mais également l'optimisation des process.

Par ailleurs, afin de garantir des débouchés pérennes à la matière recyclée issue des filières de recyclage des emballages ménagers, les travaux de R&D tendent également à identifier des voies d'amélioration de la qualité de la matière recyclée.

1. NOUVELLES FILIERES DE RECYCLAGE

A. **Tendre vers 100 % de recyclage des emballages en plastique à usage unique**

La loi AGEC fixe comme objectif d'atteindre **la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040**. Le texte de loi prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation et réemploi et de recyclage (dits « objectifs 3R ») soient fixés par décret pour chaque période consécutive de 5 ans.

Le premier décret 3R pour la période 2021-2025 a été publié en avril 2021. Parmi les trois objectifs collectifs fixés (réduction, réemploi et recyclage) figure l'objectif de tendre vers 100 % de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1^{er} janvier 2025.

Aujourd'hui, 65 % des emballages plastique sont recyclables, c'est-à-dire qu'ils disposent d'une filière de recyclage pérenne. Les 35 % restants constituent la marge de progression : d'une part, ils doivent faire l'objet de travaux d'écoconception pour améliorer leur recyclabilité et limiter leur impact sur l'environnement, d'autre part, la progression de leur recyclage dépend du développement de nouvelles technologies, et de la massification des volumes triés.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, 98 % des Français peuvent trier tous les emballages, sans exception. De plus, l'ouverture de deux centres de surtri en 2023 a permis d'offrir d'ores et déjà des capacités de surtri du flux développement. Aussi, Citeo peut désormais garantir aux recycleurs d'être approvisionnés en matière à recycler, et a engagé cette nouvelle étape dans le recyclage du plastique.

B. **Nouvelles filières de recyclage pour les plastiques « difficiles à recycler »**

L'appel d'offres recyclage, lancé en 2022, avait pour objectif l'attribution à des recycleurs des tonnes issues du flux développement, pour le début de l'année 2023, et pour une durée qui pouvait s'étendre jusqu'à 9 ans. Les projets de recyclage sélectionnés à l'issue du process contribuent à l'émergence de nouvelles solutions de recyclage qui favorisent la circularité et des débouchés à forte valeur ajoutée.

Ainsi, dès janvier 2023, des solutions de retour au contact alimentaire ont été mises en place pour une partie des flux de PET coloré, PET opaque blanc et des barquettes PET monocouches.

Ensuite, en fonction des projets sélectionnés, l'ouverture des futures usines de recyclage est échelonnée entre 2024 et 2026.

Les technologies novatrices qui sont et seront mises en œuvre constituent un défi industriel et technique qui contribuera à augmenter progressivement le taux de recyclage des emballages ménagers en plastique.

Côté R&D, plusieurs études ont été poursuivies et/ou finalisées en 2023 :

- **Barquettes PET clair** : finalisation d'une étude sur le recyclage de ces barquettes, démontrant la capacité de produire des paillettes de bonne qualité, pouvant être transformées en feuilles de haute qualité pour le thermoformage, ainsi que la capacité à dépolymériser ce matériau en monomère de qualité comparable au vierge, avec un bon rendement, le tout en conditions industrielles.

- **Emballages en PET opaque** : finalisation de l'étude OPETVAL, visant à optimiser le tri et la valorisation vers de nouveaux débouchés de cette filière. La faisabilité industrielle de produire des paillettes de PET opaque blanc et coloré de bonne qualité, conformes aux caractéristiques attendues, a été démontrée.
- **Emballages souples en PE-PP** :
 - une étude relative au recyclage mécanique des emballages souples en PP a été lancée avec le Centre technique industriel de la plasturgie des composites ; à ce stade, elle montre qu'il est difficile de passer de l'échelle pilote à industrielle ;
 - deux études visent au développement technique et économique des procédés de pyrolyse. Un fort potentiel de valorisation des déchets riches en PE et PP existe (en particulier via la production d'hydrogène et de pyrocarbone) ; cependant les flux issus de la collecte sélective risquent de ne pas être suffisants pour alimenter ces technologies ; d'autres sources doivent être explorées.
- **Emballages aluminium** : démonstration à échelle pilote d'une technologie de valorisation des petits emballages d'aluminium via la pyrolyse.
- **Autres emballages plastiques** : pour les pots de yaourt en PET et PLA, lancement d'une étude d'identification des principaux catalyseurs de la recyclabilité, en testant un système alternatif de collecte, un tri industriel et un recyclage mécanique et chimique de ces pots.

2. L'OPTIMISATION DES PROCESS

Pour continuer à améliorer la performance des filières de recyclage, un appel à projets a été lancé au premier semestre 2023 sur les filières existantes ou historiques. Les flux concernés sont les suivants :

- acier ;
- aluminium ;
- verre ;
- emballages papier-cartons et papiers graphiques ;
- bouteilles PET clair, PEHD/PP et pots et Barquettes PE/PP.

L'objectif poursuivi est l'amélioration des taux de recyclage, en particulier avec la prise en compte de la modification de la méthode européenne de comptage. Un autre objectif poursuivi concerne l'amélioration de la qualité du recyclé et des débouchés en favorisant la circularité de la matière et en maximisant le retour à l'emballage en boucle fermée.

Ces améliorations doivent se faire en améliorant ou sans dégrader le bilan environnemental global de la solution.

4 projets ont été sélectionnés à l'issue de cet appel à projets : 2 concernent la filière acier, 1 la filière aluminium et un dernier se concentre sur la circularité des bouteilles de lait en PEHD. Les partenaires peuvent être des industriels et/ou des recycleurs.

Les projets ont démarré courant 2023, et les premiers résultats sont attendus en 2024.

Côté R&D, plusieurs projets ont été poursuivis et/ou finalisés en 2023 :

- **Utilisation de l'intelligence artificielle (IA)** pour mieux identifier et assurer la traçabilité des déchets, avec (Holygrail) ou sans marquage (OMNI). En 2023, la technologie Holygrail a été testée à l'échelle industrielle, avec des résultats concluants ; la prochaine étape consiste en la validation économique à plus grande échelle. Quant au projet OMNI, les essais en laboratoire ont démontré la capacité de décontaminer les déchets de PP de qualité alimentaire grâce à une IA d'identification optique.

- **Étude de l'émission de microplastiques dans les procédés de recyclage** : test réalisé sur une boucle fermée de recyclage de bouteilles PET. L'étude, menée sur 30 échantillons et 6 témoins, montre que :
 - les microplastiques émis font majoritairement entre 10 et 50 µm ;
 - le nombre décroît au fil des étapes de lavages (prélavage, lavage et rinçage) ;
 - en l'absence de perturbateurs (étiquette, colle...) le nombre et la masse de microplastiques augmentent linéairement au fur et à mesure des boucles de lavage ;
 - avec un perturbateur, la proportionnalité n'est plus observée ;
 - les efforts de filtration doivent être axés au niveau des étapes de prélavage avec des méthodes efficaces pour filtrer les particules jusqu'à 10 µm minimum.
- **Optimisation dans la filière papiers-cartons** : signature d'un partenariat entre le Centre technique du papier (CTP) et Citeo pour 6 ans. Deux premières études ont été lancées pour l'optimisation des process dans la filière papiers-cartons, la première pour évaluer la possibilité de récupérer la chaleur émise par les sècheres, la seconde pour optimiser la technologie de raffinage de pâte à papier afin d'augmenter les propriétés mécaniques des papiers recyclés, d'inclure le plus de charges possibles dans la feuille et d'augmenter sa résistance afin d'en réduire le grammage.

3. UTILISATION DES MATERIAUX RECYCLES ISSUS DES FILIERES EMBALLAGES MENAGERS

A. L'enjeu du contact alimentaire

2 projets ont été clôturés en 2023 :

- **PAPPCOR**, qui portait sur le recyclage des emballages rigides en PP, a identifié des procédés de recyclage pour obtenir une qualité de matière recyclée répondant aux exigences qualitatives pour des barquettes non alimentaires ; ces procédés ont ensuite été testés vers une aptitude au contact alimentaire avec des résultats prometteurs ;
- **SUPERrPE**, qui visait à tester jusqu'à l'échelle préindustrielle la décontamination en fluide supercritique du recyclage (PEHD, PP Melt flow index (MFI) ou indice de fluidité à chaud, souples PEBD) pour un retour au contact alimentaire ; les résultats sont positifs et prometteurs sur les volets technique et économique.

Une préétude a été lancée en 2023 avec le CTP sur les papiers cartons (AFRECA) pour déterminer les contraintes liées à l'utilisation de fibres recyclées pour les applications en contact alimentaire, et identifier les solutions à tester pour lever les verrous identifiés.

B. L'amélioration de la qualité de la matière

Deux projets ont été clôturés en 2023 :

- **ALTERCAN**, dont l'objectif était de mettre au point un procédé industriel destiné à isoler l'aluminium des autres matériaux dans les balles après tri, et d'utiliser de l'aluminium recyclé dans des alliages de corroyage pour emballage. L'étude conclut sur l'efficacité de la préparation et de la technologie ainsi que sa viabilité économique à long terme ;
- **FIBROPAQUE**, qui a consisté à développer une solution qui améliorerait l'aptitude au filage du PET opaque (bouteille de lait). Les formulations étudiées ont renforcé les propriétés des filaments opaques.

Un projet a été lancé en 2023 avec le CTP, CLIPINDUS, dont l'objectif est de valider un processus pour augmenter la qualité des fibres papetières présentes dans la pâte recyclée. Des tests en laboratoire ont été réalisés et doivent être conduits à grande échelle avec des partenaires industriels.

X. Les actions de lutte contre les déchets abandonnés

2023 est marquée par la signature des premières conventions de lutte contre les déchets abandonnés. Paris, Marseille et Lyon ont déjà signé la convention déchets abandonnés, et au-delà des grandes agglomérations, ce sont **450 conventions qui ont été signées au titre de 2023**. Au total, ces conventions couvrent 15 millions d'habitants (territoires ultramarins compris) et représentent un accompagnement financier de Citeo de 53 millions d'euros en 2023. Ces financements supplémentaires donnent l'occasion aux collectivités d'initier un travail de planification d'actions de diagnostic, de prévention et de nettoyage. **Les premiers échanges avec les collectivités sont très qualitatifs et les plans de lutte contre les déchets abandonnés sont prometteurs** avec, par exemple, des actions de recensement des lieux d'abandon parfois à la maille des quartiers, la mise en place de brigades vertes pour sensibiliser et contrôler, et la mobilisation de relais associatifs ou d'entreprises locales.

L'année 2023 est également pour Citeo une année d'acquisition de connaissances sur les gisements et la composition des déchets abandonnés sur l'espace urbain, dans les milieux naturels et également aux abords des routes, par le biais d'actions de R&D. Une étude de caractérisation des gisements s'étend entre mars 2023 et avril 2024 afin de prendre en compte l'impact de l'ensemble d'une année et des saisons sur le gisement. Les partenariats noués avec des associations ainsi qu'avec des parcs naturels (Calanques, Salagou, Guadeloupe...) complètent l'action globale de Citeo en 2023 sur cette nouvelle activité.

Pour faciliter l'accompagnement des collectivités et des autres personnes publiques, **Citeo a poursuivi en 2023 ses partenariats avec des associations emblématiques sur le sujet**. Partenaire historique de Citeo, **Gestes Propres** a lancé sa campagne sur les petits déchets, et poursuivi ses expérimentations (Mission zéro déchet abandonné avec l'AMF, Alcome et Rudologia, décliné dans 4 villes – Sceaux, Fouesnant, Ozoir-la-Ferrière et Vitrolles, Bus zéro déchet avec la Métropole du Grand Lyon).

Avec MerTerre, Citeo a organisé 5 sessions de formation au sujet des enjeux de la caractérisation et des plans de lutte contre les déchets abandonnés, auprès de collectivités de la région Sud.

Aux côtés de Mountain Riders, Citeo s'est engagée dans la charte Montagne zéro déchet, et est entrée en contact avec des collectivités de montagnes, soumises à des enjeux particuliers.

Enfin, **le FRENE** a finalisé son outil de maraudage pédagogique à destination des gestionnaires d'espaces naturels.

↔ Programme « Gardez et Triez vos déchets »

Le programme des panneaux « Gardez et Triez vos déchets » a été coconstruit en 2019 avec Gestes Propres et les acteurs majeurs des espaces naturels (Office national des forêts, Voies navigables de France, Rivages de France, Parcs naturels régionaux, France Nature Environnement). Il est disponible sur la plate-forme Quitri grâce à un formulaire de demande de devis en ligne.

À l'automne 2023, Citeo a lancé une opération flash en partenariat avec Gestes Propres et l'Association nationale des maires de stations de montagnes. 20 stations de montagnes se sont vu offrir jusqu'à 10 panneaux du programme. L'opération a rencontré un franc succès, et a été clôturée en 2 jours seulement en raison du nombre élevé de participations.

XI. Communication, Information, Sensibilisation

1. LES CAMPAGNES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

2023 : un changement de braquet pour engager les citoyens à adopter les pratiques 3R

Pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers, Citeo a choisi à sa création de développer la solution recyclage, ce qui a permis d'atteindre 66 % de tonnes d'emballages recyclés en 2022. Cette performance n'aurait pas été possible sans les gestes de tri quotidiens des citoyens.

Aujourd'hui, les objectifs nationaux et européens par matériau impliquent de consolider et de continuer à développer la pratique du tri systématique : le tri de tous les emballages, de tous les matériaux et dans toutes les situations de consommation. **Il s'agit de créer les conditions d'un geste réflexe, d'assurer la continuité du geste de tri en dehors du foyer, de prévenir le geste d'abandon et d'accélérer le déploiement de l'éducation à l'écocitoyenneté. Il s'agit également d'inciter, concomitamment, les citoyens à intégrer dans leurs pratiques les deux autres « R »** (Réduire et Réemployer). Ce sont des changements majeurs à opérer dans les modes de vie et de consommation.

En réponse à ces enjeux, en 2023, Citeo a activé différents leviers d'information et de sensibilisation, dès lors qu'ils servaient l'adoption des 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage, dont Lutte contre les déchets abandonnés) auprès de différentes cibles (grand public, jeunesse, médias...).

Les parties qui suivent ne recensent pas toutes les actions de sensibilisation de Citeo, mais ont vocation à donner un aperçu des actions emblématiques entreprises.

A. Une nouvelle tonalité pour mobiliser le grand public dans les médias de masse...

Le constat : si 88 % des Français déclarent trier les emballages, seuls 50 % le font systématiquement. L'enjeu n'est donc plus d'inciter les citoyens à s'y mettre, mais de les aider à s'y tenir.

↳ Les objectifs

- **Renforcer la systématisation** du geste de tri auprès de la cible de non-trieurs systématiques, particulièrement les plus concernés, soit les moins de 35 ans.
- **Maintenir le tri à l'esprit** dans les pratiques quotidiennes.
- Préparer l'arrivée des campagnes nationales 2024 sur de nouveaux sujets (**freins et doutes** et **déchets abandonnés**).

↳ La stratégie

- **Une nouvelle campagne** avec une personnalité positive de « coach » : **« On ne lâche rien »**.
- **Un plan 360° ciblé** : le bon format, à la bonne cible, au bon moment (TV, réseaux sociaux, radio, print...)

↳ Les résultats

- **86 % de la population exposée.**
- **87 % des < 35 ans ont apprécié la campagne** (+ 6 pts vs total) et **78 % ont envie de trier plus fréquemment** (+ 11 pts vs total).
- **87 % des trieurs non systématiques ont apprécié la campagne** (+ 5 pts vs total) et **76 % d'entre eux ont envie de trier plus fréquemment** (+ 3 pts vs total).
- **35 % de notoriété (en assisté)** (+ 8 pts total population) vs la dernière campagne et **46 % de notoriété < 35 ans** (+ 33 pts vs dernière campagne sur les < 35 ans).

Source : étude post-test réalisée par Vérían du 4 au 11 décembre 2023 sur un échantillon représentatif de 1 000 personnes de 18 ans et plus.

Focus Drom-Com :

- **1 campagne de sensibilisation Antilles-Guyane** pour entretenir le geste de tri :
 - mai/août/octobre : TV/Radio/Cinéma/Affichage => systématisation du geste de tri (y compris Adelphe)
- **1 campagne de sensibilisation à La Réunion** pour entretenir le geste de tri :
 - mai/juin/novembre : TV/Radio/Digital
- **Activations terrains dans tous les Outre-Mer** tout au long du 1^{er} semestre 2023

B. ... et des actions ciblées sur les canaux de communication grand public de Citeo (réseaux sociaux, digital, événementiel pour :

- **inciter les citoyens à trier, y compris pendant les vacances**, via la campagne régionale durant l'été « Oubliez le reste, mais gardez les bons gestes » (8 M d'impressions) ;
- **valoriser le geste de tri hors foyer et lutter contre les déchets abandonnés** par exemple en étant contributeur de France 2023 et Paris 2024 (kit de com et outils pour les lieux qui reçoivent du public...) ;
- **faire des nouvelles filières** (centres de surtri et usines de recyclage) **autant de preuves des avancées de Citeo pour améliorer le recyclage** ;
- **actionner 9 e-influenceurs pour lever les doutes sur l'efficacité du geste de tri** via la visite d'un centre (2,4 M d'impressions) ;
- **mettre en lumière les actions d'écoconception des metteurs en marché** (ex. : temps fort sur la semaine européenne de la réduction des déchets avec une série de contenus « Moins, c'est mieux » valorisant des initiatives d'écoconception des metteurs en marché => + de 200 K d'impressions) ;
- **apporter une information utile dans la vie quotidienne des citoyens via l'amélioration du Guide du tri** : intégration des règles de tri d'Ecomaison, info-tri dématérialisée & référencement des points de collecte ;
- **aller à la rencontre des publics** partout où ils se trouvent via 19 événements physiques et 86 collaborations e-influenceurs.

↳ Les résultats

- **Côté social media :**
 - 1 260 posts sur les réseaux sociaux (+ 180 contenus produits avec des e-influenceurs nationaux ou locaux).
 - **201 300 abonnés sur les réseaux sociaux Citeo (+ 16,4 % vs 2022).**
- **Côté digital :**
 - **935 500 visites sur le site citeo.com (+ 23 % vs 2022).**
 - **850 000 utilisateurs du Guide du tri** (480 000 via le module Web soit + 37 % vs 2022 et 370 000 via l'appli soit + 6 % vs 2022) depuis son lancement. En 2023, 570 000 recherches ont été effectuées soit une moyenne de 47 500 par mois.
 - 450 collectivités participantes au Portail Guide du Tri, ce qui a donné le référencement de 85 000 points de collecte.
 - **40 000 abonnés au notre programme** d'engagement des citoyens-consommateurs.
- **Côté événementiel :**
 - présence sur 19 événements (11 événements organisés par des tiers et 8 événements « propriétaires »).

2. FOCUS JEUNESSE : CHANGEMENT D'ECHELLE EN 2023

Le constat : historiquement, Citeo ciblait uniquement les 6-12 ans à l'école (soit 6,5 millions d'enfants), principalement via les relais éducatifs. Courant 2023, Citeo a engagé un changement de braquet dans sa stratégie d'engagement à l'égard de la jeunesse. Pour changer d'échelle et renforcer l'acquisition de ces comportements, la cible « historique » a été élargie aux 6-18 ans (12 millions de jeunes) à l'école et en dehors d'elle.

L'objectif : une feuille de route structurée autour du triptyque de l'adoption de nouveaux comportements :

- **J'ai compris** : je dispose des infos nécessaires, je connais les règles.
- **Je peux** : le dispositif est là et je me sens capable de m'en servir.
- **J'ai envie** : je suis motivé(e), j'adhère, voire j'aime.

➤ Réalisations 2023

Améliorer la connaissance des cibles jeunesse et enseignants pour mieux les adresser :

- une cartographie des besoins enseignants ;
- une étude d'évaluation de la pertinence de s'adresser aux 3-6 ans (cible écartée à ce stade) ;
- un approfondissement des connaissances (appétence des cibles pour les sujets environnementaux, consommation des jeunes, etc.) ;
- la poursuite des actions historiques de Citeo en particulier via les relais éducatifs.

➤ Les résultats **1,5 million d'enfants sensibilisés**

Développement et diffusion de contenus pédagogiques à destination des enseignants via le site dédié clubciteo.com et le magazine EcoJunior :

- **15 000 classes abonnées au magazine EcoJunior**, soit 420 000 enfants sensibilisés ;
- **Plus de 160 500 visites en 2023** sur le site clubciteo.com ;
- **Près de 65 500 contenus pédagogiques téléchargés** sur www.clubciteo.com ;

Des campagnes d'influence auprès des enseignants pour faire connaître les contenus pédagogiques et recruter de nouveaux utilisateurs.

- **Plus de 41 200 abonnés** à la newsletter (+ 5 %)
- **1 million d'impressions** pour les campagnes « Carnets de Saisons »
- **120 000 enfants sensibilisés** via les programmes de partenariats associatifs :
 - Éco-École ;
 - Ma Petite Planète ;
 - Expédition Septième Continent.

3. L'ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS POUR L'INFORMATION ET LA MOBILISATION DES CONSOMMATEURS

Citeo accompagne ses clients metteurs en marché dans leurs communications relatives aux emballages et aux papiers afin d'atteindre 2 objectifs :

- éclairer au mieux les consommateurs sur les 3R (Réduction, Réemploi et Recyclage / gestes de tri) et les modes de production et de gestion des emballages et des papiers afin de les laisser opérer des choix en conscience ;
- faire en sorte que les marques qui agissent en écoconception (pour économiser les ressources et réduire les emballages, et les rendre réemployables ou plus recyclables) puissent le valoriser auprès de leurs publics, avec des messages clairs et compréhensibles par tous.

⇒ Accompagnement au déploiement du réemploi en France

Le réemploi fait partie des solutions pour réduire l'impact environnemental des emballages. Dans le cadre du développement national et multisectoriel du réemploi et des nouveaux enjeux réglementaires qui l'encadrent (objectif de 10 % d'emballages réemployés en 2027), Citeo a initié et conduit en 2023 un vaste programme d'études consommateurs qui visait à comprendre les représentations et à évaluer non seulement le potentiel, mais également les leviers et les freins à l'adoption de ce nouveau mode de consommation.

Les consommateurs sont en effet au cœur de la réussite du futur dispositif de réemploi. Aussi, pour que la démarche fonctionne, il faut qu'ils puissent identifier l'offre dans les rayons des magasins ou dans les restaurants, comprendre la démarche, choisir les produits concernés (vs l'usage unique) et surtout qu'ils rapportent leurs emballages réemployables aux points de retour. Avec le réemploi, c'est bien un changement de mode de vie, de comportements et d'usages qui va s'opérer et Citeo doit anticiper. Ces nouvelles démarches requièrent des efforts à chaque étape du parcours consommateur, avant et bien après l'achat.

C'est dans ce contexte socio-réglementaire, pour accompagner au mieux les metteurs en marché et afin de maximiser les chances de réussite du réemploi en France, que Citeo a conduit son programme de recherche, composé des 4 études suivantes :

- **« Représentations et potentiel d'adhésion au réemploi par les consommateurs français »** (Citeo / IPSOS, 2023). Méthodologie :
 - un terrain ethnographique auprès de 32 foyers (toute France) ;
 - un terrain quantitatif en ligne auprès de 2 178 personnes représentatives de la population française.
- **« La sémantique du réemploi : attitudes et perception des consommateurs français »** (Citeo / Action Plus Shopper Research, 2023). Méthodologie :
 - un volet qualitatif composé de 24 entretiens individuels ;
 - un terrain quantitatif en magasin auprès de 1 440 consommateurs (shoppers).
- **« Réemploi : leviers et freins du parcours consommateur en GMS »** (Citeo / IPSOS) – enseignements attendus en 2024. Méthodologie :
 - un terrain ethnographique auprès de 26 foyers (toute France) ;
 - un terrain quantitatif en ligne auprès de 1 000 personnes représentatives de la population française.
- **« Réemploi : leviers et freins du parcours consommateur en restauration »** (Citeo / Action Plus Shopper Research) – enseignements attendus en 2024. Méthodologie :
 - un volet qualitatif in situ (en restaurant ou en sortie de restaurant) auprès de 40 consommateurs ;
 - un terrain quantitatif en ligne en magasin auprès de 440 consommateurs qui prennent des repas en vente à emporter ou en livraison à domicile.

↳ Conseil aux marques en marketing et communication responsable

Au cours de l'année 2023, les équipes conseil de Citeo ont mis leur expertise au service de plus de 150 clients (toutes tailles et tous secteurs) qui avaient émis des demandes d'accompagnement spécifiques pour communiquer sur leurs emballages auprès des consommateurs.

Afin de sensibiliser plus largement les metteurs en marché aux enjeux de la communication responsable, Citeo a également continué de développer ses modules de formation e-learning, disponibles sur la plate-forme « campus circulaire » lancée en 2021.

4. L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES VERS PLUS D'IMPACT

Le constat : après plus de 30 ans au service de l'écoconception, de la collecte sélective et du recyclage, un constat s'impose : il est indispensable d'aller plus loin et plus vite afin de faire face au défi climatique. En mai 2023, Citeo a publié sa vision et sa stratégie pour accélérer l'économie circulaire : « Quels leviers pour atteindre les objectifs collectifs d'ici 2030 ? ».

L'objectif : mobiliser toutes les parties prenantes et en particulier les collectivités locales pour répondre aux objectifs français et européens sur les 3R et dans la lutte contre les déchets abandonnés.

La stratégie : dans un document de référence, Citeo fait appel à l'ensemble des acteurs pour activer tous les leviers et ainsi faire progresser tous les matériaux. Citeo expose sa contribution étayée et chiffrée au service de l'action collective. Elle décrit les 19 leviers d'action autour des 3R (Réduire, Réemployer et Recycler) qui, activés de manière complémentaire, peuvent répondre aux objectifs européens.

Cet ouvrage a alimenté de nombreuses communications à destination des collectivités locales : prise de paroles de Jean Hornain, campagnes sponsorisées sur les leviers à destination des collectivités, contenus sur le stand du salon des maires et des collectivités locales, etc.

↳ Les résultats :

- 32 journalistes inscrits
- 68 retombées presse
- 3 300 visites sur la page dédiée à la contribution
- 326 téléchargements de la contribution, en plus des envois directs
- 827 621 impressions sur les posts LinkedIn dédiés à la contribution, notamment sur ceux sponsorisés à destination des collectivités.

XII. Recherche et Développement

Les projets R&D de Citeo et d'Adelphe sont classés autour de quatre axes : Réduire, Réemployer, Recycler et Coconstruire des innovations circulaires.

Au sein de l'axe Réduire sont traités les sujets relatifs à l'écoconception, pour réduire ou supprimer des unités d'emballages, améliorer la recyclabilité des emballages ou développer des emballages mono-matériaux. Dans l'axe Réemployer, les projets liés au développement du réemploi et à la mise en place de nouveaux dispositifs tout au long de la chaîne de valeur sont réfléchis et développés. Concernant l'axe Recycler, plusieurs thématiques sont définies telles que les services de collecte, les innovations dans les centres de tri, les innovations dans les procédés de recyclage et les déchets abandonnés.

L'axe Coconstruire des innovations circulaires est davantage transverse et capitalise sur l'ensemble des connaissances pour développer de nouveaux dispositifs. De nombreux acteurs sont intégrés, à l'aide du Circular Challenge Citeo ou encore des Do Tank, afin de faire émerger de nouvelles solutions pour améliorer la collecte, le tri ou le recyclage des emballages. Des sujets liés à la connaissance de la

société et aux comportements des consommateurs sont également intégrés dans les projets de R&D pour comprendre et améliorer les pratiques actuelles.

↪ Budget alloué aux projets de R&D et choix d'investissement

Le budget 2023 pour la filière emballages et mixte (emballages et papiers, conjoints...) est de 10,1 millions d'euros.

Le choix d'investissement est étroitement lié à la stratégie commune de Citeo et d'Adelphé. La priorité est de rendre la totalité des emballages recyclables tout en développant la collecte, le tri et le recyclage, pour lesquels Citeo intervient également en fonctionnement et en investissement (via les soutiens, et les mesures d'accompagnement). Les sujets liés à la réduction des impacts environnementaux ou à l'accompagnement de projets novateurs sont également des sujets à fort potentiel sur lesquels le budget tend à augmenter pour les prochaines années.

Les budgets prévisionnels de R&D sont dimensionnés pour répondre aux obligations du cahier des charges : 1,5 % pour les emballages ménagers et 2 % pour les papiers. Une grande majorité des projets sont pluriannuels et peuvent, pour des raisons opérationnelles, être décalés dans les plannings de réalisation ou, finalement, occasionner moins de dépenses que prévu.

↪ Les événements marquants de la R&D en 2023

En 2023, les actions de R&D visant à accompagner les clients dans la transition écologique se sont poursuivies à un rythme soutenu.

Parmi les événements marquants de l'année 2023.

- **La matinée R&D Citeo** – afin de faire le point sur l'avancée des nouvelles technologies, Citeo a organisé une nouvelle édition des Matinées R&D. Le sujet traité le 8 juin 2023 était : comment réintroduire du plastique recyclé dans les emballages ménagers destinés au contact alimentaire ? Quelles chaînes de contrôle faut-il mettre en place pour suivre le parcours de la matière recyclée ?
- **L'appel à projets pour le développement du réemploi** (voir section VIII.3).
- **L'appel à manifestation d'intérêts dans les territoires d'Outre-mer** avec un budget de 900 000 € pour accompagner la réalisation d'études de faisabilité pour développer des solutions de valorisation locale. Au total, 10 projets ont été retenus pour un recyclage estimé à 30 000 tonnes par an et un investissement prévu de 3 millions d'euros.
- **L'appel à projets pour l'amélioration des filières existantes** de recyclage des emballages ménagers et papiers graphiques. Les filières de recyclage existantes ont fait leurs preuves et recyclent aujourd'hui 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers. Pour produire encore plus de matière recyclée et de meilleure qualité, l'appel à projets a pour objectifs l'augmentation des rendements du recyclage, l'amélioration de la qualité du recyclé en favorisant la boucle fermée et en élargissant les débouchés ainsi que la réduction des impacts environnementaux des process industriels des usines de recyclage.
- **Après l'AMI** (Appel à manifestation d'intérêt) lancé en 2022, une convention pour lutter contre les déchets abandonnés a été élaborée dans une optique de préservation de la biodiversité. Citeo tente de mieux comprendre cette pollution et les actions efficaces pour l'endiguer. Cela, en nouant des partenariats, en menant des études et en déployant des expérimentations sur l'ensemble du territoire. Les études de caractérisation seront prises en compte dans les sujets de R&D de 2023 et 2024. Citeo accompagne et finance une partie des coûts liés à leur nettoyage et aidera la collectivité pour la mise en place d'un Plan de lutte contre les déchets abandonnés (PLDA).
- **L'appel à projets réduction** : voir section VIII.1.
- **Citeo renforce son accompagnement** de projets et de solutions novatrices avec la promotion 2023 de l'accélérateur Circular Challenge Citeo : 8 lauréats ont été sélectionnés afin de répondre aux problématiques clés et aux nouveaux enjeux de Citeo sur toute la chaîne de valeur : réemploi, recyclage, collecte et mobilisation, déchets abandonnés, hors foyer, traçabilité, etc. Ces 8 lauréats ont bénéficié de 147 mises en relation avec des clients de Citeo, dont 26 ont bénéficié de solutions novatrices clés en main.

La recherche de nouvelles solutions via les Do Tank, est une initiative de Citeo pour concrétiser et coconstruire des solutions à des problématiques complexes, en impliquant plusieurs acteurs de l'écosystème. En 2023, un Do Tank de quatre jours sur la traçabilité des matières premières recyclées a été organisé.

XIII. Coexistence entre les sociétés agréées

Conformément au cahier des charges de la filière emballages ménagers, Citeo et Adelphe répondent aux principes et modalités régissant la coexistence entre titulaires agréés au titre de la même filière.

Cette coexistence se traduit par des échanges entre les différentes sociétés agréées (courriels et réunions), qui ont pour objet :

- d'**assurer** la cohérence des actions menées par les sociétés agréées qui ont besoin d'un tel socle de cohérence, ou encore ;
- de **définir** les conditions de l'équilibrage des obligations respectives de ces derniers.

Les sociétés agréées s'assurent, lors de ces échanges, de respecter les dispositions réglementaires en vigueur, en particulier celles relatives au droit de la concurrence.

À ce titre, les sociétés agréées ont mené en 2023 des travaux conjoints sur les sujets suivants :

- **élaboration d'une convention afin de préciser les conditions de mise en œuvre de l'équilibrage**, particulièrement pour les modalités opérationnelles applicables aux tonnages excédentaires des déchets d'emballages du flux développement ;
- mise à jour de la procédure de contrôle externe des repreneurs ou recycleurs-utilisateurs finals de la matière et du certificat de recyclage.

En application du chapitre 9.1 du cahier des charges en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2024, les éco-organismes agréés au titre de la filière des emballages ménagers, imprimés papier et papiers à usage graphique sont tenus de **mettre en œuvre un organisme coordonnateur**.

Dans ce cadre, l'organisme coordonnateur de ladite filière (OCAPEM) a été agréé par arrêté en date du 15 avril 2024 afin d'assurer :

- une fonction de normalisation, dite « de coordination » entre les éco-organismes agréés de la filière ;
- un équilibre des obligations et des coûts entre eux, afin d'assurer une cohérence entre les parts de marché « amont » (pourcentage de producteurs de la filière adhérant à l'éco-organisme) et les parts de marché « aval » (pourcentage de collectivités et opérateurs gérant les emballages ménagers et papiers graphiques soutenus par l'éco-organisme, le cas échéant sous forme de pourvoi).

Ainsi, à partir de 2024, l'OCAPEM va opérer deux types de missions de coordination :

- organisation des travaux communs entre les éco-organismes en vue d'assurer la cohérence des propositions des éco-organismes ;
- organisation des travaux entre les éco-organismes afin qu'ils soumettent pour accord au ministère chargé de l'Environnement une proposition conjointe.

PAPIERS GRAPHIQUES

03



Notes préliminaires

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de Citeo sont audités et certifiés sans réserve par les commissaires aux comptes. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2024. Ils sont présentés en annexe du rapport d'activité.

Les informations issues de la comptabilité analytique pour l'année 2023 de Citeo sont revues par les commissaires aux comptes à l'aune du référentiel méthodologique « Comptabilité analytique de Citeo », disponible au siège de Citeo, et rapprochées de la comptabilité générale. L'attestation correspondante des commissaires aux comptes sur les comptes analytiques est présentée en annexe.

Conformément aux obligations du cahier des charges de la filière papiers graphiques, les commissaires aux comptes ont émis une attestation relative à une sélection d'informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et au respect du principe de non-lucrativité. Cette attestation est également présentée en annexe.

Enfin, et comme chaque année, les sous-jacents de la clôture des comptes N pour la filière papiers graphiques sont les tonnages mis en marché et recyclés en N-1.



Analyse des résultats

I. Compte de résultat analytique

P&L 2023	ARC 2022	ARC 2023	VARIATION
CHIFFRE D'AFFAIRES	56,9 M€	70,3 M€	24 %
COUT DES CONTRATS COLLECTE ET TRI	- 59,3 M€	- 70,9 M€	20 %
AUTRES ACTIONS POUR LA FILIERE	- 14,4 M€	- 12,0 M€	- 17 %
DONT AIDE A L'INVESTISSEMENT	- 6,1 M€	- 5,4 M€	- 12 %
DONT RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	- 0,3 M€	- 0,5 M€	55 %
DONT ACCOMPAGNEMENT A L'ECOCONCEPTION	- 0,8 M€	- 0,7 M€	- 12 %
DONT ACTIONS DE SENSIBILISATION	- 1,9 M€	- 2,5 M€	27 %
DONT RELATIONS COLLECTIVITES LOCALES	- 5,3 M€	- 4,3 M€	- 19 %
DONT AUTRES ACTIONS	0,1 M€	1,4 M€	2199 %
RELATIONS CLIENTS ET MARKETING	- 0,8 M€	- 0,8 M€	- 6 %
PILOTAGE ET GESTION	- 1,7 M€	- 2,0 M€	13 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	- 76,3 M€	- 85,7 M€	12 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 19,4 M€	- 15,4 M€	- 21 %
RESULTAT FINANCIER	0,1 M€	0,5 M€	790 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL, NON RECURRENT, RISQUE CLIENT	- 0,1 M€	- 0,5 M€	347 %
IMPOT SUR LES BENEFICES	0,1 M€	0,0 M€	- 5 %
VARIATION DE LA PROVISION POUR CHARGES FUTURES	19,4 M€	15,3 M€	- 21 %
RESULTAT NET	0,0 M€	0,0 M€	

II. Analyse des résultats

Rappel : les contributions et charges de l'arrêté des comptes (ARC) 2023 correspondent aux tonnages mis en marché et recyclés en 2022.

Le chiffre d'affaires s'élève à 70,3 M€, en progression de 13,4 M€ dont : 20 M€ d'effet prix (augmentation du tarif de 50 à 65 €/t), 3 M€ d'effet volume (entrée de la presse dans le périmètre assujéti financièrement), - 12 M€ d'impact de la prime d'information non prévue au budget et portée par la seule filière Papiers, et 2 M€ de régularisations sur exercices antérieurs.

Le coût des contrats avec les collectivités territoriales atteint 70,9 M€, en hausse de 11,6 M€ qui se décompose en - 3,8 M€ de baisse des tonnes recyclées (effet gisement) et + 14,9 M€ liés à l'entrée de la presse dans le périmètre soutenu (hausse du taux d'acquiescement).

La provision pour charges futures est fortement détériorée en raison de la prime à la presse supportée par la seule filière Papiers en 2023.

III. Relations avec les metteurs en marché

1. EVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS

ÉVOLUTION NOMBRE DE CLIENTS	CITEO
NOMBRE DE CLIENTS AU 31/12/2022	4722
NOUVELLES ADHESIONS	3899
RESILIATIONS	325
CLIENTS AU 31/12/2023	8296

2. LE GISEMENT CONTRIBUANT

Sur la filière Papiers Graphiques, les contributions de l'année 2023 sont constituées sur la base du gisement mis sur le marché (MSM) en 2022.

GISEMENT CONTRIBUANT (EN KT)	MSM 2021 ARC 2022	MSM 2022 ARC 2023
GISEMENT CONTRIBUANT FINANCIER	1 173	1 226
IMPRIMES PUBLICITAIRES	616	209
PAPIERS A COPIER	229	206
CATALOGUES DE VENTE	93	70
MAILINGS, PUBLIPOSTAGES ET COURRIER DE GESTION	51	45
MAGAZINES DE MARQUE, PUBLICATIONS D'ENTREPRISES ET D'ENTITES PUBLIQUES	24	21
ENVELOPPES ET POCHETTES POSTALES	14	14
ENVELOPPES ET POCHETTES POSTALES PERSONNALISEES	13	11
JOURNAUX GRATUITS D'ANNONCES	6	4
AUTRES	20	21
PAPIERS A EN-TETE ET FORMULAIRES ADMINISTRATIFS	9	9
ENCARTS PUBLICITAIRES PRESSE	1	2
ANNUAIRES	0	1
PUBLICATIONS DE PRESSE – PRESSE PAYANTE SUR PAPIER JOURNAL	9	134
PUBLICATIONS DE PRESSE – PRESSE MAGAZINE	30	111
PUBLICATIONS DE PRESSE – PRESSE GRATUITE D'INFORMATION	2	8
JUSTIFICATIFS DE PAIEMENTS	9	11
PAPIERS DECORATIFS	9	8
AFFICHES	6	5
NOTICES D'UTILISATION ET MODES D'EMPLOI - DECLARATION AU REEL	9	16
NOTICES D'UTILISATION ET MODES D'EMPLOI - DECLARATION SIMPLIFIEE	22	20
GISEMENT CONTRIBUANT EN NATURE	248	
GISEMENT CONTRIBUANT TOTAL	1 421	1 226

Le gisement contribuant 2022 s'élève à 1 226 kt. Le gisement Papiers Graphiques est en baisse sur toutes les catégories de papiers. Les imprimés publicitaires, les papiers à copier ainsi que les publications de presse représentent la majeure partie de cette baisse entre les MSM 2021 et 2022. À noter qu'il n'y a plus de contribution en nature à compter des mises en marchés 2022.

3. LES CONTRIBUTIONS

CONTRIBUTIONS (EN M€)	2022			2023		
	Financière	En nature	Total	Financière	En nature	Total
IMPRIMES PUBLICITAIRES	29,2	–	29,2	33,0	–	33,0
PAPIERS A COPIER	11,3	–	11,3	13,5	–	13,5
CATALOGUES DE VENTE	4,6	–	4,6	4,8	–	4,8
MAILINGS, PUBLIPOSTAGES ET COURRIERS DE GESTION	2,6	–	2,6	3,1	–	3,1
MAGAZINES DE MARQUE, PUBLICATIONS D'ENTREPRISES ET D'ENTITES PUBLIQUES	1,2	–	1,2	1,4	–	1,4
ENVELOPPES ET POCHETTES POSTALES	0,7	–	0,7	1,0	–	1,0
ENVELOPPES ET POCHETTES POSTALES PERSONNALISEES	0,7	–	0,7	0,8	–	0,8
JOURNAUX GRATUITS D'ANNONCES	0,3	–	0,3	0,3	–	0,3
AUTRES	1,1	–	1,1	1,5	–	1,5
PAPIERS A EN-TETE ET FORMULAIRES ADMINISTRATIFS	0,5	–	0,5	0,6	–	0,6
ENCARTS PUBLICITAIRES PRESSE	0,1	–	0,1	0,1	–	0,1
ANNUAIRES	0,0	–	0,0	0,0	–	0,0
PUBLICATIONS DE PRESSE – PRESSE PAYANTE SUR PAPIER JOURNAL	–	6,5	6,5	1,4	–	1,4
PUBLICATIONS DE PRESSE – PRESSE MAGAZINE D'INFORMATION	1,3	4,9	6,2	1,7	–	1,7
PUBLICATIONS DE PRESSE – PRESSE GRATUITE D'INFORMATION	0,1	0,3	0,4	0,1	–	0,1
NOTICES D'UTILISATION ET MODES D'EMPLOI - DECLARATION SIMPLIFIEE	1,3	–	1,3	1,6	–	1,6
JUSTIFICATIFS DE PAIEMENT	0,5	–	0,5	0,7	–	0,7
PAPIERS DECORATIFS	0,5	–	0,5	0,7	–	0,7
AFFICHES	0,3	–	0,3	0,4	–	0,4
NOTICES D'UTILISATION ET MODES D'EMPLOI - DECLARATION AU REEL	0,5	–	0,5	1,3	–	1,3
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	56,9	11,6	68,5	68,0	–	68,0

L'augmentation du tarif de 50 €/t à 65 €/t entre les mises sur le marché 2021 et celles de 2022 compense la baisse du gisement. À noter que pour les mises sur le marché 2022, il n'y a plus de contribution en nature et que la prime d'information d'intérêt général s'élève à 12 M€.

4. SECURISATION DES CONTRIBUTIONS

L'équité entre les metteurs sur le marché est un principe de la responsabilité élargie du producteur. Au-delà de ce principe, l'un des objectifs très concret est d'éviter la distorsion de concurrence au sein de la filière.

Les nouvelles obligations de la loi AGEC applicables au 1^{er} janvier 2022 (identifiant unique, plateformes de vente en ligne et marquage Info-Tri) se sont traduites par un volume encore plus important d'adhésions qu'en 2022, néanmoins très majoritairement pour des tonnages faibles (< 5 t).

↪ Contrôles des déclarations inscrits dans le cahier des charges d'agrément

A. Les contrôles externes de déclaration

Ces contrôles externes, diligentés par des tiers indépendants accrédités Cofrac, ont pour objectif de contribuer à la parfaite conformité des déclarations au regard de la REP Papiers Graphiques.

- **Le nombre de clients contrôlés :**
 - **24 contrôles** réglementaires ont été réalisés, **représentant 325 Kt**, (soit 24 % des tonnages sur la base des mises en marché 2022).
 - **10 contrôles** ont nécessité **une demande de régularisation** simple sur 3 mois (soit 42 %).
 - **3 contrôles** ont donné lieu à **une demandes de mise en conformité** sur 12 mois (soit 13 %).
- **Les enjeux financiers identifiés sur les clients contrôlés :**
 - l'impact financier net de ces 13 régularisations est de **441 K€ de sur-déclaration** (soit 16 KT) ;
 - régularisations de sous-déclaration effectuées : **121 K€** (8 clients concernés 1 KT) ;
 - régularisations de surdéclaration effectuées : **- 563K €** (5 clients concernés 17 KT) ;
- **Les erreurs déclaratives les plus récurrentes :** pour l'ensemble des clients audités, les erreurs déclaratives identifiées ont révélé :
 - **quelques anomalies mineures de compréhension du périmètre ou de la méthodologie** déclarative déjà relevées dans les campagnes précédentes ;
 - **des thématiques d'erreurs liées aux critères d'écomodulation :** huiles minérales, « fibres non tracées », déclaration de grammage > 224 g/m2.



Conclusion

- La campagne d'audits 2023 sur les mises en marché 2022, est dans la continuité sur le plan du nombre important de corrections à effectuer ; plus de 50 % du total contrôlé chaque année.
- Le taux de demandes de mises en conformité sur 12 mois reste néanmoins stationnaire, autour de 12,5 % ; deux régularisations sur trois sont toujours, à ce jour, en cours chez les clients.

B. Contrôles des modalités d'élaboration des déclarations

Conformément au cahier des charges d'agrément, Citeo a mis en place une méthode de contrôle ad hoc, consistant en la remise d'un document établi par un commissaire aux comptes ou un expert-comptable visant les modalités d'élaboration des déclarations afin de s'assurer de la correcte déclaration des papiers graphiques mis en marché : le rapport de procédures convenues (RPC).

Le RPC est à remettre au moins tous les trois ans, pour tous les clients dont le niveau de contribution est supérieur ou égal à 50 K€ pour une au moins des trois années.

Un nouveau cycle a démarré avec la déclaration 2020. Le cycle actuel de 3 ans correspond aux déclarations 2020, 2021 et 2022.

À fin décembre 2023, sur les déclarations 2020, 2021 et 2022, Citeo a réceptionné 59 rapports de procédures convenues pour la REP Papiers Graphiques.

IV. L'écoconception

Les actions et outils mentionnés au chapitre 2.B.VIII s'appliquent aux papiers graphiques.

V. Relations avec les collectivités locales

1. TYPLOGIE DES CONTRATS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

TYPLOGIE DES CONTRATS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES (EN NOMBRE)	2023
GRANDS COMPTES (POP ≥ 100 KHAB)	171
COMPTES CLES (POP < 100 KHAB)	215
COMPTES LOCAUX (POP ≤ 30 KHAB)	283
TOTAL	669

Comme chaque année, le nombre de collectivités diminue (9 collectivités locales de moins par rapport à 2021), dû à des rapprochements entre collectivités locales.

POPULATION COUVERTE PAR UN DISPOSITIF DE COLLECTE SELECTIVE (EN MHAB)	2023
GRANDS COMPTES (POP ≥ 100 KHAB)	49,8
COMPTES CLES (POP < 100 KHAB)	12,2
COMPTES LOCAUX (POP ≤ 30 KHAB)	4,7
TOTAL POPULATION SOUS CONTRAT	66,7
POURVOI A MAYOTTE / GUYANNE	0,3
TOTAL POPULATION COUVERTE PAR UN DISPOSITIF DE COLLECTE	66,9

En 2023, 99,83 % du territoire sont couverts par un dispositif de collecte, soit un taux équivalent à 2022. Les populations non couvertes concernent principalement des communes isolées.

2. LES TONNAGES RECYCLES

TONNAGES RECYCLES	REEL 2022	ARC 2023*
KTONNES SPPGD DE LA POPULATION COUVERTE	1 717,3	1 525,3
TONNES RECYCLEES - COLLECTE SELECTIVE	1 028,5	955,3
POPULATION SOUS CONTRAT FRANCE METROPOLITAINE (EN MHAB)	66,4	66,7
PERFORMANCE DE TRI (EN KG/HAB)	15,5	14,3

*Les tonnes déclarées à l'ARC 2023 sont les tonnes 2022.

Les tonnages recyclés sont en diminution du fait de la baisse du gisement ; pour autant le taux de recyclage des Papiers (63 %) augmente par rapport à 2022 (60 %), car le geste de tri s'améliore.

3. LES SOUTIENS AU TITRE DE L'ANNEE 2023

SOUTIENS	REEL 2022	ARC 2023	VARIATION
SOUTIEN AU RECYCLAGE	54 834 281	65 890 742	20 %
SOUTIEN AU COMPOSTAGE	–	122 361	100 %
SOUTIEN DE LA MAJORATION A LA PERFORMANCE	5 000 000	5 000 000	0 %
TOTAL SOUTIENS	59 834 281	71 013 104	19 %

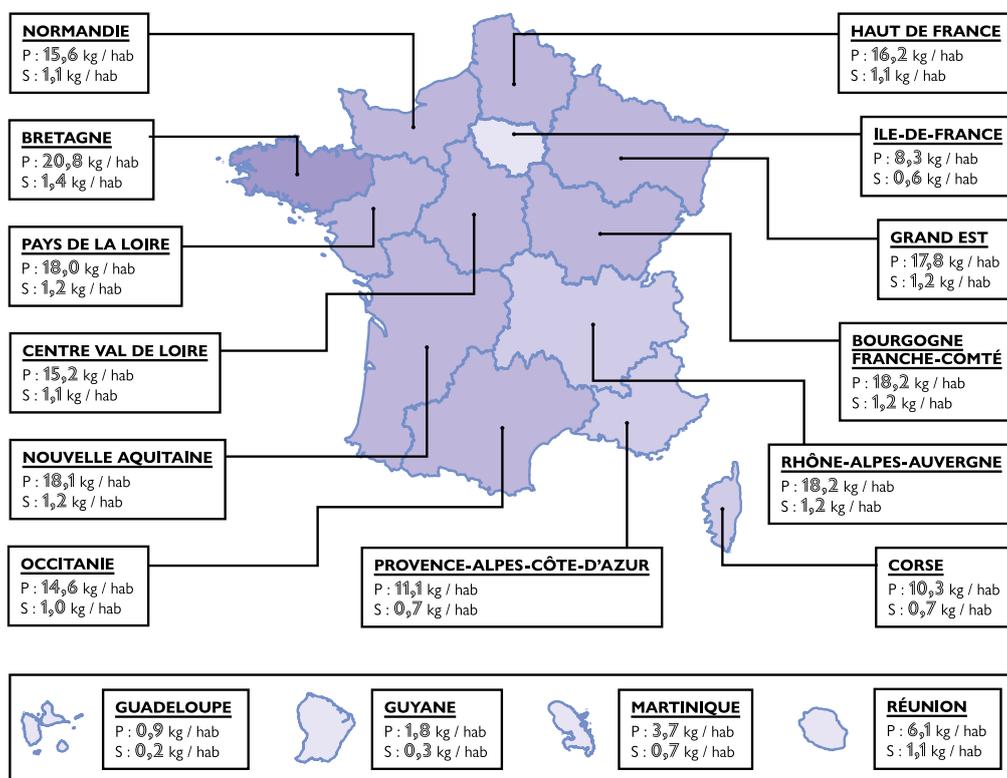
Les soutiens au recyclage progressent de 20 % entre 2022 et 2023. Cela s'explique par l'augmentation du taux d'acquittement 2023 (79 %) par rapport à celui de 2022 (61 %) du fait de la prise en compte des contributions en nature de la presse à partir de 2023.

Un soutien au compostage a été versé en 2023 à deux collectivités ultramarines qui ont commencé à composter leurs papiers (0,1 M€).

La majoration à la performance permet de récompenser les collectivités qui ont mis en place des dispositifs de collecte sélective performants d'un point de vue économique et environnemental. D'un montant de 5 millions d'euros, ce soutien est réparti au prorata des tonnes des collectivités ayant une performance supérieure à la médiane de leur milieu.

Ainsi, pour les déclarations 2022, 32 % des 678 collectivités déclarantes ont bénéficié d'un bonus au niveau de leurs soutiens.

4. PERFORMANCE PAR REGION



VI. Relations avec l’Outre-mer

Citeo a poursuivi la mise en œuvre de projets visant à améliorer le captage et le recyclage des papiers graphiques sur les territoires d’Outre-mer.

L’extension des consignes de tri aux fibreux sur la communauté de commune de l’Ouest guyanais dans le cadre du pourvoi a donné l’occasion aux habitants de trier les papiers graphiques. En 2023, la quasi-totalité des territoires ultramarins intègre la gestion des papiers graphiques dans leur dispositif.

VII. Dispositifs de collecte et de tri

Concernant les mesures d’accompagnement, les appels à projets mentionnés dans le chapitre 2.B.VII s’appliquent également à la REP des papiers graphiques, notamment par l’effet de mutualisation du dispositif sur le terrain (collecte des emballages ménagers et papiers graphiques dans un même contenant, centre de tri multimatériaux, etc.).

Le montant des mesures d’accompagnement est établi sur la base d’une enveloppe annuelle corrélée aux montants versés en application du barème de financement. Ce montant est donc amené à évoluer, sur la base de l’évolution des tonnes recyclées au titre du barème papiers graphiques.

Le montant total révisé en 2023 de l’ordre de 37 M€ pour l’ensemble des mesures d’accompagnement (30 M€ pour la filière des emballages ménagers et 7 M€ pour la filière des papiers graphiques).

En 2023, Citeo et Adelphe ont également proposé un AAP dédié à l’amélioration des performances des centres tri et des recycleurs traitant les standards fibreux issus de la collecte sélective. Les actions proposées portaient sur l’amélioration de la ligne de tri Fibreux, le suivi de la qualité des standards Fibreux, l’extraction de la sorte bureautique ou encore la création d’unités de surtri des sortes fibreuses. **16 projets ont été retenus à l’issue du processus de sélection.**

VIII. Audit de traçabilité et contrôle qualité

Les déchets de papiers graphiques triés par les centres de tri doivent respecter les standards par matériau définis dans le cahier des charges d’agrément de la filière papiers graphiques. Ces standards sont essentiels à l’activité de recyclage, car :

- **ils fixent** le niveau de séparation des différents types de déchets d’emballages que doivent respecter tous les dispositifs de collecte et de tri, et à partir duquel le marché du recyclage peut s’organiser. Ils correspondent à un juste équilibre entre une qualité insuffisante qui nécessiterait un traitement supplémentaire avant recyclage, et une qualité excessive qui augmenterait les coûts de tri ;
- **ils définissent** les tonnages éligibles aux financements de Citeo.

1. CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX TRIES

Citeo réalise chaque année une campagne d’analyses de composition des matériaux triés en centre de tri dont les résultats sont partagés chaque année sein de l’Observatoire de la qualité. Ces analyses évaluent la qualité des flux de matériaux produits en France, en fonction de leur aptitude au recyclage, et suivent l’application des standards par matériau. Pour leur réalisation, les sociétés agréées font appel à des bureaux d’études spécialisés sélectionnés par appel d’offres.

MATERIAUX	STANDARD	2022	2023
PAPIER-CARTONS MELES (PCM) TRIES	97,5 %	90,5 %	89,1 %
STANDARD A DESENCRER	97 %	91,2 %	89,1 %

Données issues de l’Observatoire de la qualité 2023 publié par Citeo.

Composition Papier-Cartons mêlés triés : le standard Papiers-Cartons Mêlés est un standard composé de produits issus de la filière papiers graphiques ainsi que de la filière emballages ménagers. En fonction de la configuration et du niveau de modernisation des centres de tri, ils peuvent être extraits manuellement ou via des machines de tri optique.

89 caractérisations ont été réalisées sur les PCM triés en 2023. Celles-ci mettent en évidence une teneur moyenne éloignée du standard (89.1 % vs 97.5 %), en baisse par rapport à l'année précédente.

Composition standard à désencrer : on note en moyenne un décalage important entre la qualité réelle produite par les centres de tri et le standard, avec la présence de 10 % d'indésirables, alors que le seuil de tolérance du standard est à 3 % maximum.

138 caractérisations ont été réalisées sur les papiers-graphiques à désencrer en 2023. Celles-ci mettent en évidence une teneur moyenne éloignée du standard (89.1 % vs 97 %) en légère baisse par rapport à l'année précédente.

2. CONDITIONS DE TRAÇABILITE DES MATERIAUX REPRIS

A. Traçabilité

Les conditions de traçabilité des matériaux repris mentionnées dans le Chapitre 2.B.VII s'appliquent également pour la REP des papiers graphiques.

B. Contrôles

Afin de s'assurer de l'exactitude des déclarations, Citeo procède ou fait procéder par des prestataires, aux contrôles externes nécessaires sur pièces ou sur place chez les collectivités et chez les repreneurs.

Un audit peut être décidé chez chaque acteur du centre de tri jusqu'au recycleur final. Ces contrôles concernent au minimum :

- **la traçabilité** des matériaux, afin de vérifier, sur une sélection de lots que les tonnes déclarées ont bien été reçues et recyclées par le destinataire déclaré (vérifications des preuves de livraison (bons de livraisons, tickets de pesées...)) ;
- **la vérification** que les tonnages exportés en dehors de l'Union européenne ne contribuent aux objectifs de recyclage que s'ils sont recyclés dans des conditions équivalentes aux exigences légales applicables au titre de l'article 6 « Valorisation et recyclage » de la directive 94/62/CE modifiée.

Le référentiel retenu par Citeo dans le cadre des contrôles effectués auprès de recycleurs situés en dehors de l'Union Européenne repose sur la vérification des trois principes limitativement énumérés ci-après :

- l'entreprise dispose des autorisations pour importer des déchets d'emballages ménagers et exercer son activité ;
- le procédé de recyclage utilisé fait appel à des techniques industrielles qui traitent les déchets de papiers dans des conditions pour l'essentiel équivalentes aux exigences applicables du droit de l'UE en matière d'environnement ;
- l'entreprise a un système de gestion des déchets de son activité permettant leur élimination dans des conditions pour l'essentiel équivalentes aux exigences applicables du droit de l'UE en matière d'environnement.

IX. Communication, Information, Sensibilisation

Les outils et campagnes mentionnés aux chapitre 2.B.VIII s'appliquent aux papiers graphiques. Ci-dessous, les actions spécifiques papiers-graphiques :

1. CAMPAGNES NATIONALES DE SENSIBILISATION SUR LE TRI ET LE RECYCLAGE DES PAPIERS

A. Campagne nationale avec les éditeurs de presse

Citeo a pu reconduire sa campagne de presse avec les éditeurs bénéficiant de la contribution en nature comprenant :

- **4 créations pour la presse Grand public** développant un thème spécifique sur les papiers graphiques : la boucle du tri au recyclage, le procédé de recyclage, les idées reçues sur les papiers et les consignes de tri.
- **2 créations pour la presse jeunesse.**

B. Campagne de fin d'année

Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de rappeler les règles de tri des papiers (papiers cadeaux) et de proposer des activités créatives avec les papiers, que ce soit pour les adultes ou avec les enfants.

Ainsi la campagne s'articule autour de trois piliers :

- **7 macros-influenceuses pour toucher le plus grand nombre de followers** et avec des communautés engagées pour atteindre les objectifs de sensibilisation et de mobilisation au tri des papiers.
- **La promotion des activités pédagogiques autour du papier sur des sites Web affinitaires cible « famille »** pour optimiser le clic vers le site clubciteo.com où les internautes retrouvent les contenus « do it yourself » à réaliser pour les fêtes.
- **Plusieurs créations autour du tri des papiers diffusés sur Facebook, Instagram et LinkedIn** et la règle de ne pas froisser ni déchirer les papiers avant de les trier.

2. FOCUS JEUNESSE

En juin 2023, un changement de stratégie d'engagement à l'égard de la jeunesse a été fait.

Pour renforcer l'acquisition des comportements 3R, **la cible historique des 6-12 ans (6,5 millions d'enfants) a été élargie aux 6-18 ans (12 millions de jeunes) pour 2024-2025. Des études ont été lancées afin de mieux connaître les cibles enfants, jeunes et relais pédagogiques** : cartographie des besoins enseignants, étude d'évaluation de la pertinence de s'adresser aux 3-6 ans, approfondissement des connaissances (appétence des cibles de Citeo sur les sujets environnementaux, consommation des jeunes...).

Les actions et programmes pédagogiques historiques ont été poursuivis et ont contribué à sensibiliser 1,5 million d'enfants en 2023.



Chiffres clés :

- **Développement et diffusion de contenus pédagogiques** à destination des enseignants via le site dédié clubciteo.com et le magazine Ecojunior :
 - **15 000 classes abonnées au magazine** Ecojunior, soit 420 000 enfants sensibilisés
 - **160 000 visites** en 2023 sur le site clubciteo.com
 - **65 443 contenus pédagogiques téléchargés** sur www.clubciteo.com
- **Des campagnes d'influence** auprès des enseignants pour faire connaître les contenus pédagogiques de Citeo et recruter de nouveaux utilisateurs :
 - **41 233 abonnés** à la newsletter (+ 5 %)
 - **1 million d'impressions** pour les campagnes « Carnets de Saisons »
- **120 000 enfants sensibilisés** par les programmes de partenariats associatifs de Citeo :
 - Éco-École
 - Ma Petite Planète
 - Expédition Septième Continent

X. R&D

Le budget pour la filière papier seule est de 440 500€ ; un budget de plus de 6M€ a été alloué pour des projets de R&D mixte entre les filières papiers et emballages.

ANNEXES

04



A Composition du Conseil d'Administration de Citeo au 25 avril 2024

Antoine Fiévet,
Président du Conseil d'Administration

ADMINISTRATEURS

Collège Industrie

- Benoist Berton
- Catherine Chapalain
- Antoine Fiévet
- Pascal Gilet
- Élisabeth Lazuttes
- Cécile Leroi
- Bertrand de Senneville
- Pierre Sifflet

Collège Commerce, Distribution et VAD

- Jacques Creyssel
- Laurent Francony
- Jean-Marc L'Huillier
- Sylvie Vaissaire

Collège Papiers, Éditeurs

- Jean-Marc Dubois

Collège Services

- Florence Roussel-Pollet

Collège Filières de Matériaux

- Catherine Jung

CENSEURE D'ÉTAT

- **Caroline Montalcino,**
Cheffe de la mission de contrôle « Écologie et Développement durable » (CGEFI)

B Composition des comités spécialisés du Conseil d'Administration de Citeo au 25 avril 2024

COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DES RISQUES

- **Jacques Creyssel**, président du comité
- **Pierre Sifflet**, membre du comité
- **Bertrand de Senneville**, membre du comité

Invités permanents :

- **Meriem Aissaoui**, cabinet Mazars, commissaire aux comptes
- **Arnaud Dekeister**, cabinet Grant Thornton, commissaire aux comptes
- **Caroline Montalcino**, censureur d'État

COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

- **Bertrand de Senneville**, Président du comité
- **Jacques Creyssel**, membre du comité
- **Antoine Fiévet**, membre du comité

Invitée Permanente :

- **Caroline Montalcino**, censureur d'État

COMITÉ STRATÉGIQUE ET DU BARÈME

- **Antoine Fiévet**, président du comité
- **Benoist Berton**, membre du comité
- **Catherine Chapalain**, membre du comité
- **Laurent Francony**, membre du comité
- **Jean-Marc L'Huillier**, membre du comité
- **Florence Roussel-Pollet**, membre du comité

Invités Permanents :

- **Caroline Montalcino**, censureur d'État
- **Patrick Deschamps**, Président du Conseil d'Administration d'Adelphé
- **Francine Picard**, vice-présidente du Conseil d'Administration d'Adelphé

COMITÉ BARÈME AMONT « EMBALLAGES MÉNAGERS »

- **Benoist Berton**, président du comité
- **Pascal Gilet**, membre du comité
- **Jean-Marc L'Huillier**, membre du comité
- **Florence Roussel-Pollet**, membre du comité

Invitée permanente :

- **Caroline Montalcino**, censureur d'État

COMITÉ BARÈME AMONT « PAPIERS »

- **Jean-Marc Dubois**, membre du comité
- **Benoist Berton**, membre du comité
- **Jean-Marc L'Huillier**, membre du comité
- **Florence Roussel-Pollet**, membre du comité

Invitée permanente :

- **Caroline Montalcino**, censeure d'État

COMITÉ MATÉRIAUX ET R&D

- **Laurent Francony**, président du comité
- **Antoine Fiévet**, membre de droit du comité
- **Catherine Jung**, membre du comité
- **Elizabeth Lazuttes**, membre du comité
- **Cécile Leroi**, membre du comité
- **Sylvie Vaissaire**, membre du comité

Invitée permanente :

- **Caroline Montalcino**, censeure d'État



Composition du comité de mission de Citeo au 25 avril 2024

Le comité de mission Citeo est composé de 10 membres répartis en 6 collèges :

REPRESENTANTS ISSUS DU COLLEGE « PERSONNALITES QUALIFIEES » :

- **Madame Patricia RICARD**, présidente du comité de mission, porte-parole, vice-présidente de la POC et présidente de l'Institut océanographique Paul-Ricard
- **Madame Shu ZHANG**, Cofondatrice de Pandobac et vice-présidente du Réseau Vrac et Réemploi
- **Monsieur Philippe MOATI**, professeur agrégé d'économie à l'Université Paris-Diderot et membre du Laboratoire Dynamiques sociales et Recomposition des espaces (Ladyss, UMR 7533)
- **Monsieur Tarik CHECKCHAK**, directeur du pôle Stratégies inspirées du Vivant, à l'Institut des Futurs souhaitables (IFS)

REPRESENTANTS ISSUS DU COLLEGE « CLIENTS » :

- **Madame Laëtitia MAGRE**, adhérente et directrice générale du centre Leclerc de Ville-La-Grand (Haute-Savoie) depuis 1998
- **Madame Carole SEIGNOVERT**, directrice RSE et innovation de Valrhona

REPRESENTANTS ISSUS DU COLLEGE « OPERATEURS » :

- **Madame Anne LEGUENNEC**, directrice de la zone Technologies de l'eau monde pour Véolia

REPRESENTANTS ISSUS DU COLLEGE « ASSOCIATIONS » :

- **Madame Nathalie BOYER**, directrice générale d'Orée, vice-présidente du conseil national de l'économie circulaire (CNEC)

REPRESENTANTS ISSUS DU COLLEGE « ELUS » :

- **Monsieur Christophe BOUILLON**, président de l'Association des petites villes de France (APVF) et vice-président de la confédération des petites villes de l'Union européenne. Maire de Barentin et président de la communauté de communes Caux-Austreberthe (76)

REPRESENTANTS ISSUS DU COLLEGE « SALARIES » :

- **Madame Valérie HERRENSCHMIDT**, directrice du pôle Marchés de Citeo

Invité permanent :

- **Monsieur Philippe-Loïc JACOB**, président de Citeo de 2009 à 2021 et président d'honneur de Citeo

D Composition du Conseil d'Administration d'Adelphé au 26 avril 2024

Francine Picard,
présidente du Conseil d'Administration

ADMINISTRATEURS

- **Association française des éleveurs**, embouteilleurs et distributeurs de vins et spiritueux (AFED), représentée par Éric Yung
- **Brasseurs de France**, représentés par Magali Filhuc
- **Citeo**, représentée par Benoist Berton
- **Comité interprofessionnel des vins de Champagne (CICV)**, représenté par Vincent Martin
- **Ecopar**, représentée par Caroline Missika
- **Établissements Nicolas**, représentés par Eudes Morgan de Rivery
- **Fédération des entreprises et entrepreneurs de France (FEEF)**, représentée par Christine Barthe
- **Philippe-Loïc Jacob**
- **Les Entreprises du Médicament (LEEM)**, représentées par Julie Langevin
- **Net V&S France**, représenté par Jérôme Perchet
- **Francine Picard**
- **Pierre Fabre SA**, représentée par Séverine Rouillet-Furnemont
- **Lucile Talleu**

CENSEURE D'ÉTAT

- **Caroline Montalcino**,
Cheffe de la mission de contrôle « Écologie et Développement Durable », CGEFI

Invités permanents :

- **Sandrine Bize**
- **Jacques Bordat**



Bilan et compte de résultat

Citeo agréments emballages ménagers et papiers graphiques

BILAN				
ACTIF EN K€	EXERCICE 2023 au 31/12/2023			EXERCICE 2022 au 31/12/2022
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENTS	0	0	0	0
LOGICIELS	44 427	19 104	25 324	20 065
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 729	7 539	41 190	27 057
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	789	0	789	782
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	93 945	26 642	67 302	47 905
STOCKS ET EN-COURS	2 263	0	2 263	791
AVANCES ET ACOMPTE VERSES	643	0	643	151
CREANCES CLIENTS	381 327	20 902	360 425	355 244
CREANCES DIVERSES	21 063	845	20 218	16 527
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0	0	0	0
DISPONIBILITES	343 014	0	343 014	386 410
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 745	0	2 745	1 172
TOTAL ACTIF CIRCULANT	751 056	21 747	729 309	760 297
TOTAL GENERAL	845 001	48 390	796 611	808 201

PASSIF EN K€	EXERCICE 2023 au 31/12/2023	EXERCICE 2022 au 31/12/2022
CAPITAL	499	499
RESERVE INDISPONIBLE	1	1
RESERVE LEGALE	0	0
PRIME DE FUSION	0	0
REPORT A NOUVEAU	3	1
RESULTAT DE L'EXERCICE	11	2
CAPITAUX PROPRES	514	503
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES	277 602	377 560
EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	20	127
EMPRUNTS & DETTES FIN DIVERS	40	40
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	406 208	331 249
DETTE FISCALES ET SOCIALES	81 979	85 271
DETTE DIVERSES	30 248	13 452
DETTE	518 495	430 139
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	0	0
TOTAL GENERAL	796 611	808 201

COMPTE DE RÉSULTAT EN K€	EXERCICE 2023 au 31/12/2023	EXERCICE 2022 au 31/12/2022
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	931 869	955 566
PRODUCTION STOCKEE	1 472	- 214
PRODUCTION IMMOBILISEE	519	258
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	107 545	8 597
REPRISE SUR PROVISIONS POUR CHARGES FUTURES	0	0
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	444	12
AUTRES PRODUITS	34 511	27 854
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 076 360	922 073
SOUTIENS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	900 728	726 609
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	120 250	123 541
IMPOTS ET TAXES	2 541	3 211
SALAIRES ET TRAITEMENTS	24 786	20 422
CHARGES SOCIALES	10 299	9 655
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	6 911	4 758
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	7 438	2 244
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 019	95 296
DOTATIONS AUX PROVISIONS AYANT SUPPORTE L'IMPOT	0	0
AUTRES CHARGES	4 837	8 403
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 083 811	944 142
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 7451	- 2 069
PERTE SUPPORTEE OU BENEFICE TRANSFERE	0	0
PRODUITS FINANCIERS SUR PLACEMENTS	0	0
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	7 196	853
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	0	1 211
DIFFERENCE POSITIVE DE CHANGE	2	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	7 197	2 064
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0
CHARGES NETTES SUR VMP	0	1 211
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	16	0
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	0	1
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	17	1 212
RÉSULTAT FINANCIER	7 181	851
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 272	- 1 218
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	0	525
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION EN CAPITAL	0	7
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGE	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	532
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION DE GESTION	78	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION EN CAPITAL	0	7
DOTATIONS EXCEPT. AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	339	86
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	417	93
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 417	440
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE	0	0
IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 697	- 778
TOTAL DES PRODUITS	1 083 557	994 668
TOTAL DES CHARGES	1 083 546	994 666
RÉSULTAT	11	2



Bilan et compte de résultat d'Adelphe

ACTIF EN K€	EXERCICE 2023 au 31/12/2023			EXERCICE 2022 au 31/12/2022
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENT	0	0	0	0
LOGICIELS	1 167	1 159	8	8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45	44	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	38	0	38	35
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 250	1 204	46	44
STOCKS ET EN-COURS	0	0	0	0
AVANCES ET ACOMPTES VERSES	18	0	18	0
CREANCES CLIENTS	41 843	557	41 286	38 224
CREANCES DIVERSES	1 861	14	1 847	1 910
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0	0	0	0
DISPONIBILITES	26 910	0	26 910	34 610
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	11	0	11	12
TOTAL ACTIF CIRCULANT	70 643	571	70 071	74 755
TOTAL GENERAL	71 893	1 775	70 118	74 799

PASSIF EN K€	EXERCICE 2023 au 31/12/2023	EXERCICE 2022 au 31/12/2022
CAPITAL	40	40
RESERVE INDISPONIBLE	21	21
RESERVE LEGALE	4	4
PRIME DE FUSION	0	0
REPORT A NOUVEAU	- 45	- 45
RESULTAT DE L'EXERCICE	0	0
CAPITAUX PROPRES	20	20
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	35 082	41 001
EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3	3
EMPRUNTS & DETTES FIN DIVERS	0	0
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	19 411	16 229
DETTES FISCALES ET SOCIALES	6 957	7 234
DETTES DIVERSES	8 645	10 311
DETTES	35 016	33 777
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	0	0
TOTAL GENERAL	70 118	74 799

COMPTE DE RÉSULTAT EN K€	EXERCICE 2023 au 31/12/2023	EXERCICE 2022 au 31/12/2022
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	74 559	73 427
PRODUCTION STOCKEE	0	0
PRODUCTION IMMOBILISEE	0	0
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 117	69
REPRISE SUR PROVISIONS POUR CHARGES FUTURES	0	0
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0	0
AUTRES PRODUITS	13	2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	80 689	73 499
SOUTIENS AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	71 431	60 270
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	8 344	5 354
IMPOTS ET TAXES	113	175
SALAIRES ET TRAITEMENTS	853	1 042
CHARGES SOCIALES	256	486
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	154	62
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	6 193
DOTATIONS AUX PROVISIONS AYANT SUPPORTE L'IMPOT	0	0
AUTRES CHARGES	163	48
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	81 314	73 631
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 625	- 132
PERTE SUPPORTEE OU BENEFICE TRANSFERE	0	0
PRODUITS FINANCIERS SUR PLACEMENTS	0	0
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	749	124
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	0	0
DIFFERENCE POSITIVE DE CHANGE	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	749	124
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0
CHARGES NETTES SUR VMP	0	0
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	3	0
DIFFERENCE NEGATIVE DE CHANGE	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	3	0
RÉSULTAT FINANCIER	745	124
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	121	- 8
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	0	21
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION EN CAPITAL	0	0
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	21
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION DE GESTION	0	14
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION EN CAPITAL	0	0
DOTATIONS EXCEPT. AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	14
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	7
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE	0	0
IMPOTS SUR LES BENEFICES	121	- 1
TOTAL DES PRODUITS	81 437	73 644
TOTAL DES CHARGES	81 437	73 644
RÉSULTAT	0	0

**Attestation des commissaires aux comptes
relative à une sélection d'informations
financières pour l'exercice clos le 31 décembre
2023**

Exercice clos le 31 décembre 2023.

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

CITEO

Société Anonyme
au capital de 499 444,50 €
50, Boulevard Haussmann
75009 PARIS

Mazars

Commissaire aux Comptes
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense CEDEX

Attestation des commissaires aux comptes relative à une sélection d'informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

CITEO

Exercice clos le 31 décembre 2023.

Au président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CITEO, et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'état des capitaux propres, du résultat net et des dividendes versés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 figurant dans le document ci-joint et établi dans le cadre des dispositions des chapitres II.1 du cahier des charges de la filière Emballages ménagers pour la période 2018-2022 prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 et du cahier des charges de la filière Papiers graphiques pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 :

- un montant des capitaux propres de 514 129 euros, selon la définition prévue au plan comptable général. Les capitaux propres sont égaux au capital social, prime de fusion, réserves réglementées et résultat net comptable de l'exercice 2023 ;
- un résultat net comptable de 11 395,58 euros, selon la définition prévue au plan comptable général.

Ce résultat correspond aux seules activités hors agrément ;

- l'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction Financière de la société CITEO, à partir des données de base issues de la comptabilité.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité de la société CITEO.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société CITEO pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des capitaux propres ou du résultat net. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent, ni un audit, ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Ces travaux ont consisté, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la société CITEO, pour produire les informations figurant dans le document joint, et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité ;
- vérifier que les éléments retenus pour la détermination des capitaux propres et du résultat net concordent avec les définitions prévues au plan comptable général ;
- s'assurer de l'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant sur le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en oeuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à

remplacer les enquêtes et diligences, que les tiers ayant eu communication de cette attestation

pourraient par ailleurs mettre en oeuvre et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CITEO, notre responsabilité à l'égard de l'entité et de ses actionnaires est définie par la loi française, et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Les commissaires aux comptes ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense, résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la société CITEO.

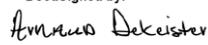
Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

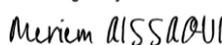
Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 31 mai 2024

Les commissaires aux comptes,

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Mazars

DocuSigned by:

C5009F84C6434AB...

DocuSigned by:

139812278D39459...

Arnaud Dekeister
Associé

Meriem Aissaoui
Associée



Attestation des commissaires aux comptes de Citeo relative à une sélection d'informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Je soussigné, Jean Hornain, en qualité de Directeur Général de Citeo, atteste qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément aux dispositions de l'article L541-10 du code de l'environnement, Citeo n'a pas poursuivi de but lucratif pour les missions pour lesquelles elle a été agréée par arrêté du 5 mai 2017 et prolongé par arrêté du 21 décembre 2022 pour l'année 2023 afin d'assurer la gestion des déchets issus des emballages ménagers, en application des articles L. 541-10-1 et D. 543-207 du code de l'environnement.

À ce titre :

- Les capitaux propres de Citeo sont égaux au capital social, prime de fusion et réserves réglementées.
- Le résultat net comptable de Citeo est de 11 395,58 € correspondant aux seules activités hors agrément. ☒ Citeo n'a pas distribué de dividende sur l'année 2023.

Fait à Paris
Le 08/04/2024

Jean HORNAIN
Directeur Général



Attestation de non-lucrativité Adelphé

mazars

61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France

ADELPHE

**Attestation du commissaire aux comptes de la société
Adelphé relative à une sélection d'informations financières
pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

ADELPHE
Société Anonyme au capital de 40 000 €
93-95 rue de Provence
75009, Paris
RCS Paris 390 913 010

Attestation du commissaire aux comptes de la société ADELPHE relative à une sélection d'informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ADELPHE, et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'état des capitaux propres, du résultat net et des dividendes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 figurant dans le document ci-joint et établi dans le cadre des dispositions des chapitres II.1 du cahier des charges de la filière Emballages ménagers pour la période 2018-2022 et prolongé par arrêté du 21 décembre 2022 pour l'exercice 2023.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023 :

- un montant des capitaux propres de 20 001 euros, selon la définition prévue au Plan Comptable Général. Les capitaux propres sont égaux au capital social, réserves disponibles et autres réserves ;
- un résultat net comptable nul, selon la définition prévue au Plan Comptable Général ;
- l'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction Financière de la société ADELPHE, à partir des données de base issues de la comptabilité.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité de la société ADELPHE.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société ADELPHE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des capitaux propres ou du résultat net. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent, ni un audit, ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Ces travaux ont consisté, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la société ADELPHE, pour produire les informations figurant dans le document joint, et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité ;

- vérifier que les éléments retenus pour la détermination des capitaux propres et du résultat net concordent avec les définitions prévues au Plan Comptable Général ;
- s'assurer de l'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant sur le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences, que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient par ailleurs mettre en œuvre et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ADELPHÉ, notre responsabilité à l'égard de l'entité et de ses actionnaires est définie par la loi française, et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Le Commissaire aux comptes ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage, perte, coût ou dépense, résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la société ADELPHÉ.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris la Défense, le 29 mai 2024

DocuSigned by:
Mérim Aissaoui
BE31401BC0F44E9...

Mérim AISSAOUI
Associée

Attestation du commissaire aux comptes d'Adelphe relative à une sélection d'informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

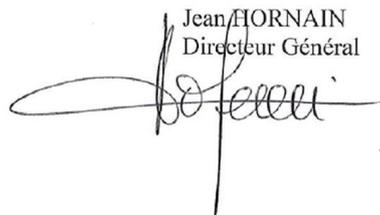
Je soussigné, Jean Hornain, en qualité de Directeur Général d'Adelphe, atteste qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux dispositions de l'article L541-10 du code de l'environnement, Adelphe n'a pas poursuivi de but lucratif pour les missions pour lesquelles elle a été agréée par arrêté du 5 mai 2017 et prolongé par arrêté du 21 décembre 2022 pour l'année 2023 afin d'assurer la gestion des déchets issus des emballages ménagers, en application des articles L. 541-10-1 et D. 543-207 du code de l'environnement.

À ce titre :

- Les capitaux propres d'Adelphe sont égaux au capital social, réserve légale et autres réserves.
- Le résultat net comptable d'Adelphe est nul.
- Adelphe n'a pas distribué de dividende sur l'année 2023.

Fait à Paris
Le 08/04/2024

Jean HORNAIN
Directeur Général





Tous les papiers se recyclent,
ce document aussi

CITEO

www.citeo.com